

TABLE DES MATIÈRES

Rapport

Annexes :

Annexe I : Liste des participants

Annexe II : Ordre du jour de la réunion

Annexe III : Recommandations

Annexe IV : Projet de budget-programme

Annexe V : Ordre du jour provisoire de la Quatorzième réunion des Parties contractantes

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

A. Introduction

1. Conformément au programme de travail adopté par la Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone) et à ses Protocoles, tenue à Catane du 11 au 14 novembre 2003, la réunion des points focaux du PAM a eu lieu à l'hôtel "Holiday Inn" à Athènes (Grèce) du 21 au 24 septembre 2005.

2. M. Paul Mifsud, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), a souhaité la bienvenue aux participants et ouvert la réunion le mercredi 21 septembre 2005 à 10 heures. Il a remercié le Bureau du concours qu'il avait apporté au Secrétariat et a exprimé sa reconnaissance au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour son appui.

3. M. Elik Adler, Coordonnateur pour les mers régionales, Division de la mise en oeuvre des politiques environnementales, PNUE, parlant au nom du PNUE, a souligné que le PNUE restait attaché au Programme pour les mers régionales et continuerait d'appuyer le PAM. Il a confirmé que le PNUE verserait à nouveau une contribution au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

B. Participation

4. Les Parties contractantes ci-après à la Convention de Barcelone étaient représentées à la réunion: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Commission européenne, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Malte, Maroc, Monaco, République arabe syrienne, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, Tunisie et Turquie.

5. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et secrétariats de Conventions ci-après étaient représentés par des observateurs: Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine (Ramsar).

6. Les organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres organisations ci-après étaient représentées par des observateurs: Réseau arabe pour l'environnement et le développement (AOYE/RAED), Association des Chambres de commerce et d'industrie méditerranéennes (ASCAME), Centre international de droit comparé de l'environnement (CIDCE), Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), Clean Up Greece (Ellada Kathari), ECAT Tirana, ENDA Maghreb, Amis de la Terre Europe, Greenpeace, Association hellénique pour la protection du milieu marin (HELMEPA), Association internationale pour les forêts méditerranéennes (AIFM), International Energy Foundation (IEF), Centre maritime international (CMI), Institute for Sustainable Development and Management of Natural Resources (INARE), LEGAMBIENTE, MAREVIVO, Initiative pour les zones humides méditerranéennes (MedWet), Association méditerranéenne pour sauver les tortues marines (MEDASSET), Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ESCDE), Réseau SOS Méditerranée, Mouvement écologique algérien (MEA), Organisation des communicatrices méditerranéennes (OCOME), Société grecque pour la protection des tortues marines (ARCHELON), Association des chimistes albanais (SAC),

TEMA, Fondation turque de recherches marines (TUDAV), Association turque pour la protection du milieu marin (TURMEPA) et Fonds mondial pour la nature (WWF).

7. Étaient également représentés le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), le Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB), le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP), le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), le Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE) et le Secrétariat des 100 Sites historiques méditerranéens.

8. La liste complète des participants figure à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement intérieur

9. La réunion est convenue que le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone s'appliquerait *mutatis mutandis* à ses délibérations (UNEP/IG.43/6, annexe XI, telle que modifiée par les Parties contractantes (documents UNEP(OCA)/MED IG.1/5 et UNEP(OCA)/IG.3/5)).

Point 3 de l'ordre du jour: Élection du Bureau

10. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur et à la suite de consultations officieuses, la réunion a élu à l'unanimité le Bureau suivant:

Président:	M. N. Georgiades (Chypre)
Vice-Président:	M. M. Bricelj (Slovénie)
Vice-Président:	M. A. Watfa (République arabe syrienne)
Vice-Président:	M. S. Kadioglu (Turquie)
Rapporteur:	M. A. Sahibi (Maroc)

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

11. Les points focaux du PAM ont adopté l'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat et publié sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.270/1 ainsi que la proposition d'emploi du temps figurant dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/2. L'ordre du jour est joint au présent rapport en tant qu'**annexe II**.

Point 5 de l'ordre du jour: Rapport du Coordonnateur sur les activités menées au cours de l'exercice biennal 2004-2005

12. Pour l'examen de ce point, la réunion était saisie du rapport du Coordonnateur sur les activités menées au cours de l'exercice biennal 2004-2005 (UNEP(DEC)/MED WG.270/3).

13. En présentant ce point, M. Mifsud s'est félicité de l'entrée en vigueur de la Convention de Barcelone modifiée le 9 juillet 2004 et du nouveau Protocole "prévention et situations critiques" le 17 mars 2004. Il a également évoqué l'état des ratifications des Protocoles et a appelé particulièrement l'attention de la réunion sur l'achèvement de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) et sur le rapport concernant l'évaluation externe du PAM, ainsi que sur les travaux d'élaboration d'un mécanisme visant à assurer le respect des obligations découlant des instruments juridiques de Barcelone.

14. Les participants ont remercié le Secrétariat pour la documentation de grande qualité qu'il avait préparée et pour l'organisation de la réunion. Ils se sont également félicités de ce que le PAM ait réussi à élargir le champ de ses activités et l'éventail de ses partenariats avec la Communauté européenne, les institutions gouvernementales, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires.

15. Les participants ont salué l'entrée en vigueur de la Convention de Barcelone modifiée et du Protocole "prévention et situations critiques". Cela étant, il s'imposait d'urgence que de nouveaux progrès soient réalisés dans la ratification et l'acceptation des autres Protocoles. Il était notamment très préoccupant que les amendements au Protocole "tellurique" ne soient pas encore entrés en vigueur. Il a été souligné que le Protocole "tellurique" modifié constituait le socle d'une bonne partie de l'action du PAM, notamment la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS). En application de la recommandation de la précédente réunion des Parties contractantes tendant à ce que le Secrétariat, le Président du Bureau et le pays dépositaire prennent contact avec les pays concernés, de nouveaux efforts devraient être déployés pour encourager les pays qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier ces différents instruments. Plus particulièrement, les raisons de l'absence de ratification devaient être analysées attentivement, en ce sens qu'elles pouvaient être d'ordre plutôt administratif que politique et que l'assistance nécessaire dans ce domaine pouvait être fournie. À cet égard, des efforts devaient également être faits par le Secrétariat par la voie diplomatique, par le pays dépositaire et par les pays eux-mêmes pour accélérer le processus de ratification. Il pourrait être utile que le Coordonnateur du PAM se rende dans les pays. Le Bureau devrait examiner soigneusement la question pour inciter les pays à ratifier les instruments juridiques et prendre acte des efforts qu'ils auraient faits. Plusieurs points focaux ont ensuite indiqué où en était le processus de ratification dans leurs pays respectifs, et le Point focal d'Israël a fait savoir que son pays avait maintenant accepté les amendements à la Convention de Barcelone.

16. Il a été souligné que l'initiative de l'UE visant à "dépolluer" la Méditerranée d'ici à 2020 représentait une occasion importante de synergie entre le PAM et la CE puisque leurs objectifs étaient tout à fait similaires. La Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes devrait profiter du trentième anniversaire du PAM pour adresser un message politique fort sur la nécessité d'associer le PAM à cette initiative pour faire en sorte qu'elle tire parti des travaux de ce dernier en créant une impulsion et des opportunités supplémentaires de coopération en faveur de l'environnement en Méditerranée. Il a aussi été rappelé que le Sommet de Barcelone de l'Union européenne pourrait offrir au Partenariat euro-méditerranéen une bonne occasion de prendre acte de la SMDD élaborée dans le cadre du PAM et de l'appuyer. La réunion a insisté sur l'importance de la présence du Coordonnateur au Sommet. À cet égard, le point focal de la Communauté européenne a précisé que cette dernière avait l'intention de proposer que des références au PAM et à la SMDD soient insérées dans la déclaration politique qui serait adoptée par le Sommet de Barcelone. Il a été dit que cela constituerait une bonne possibilité d'assurer une association plus étroite de toutes les parties prenantes, notamment le PAM dans le cadre du programme de travail conjoint PAM/CE, à la formulation du plan de travail ultérieur, y compris l'initiative proposée par la CE.

17. Le Coordonnateur du PAM a répondu qu'il continuerait d'insister sur la nécessité pour les pays de ratifier les instruments juridiques au cours de ses contacts avec les autorités nationales. Une assistance pourrait également être fournie sur demande pour faciliter la ratification. Il a ajouté que le pays dépositaire également devrait prendre des mesures pour encourager le processus de ratification. Il a rappelé que la collaboration du PAM avec la CE se renforçait, comme le montrait l'exemple de la réunion conjointe tenue la veille par les points focaux du PAM et du SMAP. L'entrée en vigueur du Protocole "tellurique" était à l'évidence essentielle si l'on voulait que le PAM joue un rôle encore plus important dans les initiatives de la CE en faveur de la région méditerranéenne.

18. À propos des départs mentionnés dans le rapport du Coordonnateur, les participants ont rendu hommage et exprimé leur gratitude à M. Arab Hoballah, à M. Roberto Patruno et à M. Baher Kamal pour le concours précieux qu'ils avaient apporté au PAM. Il a été suggéré que la procédure déjà instaurée au sein du PAM serve à témoigner de la reconnaissance aux personnes dont la contribution à l'action du PAM avait été remarquable.

Pollution d'origine terrestre

19. M. S. Civili, Coordonnateur du MED POL, résumant les activités du MED POL au cours de l'exercice biennal 2004-2005, a appelé l'attention sur la préparation de la Phase IV du programme. S'agissant de la mise en œuvre du Protocole "tellurique", il a fait remarquer avec satisfaction que toutes les Parties contractantes avaient finalisé leurs bilans diagnostiques nationaux (BDN) et leurs bilans de base nationaux (BBN) d'émissions/rejets de polluants. La plupart des Parties avaient également établi leurs plans d'action nationaux (PAN). Il était particulièrement intéressant de noter à cet égard la préparation d'une base de données contenant les informations fournies par les pays pour l'établissement des BBN. En outre, des éléments avaient été identifiés pour faciliter le transfert de technologie, qui était la base de la réduction de la pollution. Un document d'orientation serait présenté aux Parties contractantes. Onze Parties contractantes s'étaient dotées de programmes nationaux de surveillance continue et d'autres pays fournissaient des données provenant des programmes existants; une version web de la base de données était également disponible. Enfin, M. Civili a rappelé que le Projet FEM devait s'achever le 31 octobre 2005. Ce projet avait permis de soutenir la préparation des BDN, BBN et des PAN dans les pays éligibles au FEM. Des études de préinvestissement étaient également en cours d'achèvement. Une réunion de donateurs était prévue pour la fin de 2005 afin de les inviter à participer à des projets spécifiques.

20. En réponse à un certain nombre de questions, le Coordonnateur du MED POL a précisé qu'une assistance financière pour l'établissement des rapports sur le PAS serait fournie à un stade ultérieur, le système des rapports étant encore à l'essai et appliqué sur une base volontaire. Il a confirmé que le projet sur la gestion des détritiques en République arabe syrienne était en préparation et que l'élaboration des plans d'action nationaux était suivie de près et évaluée par le Secrétariat, qui s'emploierait à aider à la mise en œuvre de ces plans une fois qu'ils auraient été finalisés et approuvés par les autorités nationales. S'agissant de la question délicate de la réunion de donateurs, on s'efforçait d'identifier des donateurs éventuellement disposés à soutenir financièrement les projets de réduction de la pollution d'origine terrestre. M. Mifsud a confirmé que les activités concernant l'établissement d'un site web du MED POL se poursuivaient en coopération avec le CAR/TDE pour accroître la visibilité du PAS et de ses initiatives de réduction de la pollution. L'objectif immédiat était de faire en sorte que les plans d'action nationaux soient approuvés au plan politique à la prochaine réunion des Parties contractantes.

Pollution d'origine maritime

21. M. Roberto Patruno, Directeur du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), a décrit dans ses grandes lignes le cadre général des activités du Centre au cours de l'exercice biennal 2004-2005 et les principaux objectifs du programme. Il a ajouté que dans un délai de deux ans, le REMPEC s'installerait dans de nouveaux locaux mis à sa disposition par le Gouvernement maltais et qu'un accord de siège entre l'Organisation maritime internationale (OMI) et Malte était sur le point d'être conclu.

22. Plusieurs représentants ont félicité le REMPEC pour son travail et, en particulier, rendu hommage à M. Patruno pour sa contribution aux résultats obtenus par le PAM au cours des années. À une question posée sur la coordination entre les autorités nationales responsables de l'environnement et des affaires maritimes s'agissant des rapports à

présenter au REMPEC, le Directeur du REMPEC a répondu qu'il appartenait à chaque pays de régler cette question. Il a ajouté, en réponse à une autre question, qu'il était déjà envisagé d'étendre l'accord sous-régional pour l'Adriatique à tous les pays de la sous-région. Il pensait aussi qu'il était nécessaire d'établir chaque fois que cela était possible des liens étroits de coopération entre le REMPEC et le MED POL. Tout en admettant que les contributions financières reçues jusqu'à présent avaient été relativement modestes, il a déclaré que le REMPEC avait à son actif d'avoir su attirer des fonds de donateurs. Il a été suggéré de présenter une proposition selon laquelle les questions liées aux accidents maritimes seraient incluses dans l'initiative de l'UE tendant à "dépolluer" la Méditerranée d'ici à 2020.

Production plus propre

23. M. Armand Vilaplana, Directeur du Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP), a présenté les activités menées par le Centre au cours de l'exercice biennal et a fourni des informations détaillées au sujet des publications produites ainsi que des programmes de formation et des projets entrepris.

24. Répondant aux questions posées, le Directeur du CAR/PP a donné l'assurance qu'à l'avenir le Centre s'attacherait principalement à répondre aux préoccupations des pays en matière de production plus propre, en particulier dans des secteurs comme la production d'énergie et le traitement des déchets. Il a ajouté que les publications du Centre étaient traduites en arabe et que des représentants des ONG seraient invités à ses réunions. Il a été pris note de la demande d'appui de la représentante de la République arabe syrienne à la création dans son pays d'un centre de production plus propre, qui jouerait le rôle d'intermédiaire entre son pays et les donateurs potentiels.

Conservation de la diversité biologique

25. M. Abderrahmane Gannoun, Directeur du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), a décrit les résultats obtenus par le Centre en ce qui concerne la mise en œuvre du Protocole ASP. Il a également fourni des informations au sujet des plans d'action mis en œuvre par le Centre dans le domaine des aires protégées et de la sauvegarde de la biodiversité.

26. Les participants ont félicité M. Gannoun de sa nomination comme nouveau Directeur du CAR/ASP. En réponse aux questions posées, le Directeur du CAR/ASP a déclaré que le Centre continuerait d'aider les pays autant qu'il le pourrait, en s'appuyant sur les informations reçues des points focaux nationaux au sujet des aires spécialement protégées, en consultation avec les institutions concernées. En dépit de certaines difficultés administratives, dont des changements de personnel, le CAR/ASP avait mené à bien plusieurs activités. Il importait aujourd'hui pour le Centre de continuer à regarder vers l'avenir afin d'atteindre ses objectifs. Les autres questions soulevées pendant le débat ont porté notamment sur les liens avec différentes institutions, y compris les organisations chargées des pêches, dans le souci de protéger les espèces. Les contacts avec l'OMI aux fins d'étudier l'impact du transport maritime sur l'environnement ont été encouragés. Le rôle du CAR/ASP dans la préparation des plans de gestion des zones côtières a été évoqué. L'on a aussi souligné que le CAR/ASP devrait se préoccuper davantage du problème grandissant des espèces invasives et de l'impact des changements climatiques.

Gestion durable des zones côtières

27. M. Ivica Trumbic, Directeur du Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), a fait le bilan des activités entreprises par le Centre pour promouvoir la gestion durable des zones côtières, en appelant plus particulièrement l'attention sur le projet de texte du protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières, sur les divers programmes d'aménagement côtier (PAC) et sur la mise en œuvre d'un plan de stratégie

opérationnelle pour la gestion intégrée des zones côtières, en étroite synergie avec la SMDD.

28. Le représentant de la Communauté européenne a évoqué la coopération avec le PAM et le CAR/PAP dans le cadre du Partenariat euromed. Plusieurs participants se sont félicités de l'utilité du travail du CAR/PAP pour leurs pays. À une question sur le suivi des résultats des PAC, le Directeur du CAR/PAP a répondu que c'était surtout aux pays eux-mêmes qu'il incombait d'assurer ce suivi, mais qu'il y avait aussi des exemples réussis de suivi dans lesquels les pays avaient mobilisé des fonds, dans le pays même ou à l'extérieur, pour la mise en oeuvre de projets PAC.

Intégration de l'environnement et du développement

29. M. Guillaume Benoit, Directeur du Plan Bleu, a présenté un rapport sur l'état d'avancement des activités menées par le CAR/PB pendant l'exercice biennal 2004-2005, l'accent étant mis notamment sur l'achèvement du *Rapport Environnement et Développement* et sur l'élaboration de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD).

30. Plusieurs orateurs ont félicité le Plan Bleu de la haute qualité de l'oeuvre accomplie, spécialement en ce qui concernait la SMDD. Au cours du débat qui a suivi, il a été suggéré que les informations figurant dans le *Rapport Environnement et Développement* soient présentées de manière à permettre aux pays d'évaluer les progrès qu'ils avaient accomplis aux échelons national et régional. Comme le *Rapport* était volumineux, il a été proposé d'en établir une version abrégée, plus facile à consulter. La CE est également convenue d'aider à la promotion du *Rapport*.

Téledétection de l'environnement

31. M. Sergio Illuminato, Directeur du Centre d'activités régionales pour la téledétection de l'environnement (CAR/TDE), a présenté une nouvelle vision du Centre qui, sous la nouvelle appellation proposée de CAR/INFO, axerait ses activités sur les domaines suivants : coopération et partenariats avec les institutions nationales, régionales, sous-régionales et autres, la société civile et les entreprises; technologies de l'information et de la communication; et information et participation du public.

32. Au cours du débat, des préoccupations ont été exprimées à propos du manque de visibilité du PAM. Aussi plusieurs Parties ont-elles fait valoir l'importance qu'il y aurait, comme on le proposait, de transformer le CAR/TDE en CAR/INFO en vue d'un nouveau renforcement de l'approche globale du PAM en matière d'information et de communication. Il a été suggéré que le PAM participe à la prochaine réunion de la deuxième phase du Sommet mondial de la Société de l'information (SMSI) qui devait se tenir à Tunis. Il importait que le site web puisse être consulté en arabe, langue utilisée par un tiers des Parties contractantes, et qu'il contienne des liens vers les sources d'informations fiables existant au sein des ministères des Parties contractantes. Des participants ont également appelé l'attention sur l'importance de la téledétection, laquelle devrait demeurer l'un des outils du Centre à l'avenir.

Point 6 de l'ordre du jour: Rapport sur l'exécution financière du programme du PAM

33. M. Arab Hoballah, Coordonnateur adjoint, présentant le document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.16 sur la mise en oeuvre des activités pendant l'exercice biennal 2004-2005 et les comptes des projets pour l'exercice 2002-2003, a dit que le ratio recettes/dépenses de l'exercice 2002-2003 avait été excellent, 99,7 pour cent des fonds ayant été consacrés à

l'exécution des programmes du PAM. S'agissant de la mise en œuvre du programme de travail de l'exercice en cours, il a fait observer que 9 mois restaient à courir avant l'achèvement de toutes les activités puisque les fonds alloués devaient être engagés avant le 31 décembre 2005. La mise en œuvre des programmes de travail du CAR/ASP et du CAR/TDE connaissait certains retards en raison des mouvements de personnel. M. Hoballah a appelé l'attention, dans les tableaux du document, sur une nouvelle colonne qui énumérait les ressources externes. Il fallait espérer que les postes inscrits dans cette colonne encourageraient d'autres Parties contractantes à faire des contributions, en espèces ou en nature.

**Point 7 de l'ordre du jour: Recommandations et budget-programme pour
l'exercice biennal 2006-2007**

34. Les points focaux du PAM ont examiné les projets de recommandations figurant dans le document UNEP(DEC)/MED WG.720/4.

I. COORDINATION

A. Cadre juridique

1. *État des ratifications de la Convention et des Protocoles*

35. Le Coordonnateur, ouvrant la discussion, a souligné qu'il importait d'assurer la progression du processus de ratification. Il a encouragé les Parties contractantes à demander une assistance au Secrétariat dans ce domaine et a prié le pays dépositaire (Espagne), conjointement avec le Bureau des Parties contractantes, de jouer un rôle plus actif pour favoriser de nouvelles ratifications.

36. Au cours de la discussion concernant le projet de recommandations aux Parties contractantes, il a été fait état de la nécessité de fixer des priorités, ce qui a conduit à proposer que les recommandations soient axées sur la ratification des instruments en vigueur et non sur ceux qui ne l'étaient pas encore, tout en faisant mention de ces derniers.

37. Quant au projet de recommandation au Secrétariat, il était libellé en des termes suffisamment souples pour permettre au Secrétariat de s'efforcer, par différents moyens, de faire avancer le processus de ratification, mais il serait inopportun de lui demander de prendre contact avec les Ministères des affaires étrangères des Parties contractantes. Il a été suggéré que le pays dépositaire (Espagne) pourrait néanmoins entreprendre cette démarche. Quant à la question de savoir pourquoi le processus de ratification progressait si lentement, il a été dit que cela semblait être dû plutôt aux procédures bureaucratiques qu'à un manque de volonté politique.

38. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de recommandations figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

2. *Nouvel instrument juridique sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC)*

39. En ouvrant le débat, le Coordonnateur a rappelé qu'un projet de texte du protocole sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) (UNEP(DEC)/MED WG.270/5) avait été établi dans le cadre d'un vaste processus de consultation et de participation étalé sur plusieurs années.

40. Au cours du débat, le Secrétariat a été félicité pour le travail accompli en vue d'élaborer le projet de texte du protocole. Il a été souligné combien il importait d'adopter un protocole sur la GIZC, car les pays de la région avaient besoin de s'accorder sur une approche de la GIZC pour élaborer leurs propres politiques et revoir les textes juridiques nationaux pertinents. Les participants sont dans l'ensemble convenus que le projet de texte était désormais proche du stade où il pouvait constituer une base pour le lancement d'un processus plus officiel de négociations, le processus préparatoire ne devant pas se prolonger indéfiniment. Il a donc été convenu qu'un groupe de travail d'experts désignés par les Parties devrait être constitué en vue de mettre au point le projet de texte du protocole, pour examen et éventuelle approbation par la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007, puis adoption par une conférence diplomatique qui se tiendrait immédiatement après. Les organisations gouvernementales et non gouvernementales compétentes devaient être invitées à participer aux travaux du groupe de travail en qualité d'observateurs. Il serait également utile que le Secrétariat réalise une publication indiquant l'état actuel des mesures adoptées à l'échelon national en matière de GIZC et pouvant servir de guide pour les gouvernements de la région.

41. Les points focaux du PAM ont approuvé les recommandations figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

3. *Responsabilité et réparation des dommages*

42. Le Coordonnateur a rappelé qu'une étude de faisabilité (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.4) avait été établie et que ses conclusions et recommandations avaient été examinées lors d'une réunion d'experts juridiques en juin 2005. Un mécanisme de ce type était une obligation juridique en vertu de l'article 16 de la Convention de Barcelone et avait été adopté pour des instruments similaires. Étant donné la complexité du sujet, il était proposé de poursuivre les discussions sans engagement quant au type de mécanisme qui serait finalement élaboré.

43. Au cours du débat, les participants se sont félicités du document d'information, en soulignant que la responsabilité et la réparation des dommages représentaient un sujet très délicat et sensible dont la portée dépassait de loin la simple application de l'article 16 de la Convention de Barcelone. Il serait donc nécessaire de procéder avec beaucoup de circonspection et de veiller à ce qu'il y ait totale harmonie avec les autres mécanismes applicables aux échelons national, communautaire et international. Compte tenu du travail déjà accompli sur la question, les recommandations devaient faire référence au document d'information.

44. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de recommandations figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

4. *Système de rapports*

45. Le Secrétariat a annoncé que 20 Parties contractantes avaient soumis leurs rapports nationaux sur la mise en oeuvre des aspects juridiques et administratifs de la Convention et a invité les deux Parties restantes à faire de même. Toutes les Parties ont été instamment invitées à continuer de faire rapport sur tous les instruments, qu'elles les aient ratifiés ou non. L'attention a été appelée sur la qualité variable des rapports nationaux et l'absence d'informations sur certains aspects.

46. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de recommandations figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

5. *Mécanisme de respect des obligations*

47. En réponse à la demande d'éclaircissements du Coordonnateur sur les options pouvant être envisagées concernant la procédure de saisine énoncée dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/7, M. Gerhard Loibl, Consultant, a expliqué que la mention des "autres sources" dans les trois options visait à inclure d'autres organisations internationales et la société civile. Le Comité de respect des obligations ne chercherait pas activement à obtenir des informations de ces autres sources, mais les informations pertinentes qu'elles fourniraient seraient transmises au Comité par le Secrétariat.

48. Il a été convenu qu'il faudrait proroger le mandat du Groupe de travail sur la mise en oeuvre et le respect des obligations mais il a été souligné que les règles et procédures en la matière devaient être clairement définies dans l'intérêt d'une mise en oeuvre efficace et crédible de la Convention.

49. À la suite du débat, il a été décidé d'ajouter une nouvelle recommandation sur l'assistance technique et financière à apporter aux Parties contractantes, en particulier les plus vulnérables, pour les aider à mettre en oeuvre la Convention.

50. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de recommandations figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

6. *Assistance aux pays sur les questions juridiques*

51. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de recommandations figurant à l'**annexe III** du présent rapport, sans formuler d'observations.

B. Cadre institutionnel

1. *Évaluation du PAM*

52. Le Coordonnateur a appelé l'attention de la réunion sur la version finale du rapport concernant l'évaluation externe du PAM (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.9), soumis au Secrétariat en juillet 2005, et sur le résumé de ce rapport (UNEP(DEC)/MED WG.270/8). Certaines des recommandations figurant dans le rapport avaient des implications de grande portée et méritaient par conséquent d'être étudiées de manière plus approfondie. Aussi avait-il été convenu que le Secrétariat solliciterait des Parties contractantes le mandat de convoquer une réunion extraordinaire des points focaux du PAM au cours du prochain exercice biennal afin d'établir des propositions à soumettre à la réunion des Parties contractantes en 2007 pour adoption.

53. Au cours du débat, la recommandation de convoquer une réunion extraordinaire des points focaux du PAM a recueilli un large assentiment. Il a été souligné que les évaluations passées pourraient aussi être prises en compte.

2. *Évaluation du MED POL*

54. Le Coordonnateur a appelé l'attention de la réunion sur le rapport contenant l'évaluation du MED POL-Phase III établi par trois experts indépendants et soumis au Secrétariat en avril 2005 (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.10), ajoutant que les recommandations qui y figuraient avaient été examinées et utilisées, selon le cas, pour la préparation de la Phase IV et du programme de travail du prochain exercice biennal.

3. *Évaluation du CAR/PP*

55. Le Coordonnateur a présenté le rapport concernant l'évaluation du CAR/PP (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.11) et les quatre principales recommandations qui y figuraient.

4. *Évaluation du CAR/TDE*

56. Le Coordonnateur a appelé l'attention sur le rapport concernant l'évaluation du CAR/TDE (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.12), sur la base duquel il était recommandé que le CAR/TDE réoriente ses efforts vers l'information et la communication et soit rebaptisé CAR/INFO.

57. Plusieurs intervenants ont estimé que le mandat et les activités futures du CAR/INFO proposé, en particulier en matière de télédétection, appelaient une clarification, d'autres considérant que celle-ci avait déjà eu lieu. Les Points focaux de l'Égypte et de l'Espagne se sont interrogés l'un et l'autre sur le but du changement d'appellation de CAR/TDE en CAR/INFO et sur la part des activités de télédétection dans le nouveau mandat du Centre. Le Point focal de la République arabe syrienne s'est félicité de l'extension du mandat du Centre tout en ne souhaitant pas voir supprimée ou abandonnée la tâche originelle de télédétection. En réponse aux préoccupations ainsi exprimées, il a été rappelé qu'à l'issue d'une longue discussion, la réunion conjointe des points focaux du CAR/PB, du CAR/PAP et du CAR/TDE avait, en mai 2005, décidé que continuer à travailler sur les techniques et le renforcement des capacités dans le domaine de la télédétection ne constituait plus une priorité à laquelle soit consacré un centre d'activités spécialisé du PAM.. De plus, l'exposé de

mission du CAR/INFO n'avait pas encore été examiné et approuvé. Il a été annoncé néanmoins que le texte en serait distribué aux participants à des fins de clarification.

58. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de recommandations proposé dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/4, tel que modifié, figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

5. *Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)*

59. M. Arab Hoballah, Coordonnateur adjoint, ouvrant la discussion, a souligné le caractère non contraignant de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.13). La Stratégie recensait sept domaines d'actions prioritaires qui constituaient la base du nouveau programme de travail de la CMDD (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.14). Il fallait également prendre en considération le projet de contribution sur la SMDD pour la Déclaration de Portoroz (UNEP(DEC)/MED WG.270/18).

60. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont félicité la CMDD du travail accompli pour l'établissement de la SMDD; si la Stratégie était adoptée à la réunion des Parties contractantes, elle constituerait un message fort pour la réunion organisée à l'occasion du dixième anniversaire du Partenariat euro-méditerranéen. L'on continuerait de veiller à ce que la déclaration finale du Sommet de Barcelone comporte une référence appropriée à la SMDD.

61. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de recommandations proposé dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/4, tel que modifié, qui figure dans l'**annexe III** du présent rapport. Le projet de contribution sur la SMDD pour la Déclaration de Portoroz a également été approuvé.

6. *Coopération avec les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales (OIG), les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres partenaires*

62. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Coordonnateur a mis en relief les bonnes relations qu'entretenaient le PAM et un certain nombre d'ONG. Les recommandations proposées tendaient à resserrer les relations entre les Parties contractantes, les organisations intergouvernementales et les initiatives régionales, de même que la coopération du Secrétariat avec toute une série d'organismes.

63. Lors de la discussion qui a suivi, les représentants ont proposé d'inclure dans les recommandations les noms d'autres organisations et programmes. Ils ont souligné qu'il importait d'agir dans le domaine des eaux de ballast. Le Secrétariat a été prié de veiller à l'exactitude des informations figurant dans le rapport concernant les organisations non gouvernementales qui recevaient une assistance financière du PAM.

64. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de recommandations figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

7. *Coopération avec l'Union européenne*

65. Le Coordonnateur, présentant ce point de l'ordre du jour, a appelé l'attention sur le document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.30, où figurait un projet de programme de travail conjoint pour la coopération entre l'Unité de coordination du PAM et la Commission européenne. Le document serait prochainement signé. Le programme de travail proposé avait pour but de renforcer la coopération dans des domaines spécifiques, notamment dans le contexte de l'initiative proposée par l'Union européenne pour "dépolluer" la Méditerranée d'ici à 2020.

66. Lors de la discussion qui a suivi, il a été proposé des modifications au projet de recommandations pour préciser les contributions attendues de l'Union européenne. Il a également été mis l'accent sur la nécessité de mentionner les activités entreprises au plan sous-régional.

67. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de recommandations figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

8. *Coopération avec la société civile et participation du public*

68. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de recommandations figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

9. *Réunions*

69. Lors de la discussion sur la tenue de réunions conjointes des points focaux des CAR, en particulier celle des points focaux des CAR/PB, CAR/PAP et CAR/TDE, il a été indiqué que la participation à ces réunions conjointes du CAR/TDE dépendrait du nouveau mandat de ce dernier. Il a été convenu que l'objectif primordial de telles réunions conjointes devrait être l'efficacité opérationnelle et budgétaire. Dans le cas spécifique des réunions du MED POL et du CAR/PP, des réunions parallèles, suivies d'une session commune, pourraient s'avérer utiles. La décision finale concernant l'intérêt ou non d'organiser des réunions conjointes des divers CAR devrait être prise lors de la réunion extraordinaire des points focaux du PAM.

10. *Information, sensibilisation et participation du public*

70. Lors du débat sur la stratégie du PAM en matière d'information, il a été convenu que le site web devrait être plus interactif et qu'il faudrait encourager plus vigoureusement les médias à rendre compte des activités du PAM. Il a également été convenu d'inclure des recommandations supplémentaires au sujet des initiatives des Nations Unies concernant l'éducation en vue du développement durable. Il a été proposé que le CAR/TDE (CAR/INFO) envisage également de participer à la Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" qui devait se tenir en Serbie-et-Monténégro en 2007.

71. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de recommandations figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

C. Questions financières et de personnel

72. Le Coordonnateur, présentant ce point de l'ordre du jour, a indiqué que la situation concernant le versement des contributions était meilleure qu'à la période correspondante des exercices biennaux précédents, ce dont il a remercié les Parties contractantes. S'agissant du personnel, il était formulé plusieurs propositions tendant notamment à recruter un ingénieur informaticien pour renforcer les capacités du Secrétariat dans le domaine de l'infrastructure des technologies de l'information, à reclasser D-1 le poste de Coordonnateur du MED POL compte tenu de l'importance de ce programme, et à proroger d'un an le poste d'assistant sécurité jusqu'à ce que des modalités de financement appropriées concernant les questions de sécurité puissent être arrêtées avec le PNUE.

73. Pendant la discussion, les participants ont, comme lors des réunions précédentes, demandé que le budget soit présenté de manière plus transparente pour qu'il soit possible d'identifier les sources de financement utilisées pour les diverses composantes du programme ainsi que pour le paiement des traitements connexes. Des participants ont demandé que le poste de Coordonnateur adjoint soit pourvu sans tarder conformément aux règles et procédures des Nations Unies. Il a également été souligné que le poste d'assistant

sécurité ne devrait être financé que sur une base temporaire, en attendant que les dispositions nécessaires puissent être prises avec le PNUE, conformément à la politique générale concernant la sécurité des locaux des Nations Unies. Le représentant de Monaco s'est interrogé sur la nécessité de créer un poste de fonctionnaire chargé des technologies de l'information et de la communication, de surcroît à la classe P-4, au moment où un Centre spécialisé avait été créé et où un poste d'assistant informatique existait déjà au sein de l'Unité de coordination.

74. En réponse à une observation du Point focal de la Serbie-et-Monténégro selon laquelle la contribution de ce pays avait presque doublé par rapport à l'exercice biennal précédent, le Coordonnateur adjoint a fait savoir que l'arrangement appliqué pendant l'exercice biennal précédent avait un caractère temporaire et qu'officiellement la Partie contractante était la Serbie-et-Monténégro, et pas seulement le Monténégro.

75. Le Coordonnateur est convenu que la présentation du budget devrait être améliorée et il s'est engagé à y veiller à l'avenir. En réponse à une demande d'éclaircissements, il a indiqué que l'une des raisons pour lesquelles le PAM pourrait fonctionner avec un budget à croissance zéro pour le prochain exercice biennal était que le passage à l'euro avait été avantageux pour le PAM.

76. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de recommandations figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

II. COMPOSANTES

A. Prévention et maîtrise de la pollution

1. *Pollution d'origine terrestre (MED POL)*

77. Au cours du débat, le représentant de Monaco a déclaré que son gouvernement serait disposé à poursuivre sa contribution financière au programme de gestion des détritiques du littoral, qui avait donné de bons résultats.

78. La représentante de la France a exprimé une réserve concernant la proposition tendant à créer une équipe spéciale régionale chargée du transfert de technologies de réduction de la pollution en attendant que des informations soient disponibles au sujet des modalités de travail et des résultats attendus d'une telle équipe spéciale. Elle a également exprimé une réserve à propos de la référence à l'énergie, qui n'était pas considérée comme une priorité élevée dans le programme du MED POL et dont il serait mieux approprié de l'incorporer au titre de la production plus propre. D'autres représentants n'ont pas partagé ce point de vue, ajoutant que les changements climatiques et l'utilisation d'énergie étaient aussi d'importantes sources de pollution et devraient être inclus dans le programme de travail. La représentante de l'Italie a indiqué que son gouvernement serait disposé à fournir des ressources humaines pour les travaux concernant les questions liées à l'énergie.

79. La représentante de la France a également exprimé une réserve concernant plusieurs recommandations relatives à la surveillance continue, à la participation du public, aux indicateurs et aux inspections environnementales, au motif qu'elles n'avaient pas été examinées par la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL. D'autres représentants ont déclaré que le Secrétariat pouvait proposer des recommandations supplémentaires pour autant qu'elles soient fondées sur des décisions claires des coordonnateurs nationaux.

80. Le programme MED POL et les CAR ont été invités à se mettre en rapport avec la CE et les autres partenaires afin d'associer les Parties contractantes à tous les programmes internationaux, et notamment européens, concernant l'élimination des PCB et surtout du mercure provenant d'anciennes installations industrielles.

81. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance de la coopération avec le FEM et ont été d'avis qu'une recommandation devrait être proposée à ce sujet.

82. Le représentant du GPA/PNUÉ a annoncé l'organisation de la deuxième réunion intergouvernementale du GPA à Pékin en octobre 2006. Il a distribué une note d'information sur la réunion et a incité les représentants des Parties contractantes à adresser leurs observations et suggestions sur les renseignements communiqués au Secrétariat du GPA.

83. Enfin, il a été suggéré qu'il soit organisé une réunion ad hoc des coordonnateurs nationaux pour le MED POL chargée de passer en revue et discuter les éléments qui pourraient servir de base au futur texte juridiquement contraignant énonçant les mesures et les calendriers visés à l'article 15 du Protocole "tellurique" modifié.

84. La représentante de la Croatie a souligné l'importance de l'approche écosystémique, laquelle devrait s'appliquer non seulement au MED POL mais aussi aux autres composantes du PAM quand il y aurait lieu. Il a également été proposé que l'Adriatique serve de région test où tous les pays méditerranéens pourraient s'employer à appliquer l'approche écosystémique de manière probante.

85. La représentante d'Israël a proposé deux modifications à apporter au texte du programme MED POL – Phase IV à soumettre à la réunion des Parties contractantes pour adoption ; ces modifications ont été acceptées par la réunion.

86. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de recommandations figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

2. *Prévention et maîtrise de la pollution d'origine maritime (REMPEC)*

87. Lors du débat, l'accent a été mis sur la nécessité de renforcer le REMPEC pour lui permettre de jouer le rôle important qui lui avait été confié, à savoir prévenir la pollution et en particulier fournir une assistance aux pays qui en feraient la demande pour l'actualisation de leurs plans d'intervention en cas d'urgence.

88. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de recommandations figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

3. *Production plus propre*

89. Pendant le débat, l'accent a été mis sur la nécessité d'apporter un solide appui au CAR/PP pour qu'il puisse s'attacher à relier le développement industriel et la protection de l'environnement. Les intervenants ont souligné qu'il fallait resserrer les liens entre les institutions et les centres régionaux et aussi encourager l'octroi d'un concours technique et financier.

90. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de recommandations figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

4. *Diversité biologique et aires spécialement protégées*

91. En réponse aux questions posées, le Directeur du CAR/ASP a confirmé que le Centre coopérerait pleinement avec toutes les organisations non gouvernementales et autres organismes compétents concernés par ses domaines d'activité. Il était essentiel de faire en sorte que toutes les aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) répondent aux critères fixés. Les représentants des Parties ont souligné la nécessité de prendre des mesures pour la gestion de toutes les aires spécialement protégées, en général, et pas seulement des ASPIM.

92. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de recommandations figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

5. *Gestion durable des zones côtières*

93. Pendant le débat, il a été proposé une nouvelle recommandation en vue de la création dans chaque pays d'un "guichet unique" afin de faciliter les procédures d'octroi de permis, de contrôle de l'exécution et de gestion, et de promouvoir ainsi la coordination interministérielle. Dans ce contexte, M. Trumbic, Directeur du CAR/PAP, a confirmé que des efforts étaient déjà en cours pour mettre en place de telles institutions mais qu'ils se heurtaient à des difficultés en raison de la diversité des intérêts en jeu. Il espérait cependant pouvoir répéter l'expérience encourageante de nombre d'institutions et commissions du littoral qui avaient déjà été établies dans la région. L'on a également évoqué la nécessité de donner suite aux résultats des projets PAC achevés. La réunion est convenue que le document pertinent dont seraient saisies les Parties contractantes devrait être intitulé "Plan d'action opérationnel pour la GIZC en Méditerranée".

94. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de recommandations figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

6. *Environnement et développement*

95. Le Directeur du Plan Bleu a déclaré que les principales orientations des activités futures du Centre comporteraient des efforts tendant à assurer une large diffusion du *Rapport Environnement et Développement* par le biais du site web, de notes d'orientation et de présentations PowerPoint, en partenariat avec le CAR/INFO. Le Plan Bleu s'attacherait également, en collaboration avec le réseau de pays et d'autres partenaires de la région, à suivre l'avancement de la mise en oeuvre de la SMDD (indicateurs et bonnes pratiques) afin d'aider les pays à formuler leurs plans nationaux de développement durable.

96. Les participants ont félicité le Plan Bleu pour les résultats obtenus avec la finalisation du *Rapport Environnement et Développement* et l'élaboration de la SMDD. Le Centre a été incité à mettre un accent plus marqué, dans son futur programme de travail, sur la diffusion des résultats de ses analyses et sur l'octroi aux pays d'une assistance accrue dans la mise en oeuvre de la SMDD. Plusieurs orateurs ont demandé que le *Rapport Environnement et Développement* soit traduit en arabe et dans d'autres langues.

97. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de recommandations figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

7. *Information et communication (CAR/TDE)*

98. Au cours du débat, il a été souligné qu'il était impératif de privilégier la gestion et la diffusion horizontales de l'information au sein du PAM dans son ensemble, en particulier comme moyen de diffusion de l'information et de sensibilisation du public. Le PAM devrait faire preuve d'une plus grande interactivité dans la gestion et la diffusion de la masse d'informations environnementales disponibles. Il a été proposé qu'un rapport soit établi chaque année sur la situation de l'environnement en Méditerranée. Plusieurs observateurs représentant des ONG ont appuyé les nouveaux objectifs du Centre et ont offert de collaborer avec le CAR/TDE aux activités d'information et de sensibilisation. Les participants ont également insisté sur le fait qu'un appui accru devrait être fourni aux pays arabes dans le domaine de la communication et de la gestion de l'information.

99. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de recommandations figurant à l'**annexe III** du présent rapport.

III. BUDGET

100. Ouvrant le débat sur le budget pour l'exercice biennal 2006-2007, le Coordinateur adjoint a rappelé que la dernière réunion des Parties contractantes, lorsqu'elle avait décidé que le budget du PAM serait désormais établi en euros, avait demandé au PAM de maintenir son budget à la croissance zéro pour l'exercice biennal à venir. Aussi les allocations de crédits avaient-elles été, pour l'essentiel, gardées au niveau de l'exercice biennal précédent. Comme les Parties contractantes avaient versé promptement leurs contributions, les intérêts perçus sur les fonds mis à la disposition du PAM constitueraient une recette supplémentaire pour le budget de l'exercice biennal. Enfin, le Coordonnateur adjoint a indiqué que la contribution de la Serbie-et-Monténégro serait maintenue inchangée par rapport à l'exercice biennal en cours, étant entendu qu'elle devrait être recalculée pour la réunion suivante des Parties.

101. Les points focaux du PAM ont approuvé le projet de budget figurant à l'**annexe IV** du présent rapport.

Point 8 de l'ordre du jour : Examen du projet d'ordre du jour de la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes (Portoroz, 2005)

102. Le Coordonnateur a appelé l'attention des participants sur le projet d'ordre du jour de la Quatorzième réunion des Parties contractantes devant avoir lieu à Portoroz, qui leur avait été distribué. En plus de l'examen des recommandations et du budget-programme pour 2006-2007, il y aurait un segment ministériel qui serait consacré à cinq grands thèmes: orientation future du PAM, sur la base de l'évaluation du PAM; SMDD; plans d'action nationaux dans le cadre du PAS MED; conservation du phoque moine; et Déclaration de Portoroz. Un avant-projet de cette déclaration serait distribué au cours des quelques prochains jours pour que les pays aient la possibilité de l'examiner avant la réunion de Slovénie. Enfin, le Coordonnateur a formulé le vœu qu'autant de ministres que possible assisteraient à la réunion des Parties contractantes à Portoroz. Il a également informé les participants que le lieu de la réunion des Parties contractantes de 2007 n'avait pas encore été décidé.

103. La représentante de la France a annoncé que la Ministre de l'écologie et du développement durable de son pays prendrait part au segment ministériel.

104. Le Point focal de la République arabe syrienne a demandé que les documents soient finalisés et distribués en arabe en temps voulu avant la réunion.

105. M. Mitja Bricelj, Point focal de la Slovénie, a souhaité par avance une chaleureuse bienvenue à tous les participants à la réunion de Portoroz et a expliqué les dispositions qui avaient été prises pour faciliter les voyages et l'organisation de la réunion. Il y aurait à l'occasion de la réunion plusieurs manifestations parallèles; celles prévues à ce jour étaient axées sur des thèmes comme l'Initiative de la CE visant à "dépolluer" la Méditerranée d'ici à 2020 et la Stratégie marine de l'UE, et il y aurait une manifestation organisée par l'OMI. En outre, des efforts seraient faits pour y associer les ONG et organisations locales. Rien ne serait négligé non plus pour que les participants provenant de pays où la Slovénie n'avait pas d'ambassade se voient délivrer un visa à leur arrivée.

106. Plusieurs points focaux ont proposé que le *Rapport Environnement et Développement* soit présenté lors du segment ministériel. M. Mifsud est convenu que le trentième anniversaire du PAM offrirait une bonne occasion de réfléchir à l'orientation de ses activités au cours des dix prochaines années.

107. Les points focaux du PAM ont approuvé l'ordre du jour provisoire de la Quatorzième réunion des Parties contractantes figurant à l'**annexe V** du présent rapport.

Point 9 de l'ordre du jour: Questions diverses

Distinctions honorifiques

108. Suivant une suggestion tendant à ce qu'il soit rendu hommage à Portoroz à certains fonctionnaires autres que le précédent Coordonnateur, M. Lucien Chabason, le Coordonnateur a déclaré qu'une telle décision devrait être prise par les Parties contractantes. Il fallait déterminer les critères sur la base desquels de telles distinctions honorifiques seraient décernées. Le représentant de l'Algérie a insisté sur l'importance qu'il y aurait à instituer une telle récompense.

Programme des 100 Sites historiques

109. Le représentant de la France a déclaré qu'en raison de plusieurs imprévus, il n'avait pas été possible d'élaborer pour la réunion une proposition visant à réorienter le programme vers le patrimoine culturel et le développement durable. La France présenterait une proposition à ce sujet à Portoroz et entreprendrait d'élaborer le rapport envisagé, comme convenu.

Documentation

110. Afin de réduire le coût des futures réunions, le Coordonnateur a proposé que les documents de travail soient produits sur papier et que les documents d'information soient seulement disponibles sur CD ou sur Internet pour téléchargement. À la suite de plusieurs suggestions visant à limiter le nombre de documents produits sur papier, il a été convenu que le Secrétariat déciderait comment réaliser et distribuer au mieux les documents de travail et les documents d'information.

Point 10 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

111. La réunion a adopté son rapport, sur la base du projet de rapport contenu dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/L.1, à sa séance du samedi 24 septembre 2005.

Point 11 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

112. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le samedi 24 septembre 2005 à 18h15.

ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

ANNEXE I**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS****ALBANIA
ALBANIE****Ms Etleva Canaj**

Director
Institute of Environment
Ministry of Environment
27 Rruga e Duresit
Tirana
Albania

Tel: 355-4-225134
Tel (mobile): 355-682273122
Fax: 355-4-270625
E-mail: etlevamoe@abissnet.com.al

**ALGERIA
ALGÉRIE****M. Djamel Echirk**

Inspecteur général de l'Environnement
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
47 rue Mohamed Douar
Belouizdad
Alger
Algérie

Tel: 213-21-432898
Tel (mobile): 213-71-399424
Fax: 213-21-434190
E-mail: djamelechirk@msn.com

Head of Delegation**M. Abdelkrim Yamani**

Ministre Plénipotentiaire
Ambassade de l'Algérie à Athènes
14 Avenue Konstantinou
11645 Athènes
Grèce

Tel : 30-210-7564191

**BOSNIA AND HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZÉGOVINE****Ms Selma Cengic**

Executive Director
Hydro-Engineering Institute
S. Tomica 1
71000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel: 387-33-207949
Fax: 387-33-207949
E-mail: selma.cengic@heis.com.ba

**CROATIA
CROATIE**

Ms Marijana A. Mance

Head of International Relations Department
Division for Strategic and Integration Processes in Environmental
Protection
Ministry of Environmental Protection, Physical Planning and
Construction
14 Ulica Republike Austrije
10000 Zagreb
Croatia

Tel: 385-1-3782452
Tel (mobile): 385-91-3717101
Fax: 385-1-3772555
E-mail: marijana.mance@mzopu.hr
<http://www.mzopu.hr>

Head of Delegation

Mr Ljubomir Jeftic

Consultant to the
Ministry of Environmental Protection, Physical Planning and
Construction
Nova Ves 81
10000 Zagreb
Croatia

Tel: 385-1-4667662
Tel (mobile): 385-91-8929887
Fax: 385-1-4667662
E-mail: ljubomir.jeftic@zg.htnet.hr

**CYPRUS
CHYPRE**

Mr Nicos Georgiades

Director for Environment
Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment
1411 Nicosia
Cyprus

Tel: 357-22-303883
Tel (mobile): 357-99-479028
Fax: 357-22-774945
E-mail: ngeorgiades@environment.moa.gov.cy
<http://www.moa.gov.cy>

**EGYPT
ÉGYPTE**

Mr George Kondos

Senior Advisor to the Minister of Environment
Cabinet of Ministers
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road
P.O. Box 955 Maadi
Cairo
Egypt

Tel: 20-2-5266180
Tel (mobile): 20-12-7923247
Fax: 20-2-5256454
E-mail: georges_kondos@hotmail.com

Head of Delegation

Mr Mohamed Abdel Azim Eltantawy

Acting MAP Coordinator
Cabinet of Ministers
State Ministry for Environmental Affairs
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road
P.O. Box 955 Maadi
Cairo
Egypt

Tel: 20-10-6666178

E-mail: mohamedtantawy75@hotmail.com

**EUROPEAN COMMUNITY
COMMUNAUTE
EUROPÉENNE**

Mr George Strongylis

Principal Administrator, DG Environment-Enlargement and
Neighbouring Countries (DG ENV-E-1)
Office: BU9 05/124
Tel : 32-2-2968745
Fax: 32-2-2994123
E-mail: George.Strongylis @cec.eu.int

Head of Delegation**Mr Carlos Berrozpe Garcia**

Administrator, DG Environment
International Agreements (DG ENV-E-2)
Office: BU9 5/34
Tel : 32-2-2968471
Fax: 32-2-2969558
E-mail: Carlos.berrozpe-garcia@cec.eu.int

Mr Jose Rizo Martin

Principal Administrator, DG Environment – Water and Marine
Office: BU9 03/103
Tel : 32-2-2950106
E-mail: Jose.rizo-martin@cec.eu.int

Commission Européenne
1049 Bruxelles
Belgique

**FRANCE
FRANCE**

M. Stéphane Louhaur

Chargé de mission pour la protection des milieux marins
Sous-direction de l'environnement
Direction des Affaires économiques et financières
Ministère des Affaires Etrangères
37 Quai d'Orsay
75007 Paris
France

Tel: 33-1-43174425

Fax: 33-1-43175745

E-mail: stephane.louhaur@diplomatie.gouv.fr

Chef de la Délégation**Ms Nathalie Chartier-Touzé**

Chef du Bureau de la Coopération
Service des Affaires Internationales
Secrétariat Général
Ministère de l'Ecologie et de Développement durable

20 avenue de Ségur
75302 Paris 07SP
France

Tel: 33-1-42191758
Fax: 33-1-42191719
E-mail: nathalie.chartier-touze@ecologie.gouv.fr
<http://www.ecologie.gouv.fr>

M. Didier Guiffault

Direction Générale de l'administration des finances et des Affaires
internationales
Sous-Direction des Affaires juridiques
Ministère de l'Ecologie et du Développement durable
20 Avenue de Ségur
75007 Paris
France

Tel: 33-1-42192088
Fax: 33-1-42191844
E-mail: didier.guiffault@ecologie.gouv.fr

M. Frédéric Hébert

Conseiller juridique
Direction des Affaires juridiques
Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
139 rue du Bercy
75012 Paris
France

Tel : 33-1-44973329
Fax : 33-1-44970746
E-mail : frederic.hebert@daj.finances.gouv.fr

**GREECE
GRÈCE**

Mr Alexander Lascaratos

Professor
Department of Applied Physics - Laboratory of Meteorology and
Oceanography
University of Athens
Building Phys-V
Panepistimioupolis
157 84 Athens
Greece

Tel: 30-210-7276839
Fax: 30-210-7295282
E-mail: alasc@oc.phys.uoa.gr

Head of Delegation

Ms Anastasia Lazarou Bacali

Head of Water Section
Water Department
Ministry of the Environment, Physical Planning and Public Works
Tel: 30-210-8650106
Fax: 30-210-8647420
E-mail: alazarou@dpers.minenv.gr
<http://www.minenv.gr>

Ms Angeliki Pythoula

General Directorate Office
Ministry of the Environment, Physical Planning and Public Works
147 Patission Street
112 51 Athens
Greece
Tel: 30-210-8629952
Fax: 30-210-8647420
E-mail: a.pythoula@gdper.minenv.gr

Mr Elias Sampatakakis

Marine Environment Protection Division
Hellenic Ministry of Mercantile Marine
109 Ipsilantou and Tsamadou Street
185 32 Pireus
Greece
Tel: 30-210-4191304
Fax: 30-210-4220440
E-mail: esamp@yen.gr

**ISRAEL
ISRAEL****Ms Valerie Brachya**

Deputy Director General for Policy and Planning
Ministry of the Environment
P.O. Box 34033
5 Kanfei Nesharim Street
95464 Jerusalem
Israel

Tel: 972-2-6553850/1
Tel (mobile): 972-50-6233374
Fax: 972-2-6553853
E-mail: valerie@sviva.gov.il

**ITALY
ITALIE****Ms Maria Dalla Costa**

Head of International Relations Service of the
Italian Environment Protection Agency (APAT)
and Advisor to the Italian Ministry of the Environment
Via Curtatone 3
00144 Rome
Italy

Tel: 39-06-44442201
Fax: 39-06-44442276
E-mail: dallacosta@apat.it

Head of Delegation**Ms Annalidia Pansini**

Officer for Mediterranean Environmental Cooperation
Ministry for the Environment and Territory
Via Cristoforo Colombo, 44
00147 Rome
Italy

Tel: 39-06-57228116
Fax: 39-06-57228177
E-mail: pansini.annalidia@minambiente.it

Alternate Head of Delegation

Ms Angelica Carnelos

Expert

Tel: 39-06-57228183

Fax: 39-06-57228178

E-mail: carnelos.angelica@minambiente.it

Ms Fiamma Valentino

Expert

Tel: 39-06-57228164

Fax: 39-06-57228177

E-mail: valentino.fiamma@minambiente.it

Ms Federica Sprovieri

Expert

Tel: 39-06-57228111

Fax: 39-06-57228178

E-mail: sprovieri.federica@minambiente.it

General Direction for the Environmental Research and
Development

Ministry for the Environment and Territory

Via Cristoforo Colombo, 44

00147 Rome

Italy

**LEBANON
LIBAN**

Ms Nancy Khoury

Acting Head of Division: Public Relations and External Affairs

Tel : 961-1-976555, Ext : 418

Tel (mobile) : 961-3-503978

Fax: 961-1-976530

E-mail: n.khoury@moe.gov.lb

Head of Delegation

Ms Samar Malek

Specialiste en Droit International

Département Légal

Tel : 961-1-976555, Ext : 414

Tel (mobile) : 961-3-302777

E-mail: samar@moe.gov.lb

Ministry of Environment

Lazarieh Building

7th floor A4N

P.O. Box 11-2727

Beirut

Lebanon

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE
LIBYENNE**

Ms Samia Elfituri Grimida

Research Assistant
Marine Pollution
Tel: 218-21-4870266
Fax: 218-21-4872188
E-mail: fitori@hotmail.com

Mr Mohamed Amer

Committee Member
Head Office of Planning and Emergency
E-mail : Dr_Amert@yahoo.com

Environment General Authority
P. O. Box 17390
Al Gheran
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

**MALTA
MALTE**

Mr Louis Vella

Assistant Director
Pollution Prevention and Control Unit
Malta Environment & Planning Authority
Floriana
Malta

Tel: 356-2290-3519
Fax: 356-2166-0108
E-mail: louis.vella@mepa.org.mt
<http://www.mepa.org.mt>

**MONACO
MONACO**

M. Patrick Van Klaveren

Délégué à l'Environnement International et Méditerranéen
Direction des Relations extérieures
Ministère d'Etat
98000 Monaco-Ville
Monaco

Tel: 377-93-158148
Fax: 377-93-509591
E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

**MOROCCO
MAROC**

M. Abdelfetah Sahibi

Chef de la Division de la Coopération Internationale
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de
l'Environnement
Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération
4, Place Abou Bakr Essedik-
Avenue Fal Ould Oumeir
Agdal, Rabat
Maroc

Tel: +212-37-772662
Tel (mobile) : 212-64240093
Fax: +212-37-772640
E-mail: sahibi@minenv.gov.ma or sahibi@menava.gma
<http://www.minenv.gov.ma>

Head of Delegation

Mr Mahfoud Bahbouhi
Counsellor
Embassy of Morocco in Athens
Marathondromon 5
Paleo Psichiko
Athens

Tel : 30-210-6744209/10
Fax : 30-210-6744480
E-mail : sifamath@otenet.gr

**SERBIA AND MONTENEGRO
SERBIE ET MONTÉNÉGR0**

Ms Jelena Knezevic
Advisor
Department for Environmental Protection
Ministry for the Protection of the Environment and Physical
Planning
Rimski TRG b.b.
PC Vektra
81000 Podgorica
Serbia and Montenegro

Tel: 381-811-482313
Tel (mobile) : 381-67-255604
Fax: 381-81-234131
E-mail: jelenak@mn.yu or jelenaeko@yahoo.com
<http://www.mepp.cg.yu>

**SLOVENIA
SLOVÉNIE**

Mr Mitja Bricelj
Undersecretary
Ministry for Environment and Physical Planning
48 Dunajska
1000 Ljubljana
Slovenia

Tel: 386-1-4787384
Tel (mobile): 386-31-367101
Fax: 386-1-4787422
E-mail: mitja.bricelj@gov.si

Head of Delegation

Ms Natasa Anderlic
Adviser
Directorate for European Affairs
Ministry for Environment and Physical Planning
48 Dunajska
1000 Ljubljana
Slovenia

Tel (mobile): 386-41-691818
E-mail: natasa.anderlic@gov.si

**SPAIN
ESPAGNE**

Mr Javier Cachon
DG Costas
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza de San Juan de la Cruz s/n
28071 Madrid
Spain

Tel: 34-91-5975689
Fax: 34-91-5976902
E-mail: jcachon@mma.es

Head of Delegation

Mr Jose Luis Buceta

DG Costas
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza de San Juan de la Cruz s/n
28071 Madrid
Spain

Tel: 34-91-5976652
E-mail: jbuceta@mma.es

<http://www.mma.es>

Ms Nuria Valcarcel Sanz

Section Manager
Remote Sensing & Photogrammetry Unit
Cartographic Production Section
DG National Geographic Institute
Public Works Ministry
General Ibanez Ibero 3
28003 Madrid
Spain

Tel: 34-91-5979526
E-mail: nvalcarcel@mfom.es
<http://www.ign.es>

**SYRIAN ARAB REPUBLIC
RÉPUBLIQUE ARABE
SYRIENNE**

Mr M. Sadek Abo Watfa

Deputy Minister of Local Administration and Environment
Ministry of Local Administration and Environment
P.O. Box 3773
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: 963-11-2317877
Fax: 963-11-2317949

Head of Delegation

Ms Reem Abed-Rabboh

Director
Water Safety Directorate
Ministry of Local Administration and Environment
P.O. Box 3773
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: 963-11-4461076
Tel (mobile) : 963-93-304803
Fax: 963-11-4461079
E-mail: env-water@mail.sy

**TUNISIA
TUNISIE**

M. Najeh Dali

Directeur Général
Environnement et Qualité de Vie
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Centre Urbain Nord
Immeuble ICF
Tunis 1080
Tunisie

Tel : 216-71-702779

Fax: 216-71-706395

E-mail: dgeqv@mineat.gov.tn or dali.najeh@inat.agrinet.tn

**TURKEY
TURQUIE**

Mr Sedat Kadioglu

Head of Department
Department of Foreign Relations and EU
Ministry of Environment and Forestry
Istanbul Cad. No 98
Iskitler
Ankara
Turkey

Tel: 90-312-3846722

Tel (mobile): 90-5053002122

Fax: 90-312-3846083

E-mail: sedatkad@yahoo.com

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME
PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Mr Ellik Adler

Regional Seas Programme Coordinator
Division of Environmental Policy Implementation
UNEP
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya

Tel: 254-20-624033 - 624544
Fax: 254-20-624618 - 624300
E-mail: Ellik.Adler@unep.org

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME
COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
UNITÉ DE COORDINATION DU
PLAN D'ACTION POUR LA
MÉDITERRANÉE**

Mr Paul Mifsud

MAP Coordinator
Tel: 30-210-7273101
E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

Mr Arab Hoballah

Deputy Coordinator
Tel: 30-210-7273126
E-mail: hoballah@unepmap.gr

Mr Francesco Saverio Civili

MED POL Coordinator
Tel: 30-210-7273106
E-mail: fscivili@unepmap.gr

Ms Tatjana Hema

Programme Officer
Tel: 30-210-7273115
E-mail: thema@unepmap.gr

Mr Fouad Abousamra

Programme Officer
Tel: 30-210-7273116
E-mail: fouad@unepmap.gr

Ms Colpan Polat-Beken

Programme Officer
Tel: 30-210-7273132
E-mail: scpb@unepmap.gr

M. Frédéric Teboul

MSSD Officer
Tel : 30-210-7273148
E-mail: Frederic@unepmap.gr

Mr Ante Baric

GEF Project Manager
Tel : 30-210-7273102
E-mail: abaric@unepmap.gr
Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan
P. O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel switchboard: 30-210-7273100
Fax: 30-210-7253196-7
<http://www.unepmap.gr>

Consultants to MAP

Mr Evangelos Raftopoulos
MAP Legal Adviser
Professor of International Law
Panteion University of Athens
136 Syngrou Avenue
Athens 17671
Greece
Tel : 30-210-9201841
Fax : 30-210-9610591
E-mail : eraft@hol.gr

Mr Gerhard Loibl
MAP Consultant
Favoritenstrasse 15a
1040 Vienna
Austria
Tel. and fax: +43-1-179 14 64
Tel (mobile): +43 - 664 - 143 00 57
E-mail: Gerhard.Loibl@dak-vienna.ac.at

Mr Delmar Blasco
MAP Consultant
Director
C&N - Community and Nature
c/Escoles 4
17761 Cabanes
Spain
Tel. +34-972-508589

Mobile: +34-669-811965
E-mail: dablasco@wanadoo.es

Mr Tarek Genena
MAP Consultant
6 El Aziz Osman Street
11211 Zamalek
Cairo
Egypt
Tel: 20-2-7359078 – 7356941
Fax: 202-7365397
E-mail: genena@ecoconserv.com

Mr Thymio Papayannis
MAP Consultant
23 Voucourestiou Street
10671 Athens
Greece
Tel : 30-210-3600712-4
Fax : 30-210-3629338
E-mail : thymiop@med-ina.org

Mr Baher Kamal
Information Consultant
Tel: 30-210-7273103
E-mail: baher@unepmap.gr

**UNEP/Global Programme of Action
for the Protection of the Marine
Environment from Land-based
Activities**

Mr Ulrik Weuder
Programme Officer
Innovative Financing
GPA Coordination Office
United Nations Environment Programme
P.O. Box 16227
2500 BE The Hague
The Netherlands

Tel: +31 (0)70 311 4475
Fax: +31 (0)70 345 6648
E-mail: u.weuder@unep.nl

Consultant to UNEP/GPA

Mr Aldo Iacomelli
Consultant
Pisa University
Environmental Science Department
Via E. Filiberto 1-3
56100 Pisa
Italy

Tel : 39-050-2213363
Fax : 39-050-2213353
E-mail : iacomelli@scamb.unipi.it

**UNEP/ROWA
Regional Office for West Asia**

Dr Habib N. El-Habr
Acting Director and Regional Representative
UNEP/ROWA
P.O. Box 10880
Manama
Kingdom of Bahrain

Tel : 973-17812777 Ext 755
Fax : 973-17825110
E-mail : habib.elhabr@unep.org.bh

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

**REGIONAL MARINE POLLUTION
EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR
THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN
POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE
ACCIDENTELLE**

Mr Roberto Patruno

Director
Regional Marine Pollution Emergency
Response Centre for the Mediterranean
(REMPEC)
Manoel Island GZR 03
Malta

Tel: 356-21-337296-8
Fax: 356-21-339951
E-mail: rempec@rempec.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE
BLUE PLAN (BP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU
PLAN BLEU (CAR/PB)**

M. Guillaume Benoit

Directeur
Plan Bleu, Centre d'Activité Regional
(PB/CAR)
15 rue Ludwig van Beethoven
Sophia Antipolis
F-06560 Valbonne
France

Tel: 33-4-92387130/33
Fax: 33-4-92387131
E-mail: gbenoit@planbleu.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE
PRIORITY ACTIONS PROGRAMME
(PAP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU
PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES
(CAR/PAP)**

Mr Ivica Trumbic

Director
PAP/RAC
Priority Actions Programme
11 Kraj Sv. Ivana
21000 Split
Croatia

Tel: 385-21-340470
Fax: 385-21-340490
E-mail: ivica.trumbic@ppa.htnet.hr
<http://www.pap-thecoastcentre.org>

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
SPECIALLY PROTECTED AREAS
(SPA/RAC)
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES
POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT
PROTÉGÉES (CAR/ASP)**

M. Abderrahmen Gannoun

Directeur, RAC/SPA
Specially Protected Areas Regional Activity
Centre
Boulevard Yasser Arafat
La Charguia
1080 Tunis
Tunisia

Tel: 216-71-795760 or 216-71-771323
Fax: 216-71-797349
E-mail: abderrahmen.gannoun@rac-spa.org.tn

Mr Chedly Rais

Consultant
BP 405
2037 Menzah VIII
Tunisia

Tel: 216-71-708621
Tel (mobile) : 216-98-444629
Fax: 216-71-708621
E-mail: rais.c@planet.tn

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
ENVIRONMENT REMOTE SENSING
CENTRE (ERS/RAC)
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES
POUR LA TÉLÉDÉTECTION EN MATIÈRE
D'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)**

Mr Sergio Illuminato
Director
ERS/RAC
E-mail: director@ers-rac.org

Mr Fabrizio Aversa

Environment Remote Sensing/Regional Activity
Centre
Via Cagliari 40
00198
Italy

Tel: 39-06-85305147
Fax: 39-06-8542475
E-mail: info@ers-rac.org

Mr Roman Pryjomko
Technical Advisor
ERS/RAC
Strada Colle Oliveto 3
05027 San Liberato
Italy
Tel: 39-348-062-2746
E-mail: romanpry@libero.it

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES
POUR UNE PRODUCTION PROPRE
(CAR/PP)**

Mr Armand Vilaplana
Director
CP/RAC
Cleaner Production Regional Activity Centre
184, Paris Street
3rd floor
08036 Barcelona
Spain
Tel: 34-93-4151112
Fax: 34-93-2370286
E-mail: avilaplana@cema-sa.org

**MAP Secretariat for 100
MEDITERRANEAN HISTORIC SITES
SECRÉTARIAT DU PAM DE 100 SITES
HISTORIQUES**

M. Daniel Drocourt
Coordonnateur
"100 Sites historiques méditerranéens" du Plan
d'action pour la Méditerranée
Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille
10 Ter Square Belsunce
13001 Marseille
France
Tel: 33-4-91907874
Fax: 33-4-91561461
E-mail: ddrocourt@mairie-marseille.fr

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
REPRÉSENTANTS DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES DES NATIONS UNIES ET
AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

WORLD HEALTH ORGANIZATION

Mr George Kamizoulis
WHO/EURO Senior Scientist
WHO/EURO
UNEP/MAP
48 Vass. Konstantinou Ave
P.O. Box 18019
116 35 Athens
Greece

Tel: 30-210-7273105
Fax: 30-210-7253196
E-mail: gkamiz@unepmap.gr

**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY
AGENCY**

Mr Stephen de Mora
Head
Marine Environmental Studies Laboratory
Marine Environment Laboratory (MEL)
IAEA
International Atomic Energy Agency
4, Quai Antoine 1er
98000 Monaco-Ville
Monaco

Tel: 377-97-977236
Fax: 377-97-977276/73
E-mail: MEL@monaco.iaea.org
or S.de-Mora@iaea.org
www.iaea.org/monaco

**IOM
International Office of Migration**

Mr Daniel Esdras
Director
IOM
PO Box 430
17402 Alimou
Greece

RAMSAR

Mr Spyros Kouvelis
MedWet Coordinator
RAMSAR
Convention on Wetlands of International
Importance especially as Waterfowl Habitat
Kifissias and Lambraki Ave
Villa Kazouli
Athens
Greece

Tel: 30-210-8089270
Fax: 30-210-8089271
E-mail: kouvelis@medwet.org

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

AIFM

**International Association for
Mediterranean Forests**

Mr Mohamed Larbi Chakroun

Chairman
International Association for Mediterranean Forests
14 Rue Louis Astouin
13002 Marseille
France

Tel : 33-4-91907670

Fax : 33-4-91907162

E-mail : mohamedlarbi.chakroun@aifm.org

AOYE/RAED

**Arab Network for Environment
and Development**

Mr Emad Adly

General Coordinator
P.O. Box 2
Magles Elshaab
Cairo
Egypt

Tel : 20-2-5161519

Fax : 20-2-5162961

E-mail : aoye@link.net

<http://www.aoye.org>

ARCHELON

**The Sea Turtle Protection
Society of Greece**

Ms Aliko Panagopoulou

Administration Officer
Archelon
The Sea Turtle Protection Society of Greece
Solomou 57
Athens 104 32
Greece

Tel: 30-210-5231342

Fax: 30-210-5231342

E-mail: aliki@archelon.gr

<http://www.archelon.gr>

ASCAME

**ASSOCIATION DES
CHAMBRES DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
MÉDITERRANÉENS**

Mr Chris Kontoveros

ASCAME
Association des Chambres de Commerce et d'Industrie
Méditerranéens
Lakkos Katsari
Industrial Zone
19300 Aspropyrgos
Greece

Tel: 30-210-5595661

Fax: 30-210-5596357

E-mail: chriskontoveros@attglobal.net

or ascamesecretariat@mail.cambrabcn.es

CIDCE
Centre International de Droit
Comparé de l'Environnement

Mr Marios Haidarlis
Avocat

Ms Maria Magaliou
Avocate
E-mail : magalioumaria@hotmail.com

31 rue Harilaou Trikoupi
10681 Athens
Greece
Tel : 30-210-3817406
Fax : 30-210-3844863
E-mail : margeorg@hol.gr

32 rue Turgot
87000 Limoges
France
Tel : 33-5-55349724
Fax: 33-5-55349723
E-mail: prier@unilim.fr

CIHEAM
Centre International de Hautes
Etudes Agronomiques
Méditerranéennes

Ms Annarita Antonelli
Consultant
CIHEAM
Via Ceglre 9
70010 Valenzano
Italy

Tel : 39-080-4606318
Fax : 39-080-4606206
E-mail : annarita@iamb.it

CLEAN UP GREECE - ELLADA
KATHARI

Ms Carla Baer Manolopoulou
President

Ms Margaret Wynnberry-Tomsche
Member of the Board

Ms Fotini Kalpakioti
Member of the Board

Clean Up Greece - Ellada Kathari
30 Troias Str
112 57 Athens
Greece

Tel: 30-210-8812440
Fax: 30-210-8213525
E-mail: desk@cleanupgreece.org.gr
www.cleanupgreece.org.gr

ECAT Tirana

Ms Marieta Mima

Director
ECAT Tirana
Rruga Avdyl Frasheri
Pallati 16
Shkalla 6, Ap.53
Tirana
Albania
Tel : 355-4-228048
Fax : 355-4-228048
E-mail : ecat@ecat-tirana.org or mima@ecat-tirana.org
<http://www.ecat-tirana.org>

ENDA MAGREB

M. Magdi Ibrahim

Coordinateur
ENDA Magreb
Environnement et Développement au Maghreb
12 Rue Jbel Moussa
Apt. 13 Joli Coin
Agdal
10000 Rabat
Maroc

Tel: 212-37-671061/62/63
Fax: 212-37-671064
E-mail: magdi@enda.org.ma
or coord@enda.org.ma
<http://www.enda.org.ma>

**FRIENDS OF THE EARTH
EUROPE**

Mr Eugene Malachy Clanchy

Friends of the Earth MEDNET Coordinator
15 rue Blanche
1050 Bruxelles
Belgique

Tel : 32-2-5420180 or 34-965652932
Fax: 32-2-5375596
E-mail: mednet@foeeurope.org
<http://www.foeeurope.org>

GREENPEACE

Ms Sofia Tsenikli

Ocean Campaigner
Greenpeace Greece
Kleissovis 9
106 77 Athens
Greece

Tel: +30-210-3840774/5
Fax: +30 210 38 04 008
E-mail: Sofia.Tsenikli@diala.greenpeace.org
<http://www.greenpeace.gr>

**HELMEPA
Hellenic Marine Environment
Protection Association**

Mr Konstantinos Triantafillou
Assistant to the Director General
Public Awareness
HELMEPA
Hellenic Marine Environment Protection Association
Zefyrou 60
Paleo Faliro
176 74 Athens
Greece
Tel: 30-210-9401364
Fax: 30-210-9407327
E-mail: helmepajunior@helmepajunior.gr
<http://www.helmepa.gr>

**IEF
International Energy
Foundation**

Mr Mohamed A. Muntasser
President
IEF
International Energy Foundation
P.O. Box 83617
Tripoli
Libya

Tel : 218-21-3331832/3/4
Fax: 218-21-3331831
E-mail: muntasser@ief-ngo.org

**IMC
International Maritime Centre**

Mr Paolo Magni
Researcher
Biodiversity Unit
Fondazione IMC-ONLUS
Località Sa Mardini
Torregrande
09072 Oristano
Italy

Tel: 39-0783-22027
Fax: 39-0783-22002
E-mail: p.magni@imc-it.org

**INARE
INSTITUTE FOR SUSTAINABLE
DEVELOPMENT AND
MANAGEMENT OF NATURAL
RESOURCES**

Ms Athena Veneti
President
INARE
Institute for sustainable development and management of
natural resources
15, G. Bakou Street
115 24 Athens
Greece

Tel: 30-210-6981173
Fax: 30-210-6981173
E-mail: info@inare.org
or aveneti@ath.forthnet.gr
<http://www.inare.org>

LEGAMBIENTE

Mr Daniele Calza Bini

Policy Officer
International Department
LEGAMBIENTE
Via Salaria 403
00199 Rome
Italy

Tel: 39-06-86268330

Fax:

E-mail: D.Calzabini@mail.legambiente.com

Ms Romina Bicocchi

LEGAMBIENTE International Department
Loc. Enaoli
58010 Rispeccia Grosseto
Italy

Tel: 39-0564-48771

Fax: 39-0564-487740

E-mail: mediterraneo3@festambiente.it

<http://www.legambiente.com>

MAREVIVO

Mr Giovanni Guerrieri

Expert
Marevivo
Associazione Ambientalista
100 Lungotevere A. Da Brescia
00196 Rome
Italy

Tel: 39-06-3222565 or 39-06-3202949

Fax: 39-06-3222564

E-mail: marevivo@marevivo.it

www.marevivo.it

**MEA
MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE
ALGÉRIEN**

Mr Mohamed Hichem Kara

MEA
Tel: 213-70-312458
Fax: 213-38-868510
E-mail: kara_hichem@yahoo.com

Mouvement Ecologique Algérien

17 Rue Shakespeare

16000 Alger

Algérie

Tel: 213-21-604650

Fax: 213-21-604650

**MEDITERRANEAN
ASSOCIATION TO SAVE THE
SEA TURTLES**

Ms Lily Venizelos
President

Mr Vassilis Kouroutos
Executive Director

MEDASSET
Mediterranean Association to Save the Sea Turtles
1c Lykavitou Str
106 72 Athens
Greece
Tel: 30-210-3613572
Fax: 30-210-3613572
E-mail: medasset@medasset.org
or medasset@hol.gr
<http://www.medasset.gr>

**MEDITERRANEAN SOS
NETWORK**

Mr Nikos Chrysoyelos
President of the Board

Mr Michalis Theodoropoulos
Coastal Manager
E-mail: michalis@medsos.gr

Mediterranean SOS Network
Mamai 3
104 40 Athens
Greece
Tel: 30-210-8228795
Fax: 30-210-8228795
E-mail: medsos@medsos.gr

**MIO - ECSDE
MEDITERRANEAN
INFORMATION OFFICE FOR
ENVIRONMENT , CULTURE
AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT**

Mr Michael J. Scoullis
President

Ms Anastasia Roniotes
Programme Officer

Ms Barbara Tomassini
Programme Officer

Ms Angela Klauschen
Project Manager

MIO - ECSDE
Mediterranean Information Office for Environment , Culture
and Sustainable Development
12 Kyrristou
105 56 Athens
Greece

Tel: 30-210-32 47 490 / 267
Fax: 30-210-3317127
E-mail: mio-ee-env@ath.forthnet.gr
<http://www.mio-ecsde.org>

**OCOME
ORGANISATION DES
COMMUNICATRICES
MÉDITERRANÉENNES**

Mme Néfissa Berrejeb
Presidente
OCOME
Organisation des Communicatrices Méditerranéennes
18 avenue Habib Bourguiba
2025 Salamambo
Tunisie
Tel: 216-98-356851
Fax: 216-71-784768
E-mail: berrejeb@yahoo.com
or ocome@ocome.org

**SAC
Society of Albanian Chemists**

Mr Ilirjan Malollari
Professor
University of Tirana
Faculty of Natural Sciences
Tirana
Albania
Tel: 355-4-226724
Fax: 355-4-226724
E-mail: ilirmalo@excite.com

TEMA

Mr Ermis Murat
International Relations
TEMA Foundation
Cayir Cimen Sokak
Emlak Kredi Blokari A2
D.10 Levent
83330 Istanbul
Turkey

Tel : 90-212-2837816
Fax : 90-212-2811132
E-mail : muratermis@tema.org.tr
<http://www.tema.org.tr>

**TUDAV
TURKISH MARINE RESEARCH
FOUNDATION**

Mr Arda Tonay
TUDAV
Turkish Marine Research Foundation
P.O. Box 10
Beykoz
81650 Istanbul
Turkey

Tel: 90-216-4240772
Fax: 90-216-4240771
E-mail: tudav@superonline.com
www.tudav.org

**TURMEPA
Turkish Marine Environment
Protection Association**

Mr Levent Ballar
General Manager
TURMEPA
Azizbey Sokak No. 1
Kuzguncuk
81207 Istanbul
Turkey
Tel : 90-212-3109301
Fax : 90-216-3915678
E-mail : turmepa@ku.edu.tr
<http://www.turmepa.org>

**WWF
WORLD WILDLIFE FUND FOR
NATURE**

Mr Paolo Guglielmi
Head of Marine Unit
Mediterranean Programme Office
WWF
World Wildlife Fund for Nature
Via Po 25/c
00198 Rome
Italy

Tel: 39-06-84497358
Fax: 39-06-8413866
E-mail: pguglielmi@wwfmedpo.org
<http://www.panda.org/mediterranean>

**OBSERVERS
OBSERVATEURS**

**EEA
European Environment Agency**

Ms Barbara Clark
European Environment Agency
Kongens Nytorv 6
1055 Copenhagen K
Denmark

Tel : 45-33-367248
E-mail : barbara.clark@eea.eu.int
<http://www.eea.eu.int>

**EMSA
European Maritime Safety
Agency**

Mr Alexandros Lagouros
Project Officer
EMSA
Rue de Geneve 12
1140 Brussels
Belgium

Tel : 0032-2-7020246
E-mail : Alexandros.Lagouros@emsa.eu.int
<http://www.emsa.eu.int>

**National Observatory of
Athens**

Ms Christine Haffner-Sifakis
Environmental Anthropologist
Ierolohiton 4
Agia Paraskevi
15342 Athens
Greece

Tel : 30-210-6395342
E-mail : nsifa@tee.gr

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Élection du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Rapport du Coordonnateur sur les activités menées au cours de l'exercice biennal 2004-2005
6. Rapport sur l'exécution financière du programme du PAM
7. Recommandations et budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007:

I. COORDINATION**I.A Cadre juridique**

- I.A.1 Entrée en vigueur des modifications de la Convention et du nouveau Protocole "prévention et situations critiques"
- I.A.2 État des ratifications des autres Protocoles y relatifs
- I.A.3 Projet de protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée; rapports
- I.A.4 Mécanisme de respect des obligations
- I.A.5 Responsabilité et réparation des dommages

I.B Questions institutionnelles

- I.B.1 Évaluation externe du PAM; évaluations du MED POL, du CAR/PP et du CAR/TDE

I.C Commission méditerranéenne du développement durable

- I.C.1 Stratégie méditerranéenne de développement durable, avec le projet de Déclaration, et programme de travail de la CMDD

I.D Coopération et partenariat**I.E Information et sensibilisation****I.G Questions financières, administratives et de personnel**

II. COMPOSANTES

II.A Prévention et maîtrise de la pollution

- II.A.1 Activités relatives à l'évaluation et à la maîtrise de la pollution d'origine terrestre (MED POL):
- Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques (PAS), du Protocole "immersions", du Protocole "déchets dangereux".
- II.A.2 Activités relatives à la prévention et à la maîtrise de la pollution d'origine maritime (REMPEC):
- Stratégie de mise en œuvre du Protocole "prévention et situations critiques"
 - Résolution pour le développement durable et le respect du milieu marin par les activités de navigation de plaisance en mer Méditerranée
 - Projet de coopération euromed sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires (SAFEMED)
 - Projet CLEANMED
- II.A.3 Production plus propre:
- Renforcement des capacités, développement durable et entreprise; études et publications, activités de formation

II.B Conservation de la diversité biologique et aires spécialement protégées

- II.B.1 Mise en œuvre des plans d'action
- II.B.2 Proposition d'inscription sur la liste des ASPIM
- II.B.3 PAS BIO
- II.B.4 Projet de déclaration sur le phoque moine

II.C Gestion durable des zones côtières

- II.C.1 Gestion durable des zones côtières
- II.C.2 Plan d'action stratégique opérationnel pour la GIZC en Méditerranée
- II.C.3 Programme d'aménagement côtier (PAC)

II.D Intégration de l'environnement et du développement

- II.D.1 Stratégies, politiques, indicateurs et statistiques
- II.D.2 Financement et coopération pour le développement durable
- II.D.3 Domaines thématiques
- II.D.4 Rapport sur l'environnement et le développement

II.E Information, communication et télédétection de l'environnement

- II.E.1 Information et communication
- II.E.2 Nouveau site web du PAM-Système d'information
- II.E.3 Promotion et manifestations-Trentième anniversaire du PAM
- II.E.4 Coopération et partenariats

III. BUDGET

8. Examen du projet d'ordre du jour de la Quatorzième réunion des Parties contractantes (Portoroz, 2005)
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport de la réunion
11. Clôture de la réunion

ANNEXE III
RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS

I.A. COORDINATION

I.A.1 Cadre juridique

I.A.1.1 État des ratifications de la Convention et des Protocoles

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Étant donné la menace particulière que représentent les opérations d'immersion et les sources et activités situées à terre pour le milieu marin et côtier, accepter instamment les amendements:
 - à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone);
 - au Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole "immersions");
 - au Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Protocole "tellurique").
2. Ratifier, accepter, approuver dès que possible les autres protocoles, et en particulier le Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole "prévention et situations critiques") et le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole "ASP & biodiversité"), ou adhérer à ces Protocoles, lesquels sont en vigueur.
3. Demander au pays dépositaire (Espagne), de concert avec le Bureau des Parties contractantes, de jouer un rôle plus actif auprès des Parties pour accélérer le processus d'acceptation des amendements et de ratification.
4. Veiller à la mise en oeuvre des recommandations faites à la Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes, tenue à Catane, afin d'aider les Parties contractantes, en particulier les plus vulnérables d'entre elles, à renforcer leur capacité technique et logistique dans le cadre de la Convention et, en particulier, des protocoles relatifs à la lutte contre la pollution, et renforcer la coopération bilatérale et multilatérale.

Demande adressée au Secrétariat:

Entreprendre les actions nécessaires pour aider les Parties contractantes, à leur demande, dans leurs efforts en vue d'accepter les amendements aux instruments et/ou de ratifier ou d'accepter les nouveaux instruments juridiques du PAM, ou d'y adhérer.

I.A.1.2 Développements concernant le cadre juridique

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Affirmer la nécessité impérieuse d'enrayer la dégradation persistante du littoral méditerranéen et d'en inverser le cours, grâce à un processus de gestion intégrée.
2. Prendre note du projet de texte du protocole sur la GIZC établi par le Secrétariat.

3. Créer un groupe de travail d'experts désignés par les Parties contractantes chargé de poursuivre l'élaboration du projet de texte du protocole sur la GIZC en vue de son examen et de son éventuelle approbation par la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007 ainsi que de son adoption par une conférence diplomatique qui se tiendrait immédiatement après la Quinzième réunion des Parties contractantes. Les organisations gouvernementales internationales et les organisations non gouvernementales, dont les activités sont en rapport avec la Convention, seront invitées en qualité d'observateurs.
-

I.A.1.3 Responsabilité et réparation des dommages

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Vu la complexité juridique qu'implique la mise en œuvre d'un régime de responsabilité et de réparation des dommages, créer un groupe de travail d'experts juridiques et techniques, à composition non limitée, chargé de proposer les règles et procédures appropriées en application de l'article 16 ("Responsabilité et réparation des dommages") de la Convention de Barcelone modifiée. Le groupe de travail devrait être composé de représentants des Parties contractantes et d'un représentant des ONG partenaires du PAM.
2. Prendre note du document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.4 pour sa pertinence quant à la définition de la responsabilité institutionnelle dans toute une série d'activités du PAM.

Demande adressée au Secrétariat:

Inviter aux réunions du groupe de travail tous les acteurs socio-économiques et ONG concernés, à leurs propres frais.

I.A.1.4 Système de rapports

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Prendre note des principaux constats, conclusions et recommandations des documents intitulés "Rapport régional sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la mer Méditerranée et de ses Protocoles 2002-2003" (UNEP(DEC)/MED WG.270/6), "Rapport de la cinquième réunion sur le système de rapports dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles" (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf 6) et "Analyse comparative du système de rapports du PAM et d'autres systèmes de rapports" (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.7).
2. Amorcer la préparation des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2004-2005 sur la base du formulaire de rapport actualisé, tel qu'il figure dans le document UNEP(DEC)/MED WG.228/9, en vue de leur soumission au Secrétariat avant janvier 2007 au plus tard; inclure également, si elles le jugent bon, tous éléments supplémentaires introduits par les nouveaux formulaires, tels qu'ils figurent dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.6.

3. Compléter, s'il y a lieu, les rapports nationaux soumis sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour l'exercice 2002-2003 en communiquant toutes informations absentes des rapports déjà soumis.
4. Commencer à faire rapport, sur une base volontaire, sur la mise en œuvre du PAS MED, conformément aux résultats du formulaire de rapport actuellement à l'essai en Croatie, en Grèce, en Israël et en Turquie.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Établir un nouveau formulaire de rapport dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, en étroite coopération et consultation avec les Parties contractantes et les organisations compétentes, pour examen et adoption par la Quinzième réunion ordinaire des Parties en 2007, sur la base des critères suivants:
 - a) un système de rapports intégré portant sur l'ensemble des instruments juridiques du PAM;
 - b) la concordance de la périodicité de soumission des rapports pour tous les instruments juridiques du PAM;
 - c) le recours à une approche fondée sur les indicateurs;
 - d) l'harmonisation avec les autres systèmes de rapports pertinents pour le PAM pour ce qui est de la périodicité de soumission et du contenu; et
 - e) l'inclusion des décisions sur lesquelles les Parties contractantes doivent faire rapport dans le cadre des instruments juridiques du PAM.
2. Établir une liste des indicateurs relatifs aux mesures d'application concrète pour examen par la réunion des Parties contractantes en 2007.
3. Créer une base de données électronique au moyen des informations communiquées par les Parties contractantes et introduire un système de rapports électronique en ligne à mettre en œuvre par le CAR/TDE quand ses activités seront recentrées sur l'information.
4. Fournir une assistance aux Parties contractantes, à leur demande, pour l'élaboration des rapports nationaux sur la mise en œuvre concernant la période biennale 2004-2005, et renforcer leurs capacités et systèmes de rapports.
5. Établir un rapport régional sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone au cours de l'exercice biennal 2004-2005 pour soumission à la réunion des points focaux du PAM et à celle des Parties contractantes en 2007.

I.A.1.5 Mécanisme de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Proroger le mandat du groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations et élargir sa composition pour inclure toutes les Parties contractantes en vue d'élaborer un mécanisme complet de respect des obligations pour adoption par la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007. Le groupe de travail devrait établir le mécanisme sur la base des principes, conclusions, recommandations et délibérations contenus dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/7.
 2. Encourager tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux à l'échelon régional à aider les Parties contractantes, en particulier les plus vulnérables d'entre elles, à mettre en œuvre la Convention, dans le cadre de programmes d'assistance technique et financière.
-

I.A.1.6 Assistance aux pays sur les questions juridiques

Recommandation aux Parties contractantes:

Assurer la transposition des dispositions de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles dans le droit national compte tenu de l'analyse figurant dans l'évaluation régionale de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2002-2003.

Demande adressée au Secrétariat :

Renforcer l'appui fourni aux pays sur les questions juridiques relatives à la protection des zones marines et côtières de la Méditerranée en vue d'appliquer les dispositions de l'article 14, paragraphe 2, de la Convention de Barcelone modifiée.

I.A.2 Cadre institutionnel

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Prendre note du rapport UNEP(DEC)/MED WG.270/8 sur l'évaluation externe du PAM.
2. Approuver la convocation par le Secrétariat d'une réunion extraordinaire des points focaux du PAM chargée de débattre du rapport d'évaluation (UNEP(DEC)/MED WG.270/8) et d'un projet de "Vision et Déclaration stratégique" établi par le Secrétariat du PAM sur l'orientation future du PAM aux fins d'examen par la réunion des Parties contractantes en 2007.
3. Approuver la participation de représentants des partenaires du PAM à la réunion extraordinaire susmentionnée des points focaux du PAM.
4. Prendre note des rapports sur l'évaluation du MED POL (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.10), sur l'évaluation du CAR/PP (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.11), et sur l'évaluation du CAR/TDE (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.12).
5. Recentrer les activités du CAR/TDE sur l'information et la communication et le rebaptiser CAR/INFO.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Convoquer une réunion extraordinaire des points focaux du PAM chargée d'examiner les conclusions et recommandations de l'évaluation externe du PAM et de débattre d'un projet de "Vision et Déclaration stratégique", établi par le Secrétariat du PAM, et de formuler des recommandations à l'intention de la réunion des Parties contractantes en 2007.
2. Inviter un représentant des partenaires du PAM à participer à la réunion extraordinaire des points focaux du PAM chargée d'examiner le rapport d'évaluation.
3. Prendre les dispositions nécessaires pour que le CAR/TDE soit rebaptisé CAR/INFO et redéfinir le mandat et la mission de ce futur CAR/INFO afin qu'il appuie le PAM et ses composantes dans le domaine de l'information et de la communication.
4. Modifier l'accord de pays hôte concernant le CAR/TDE en coopération avec les autorités italiennes concernées, de manière à définir le rôle régional et international du Centre dans le domaine de l'information et de la communication.

5. Préparer un document à soumettre, pour approbation, à la réunion des Parties contractantes en 2007, et qui officialisera:
 - a) l'exposé de mission du CAR/PP et ses règles de fonctionnement;
 - b) le rôle et les tâches courantes des points focaux nationaux du CAR/PP.
-

I.A.3 Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Adopter la SMDD, sur la base de la Déclaration de la Quatorzième réunion des Parties contractantes.
2. Fournir l'appui nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de la SMDD aux niveaux régional, sous-régional et national.
3. Intégrer, s'il y a lieu, les objectifs, orientations et actions énoncés dans la SMDD dans les stratégies nationales de développement durable (SNDD) qui sont en cours d'élaboration ou ont été élaborées.
4. Identifier des engagements et projets spécifiques en tant que contributions à la mise en œuvre de la SMDD.
5. Définir et lancer des initiatives de partenariat pour la mise en œuvre de la SMDD et renforcer les Initiatives méditerranéennes de type II existantes.
6. Mener des campagnes d'information et de communication sur la SMDD et les SNDD spécifiques.
7. Adopter le programme de travail de la CMDD et fournir un appui technique et financier à la mise en œuvre des activités de la CMDD aux niveaux régional et national.

Demandes adressées au Secrétariat :

1. Suivre la mise en œuvre de la SMDD aux niveaux régional et national.
 2. Définir, lancer et renforcer des actions pilotes en vue de contribuer à la mise en œuvre de la SMDD.
 3. Promouvoir et, s'il y a lieu, appuyer l'élaboration des SNDD.
 4. Encourager les Parties contractantes et les partenaires à mener des campagnes d'information et de communication sur la SMDD et les SNDD et, s'il y a lieu, fournir un appui à cet effet.
 5. Lancer et coordonner la mise en œuvre du programme de travail et des activités de la CMDD.
 6. Publier régulièrement, via le web et par des communications directes, des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SMDD et des SNDD, des activités de la CMDD et des initiatives de partenariat méditerranéennes; rehausser la visibilité de la CMDD aux niveaux national, régional et international.
-

I.A.4 Coopération et partenariat

I.A.4.1 Coopération avec les organisations des Nations Unies, les organisations intergouvernementales (OIG), les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres partenaires

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Appuyer l'établissement et le renforcement de la coopération entre le PAM et les organisations internationales, les institutions des Nations Unies, les autres conventions et les organisations non gouvernementales (ONG).
2. S'employer à assurer au PAM et à la Convention de Barcelone une plus grande visibilité lors de la prochaine Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" qui doit se tenir en Serbie et Monténégro en 2007.
3. Renforcer les mécanismes nationaux de coordination entre les points focaux des différentes conventions et organisations pertinentes au regard des objectifs de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Participer au projet OMI/FEM visant à aider les pays en développement à contrôler le transfert d'organismes aquatiques nocifs dans les eaux de ballast des navires.
 2. Renforcer la coopération avec les secrétariats des conventions environnementales, les institutions compétentes des Nations Unies, les bureaux de la Commission économique régionale des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales en vue d'assurer une synergie sur les questions d'intérêt commun.
 3. Continuer à resserrer les liens de coopération dans la région arabe, en particulier par le biais du Programme de coopération de la région arabe, de la Ligue des États arabes, de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, du PNUE/ROWA et du CEDARE au titre de la mise en œuvre d'activités conjointes, de préférence dans le cadre d'un mémorandum d'accord.
 4. Renforcer la coopération entre le PAM et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) en établissant un programme de travail conjoint aligné sur le projet de Programme de travail conjoint PAM/Commission européenne.
 5. Renforcer la coopération entre le PAM et les Centres régionaux pour l'environnement tel que le Centre régional environnemental pour l'Europe orientale et centrale (REC).
 6. Instaurer des relations de travail, notamment, avec les secrétariats de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de la Commission du développement durable des Nations Unies, de la Convention relative à la lutte contre la désertification, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention de Bâle, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des autres programmes pour les mers régionales, lesquels présentent tous un intérêt direct pour la Convention de Barcelone.
 7. Promouvoir la coopération avec l'Initiative Adriatique-Ionienne, la Commission trilatérale Croatie-Italie-Slovénie et d'autres initiatives régionales.
-

I.A.4.2 Coopération avec l'Union européenne

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Prendre note du programme de travail conjoint du PAM et de la Commission européenne et en appuyer la mise en œuvre:
 - a. renforcer la coopération au niveau institutionnel en facilitant les réunions des deux parties au plus haut niveau possible pour assurer une synergie sur les questions stratégiques d'intérêt commun;
 - b. accroître la coopération entre la CE et l'Unité de coordination du PAM, les Centres d'activités régionales (CAR) et le MED POL de sorte que l'expérience et l'expertise des CAR et du MED POL puissent appuyer les activités de la CE dans la mise en œuvre de la politique d'environnement dans la région;
 - c. renforcer la dimension environnementale de l'action des pouvoirs publics et la promotion des politiques de développement durable dans les pays riverains de la Méditerranée.
2. Continuer à coopérer avec la Commission européenne pour poursuivre l'élaboration de la proposition de stratégie marine européenne.
3. Approuver la participation du PAM à l'initiative que la Commission européenne lance actuellement en vue d'élaborer une politique maritime.
4. Appuyer la participation du PAM à l'initiative de l'UE proposée au Partenariat euro-méditerranéen visant à "dépolluer" la Méditerranée d'ici à 2020, compte tenu du rôle important que joue déjà le PAM, à travers ses composantes, dans l'élimination de la pollution de la Méditerranée d'origine terrestre et maritime.
5. Promouvoir la Convention de Barcelone et le PAM en tant que mécanisme régional privilégié pour la mise en œuvre des activités de la CE dans la région lors du prochain sommet de Barcelone qui marquera le dixième anniversaire du Partenariat euro-méditerranéen.
6. Prendre note de la contribution apportée par le programme SMAP et la composante méditerranéenne de l'initiative UE sur l'eau à l'amélioration de l'environnement dans la Méditerranée. Un appui accru de l'Union européenne contribuerait à faciliter la lutte des pays contre les problèmes de pollution en Méditerranée.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Mettre en œuvre le programme de travail conjoint avec la CE sur la base des activités esquissées dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.30.
2. Soumettre une évaluation de la mise en œuvre du programme de travail conjoint à la prochaine réunion des Parties contractantes.
3. Prendre une part active à la mise en œuvre de la Stratégie marine européenne et au processus de consultation lancé par la CE pour l'élaboration de la politique maritime de l'UE afin que les spécificités et les besoins méditerranéens soient dûment pris en compte dans la poursuite de ces initiatives, et que les politiques environnementales du PAM et de la Communauté européenne soient complémentaires dans leur mise en œuvre.
4. Prendre une part active à l'initiative de la CE visant à "dépolluer" la Méditerranée d'ici à 2020 en y apportant l'expérience et l'expertise acquises par le PAM au cours des années et en évitant ainsi tout double emploi des activités ou gaspillage de ressources.

5. Travailler étroitement avec la CE en vue d'assurer un niveau suffisant de financement pour la mise en œuvre en Méditerranée d'activités du PAM qui présentent également une pertinence pour la CE.
-

I.A.4.3 ***Coopération avec la société civile et participation du public***

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Favoriser la participation du public à toutes les activités liées au PAM menées au niveau national, encourager et renforcer la coopération avec les partenaires du PAM représentant la société civile.
2. Approuver la liste actualisée des partenaires du PAM figurant dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.15.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Renforcer encore la coopération avec les ONG inscrites sur la liste des partenaires du PAM et accroître l'assistance qui leur est octroyée, en accordant la priorité à celles qui sont actives dans l'Est et le Sud de la Méditerranée.
 2. Continuer à asseoir sur une base plus solide les activités du PAM dans le domaine de la participation et de la sensibilisation du public en les centrant sur les questions d'environnement en général et sur les activités du PAM en particulier, par l'octroi d'une assistance aux pays pour ces activités.
 3. Associer les organisations non gouvernementales (ONG) aux activités du PAM et, dans le même temps, appuyer leurs initiatives en faveur de l'environnement méditerranéen, et inciter d'autres ONG à devenir partenaires du PAM.
-

I.A.5 **Questions énergétiques**

Demande adressée au Secrétariat:

Encourager les Centres d'activités régionales et le MED POL à traiter les questions énergétiques dans le cadre tracé par la SMDD.

I.A.6 **Information, sensibilisation et participation du public**

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Aider à rehausser au niveau national le profil et la visibilité de la Convention de Barcelone ainsi que des activités du PAM et des Centres d'activités régionales.
2. Approuver la redéfinition de *MedOndes* et sa publication en tant que magazine trimestriel rendant compte des diverses activités du PAM et de ses composantes.
3. Favoriser l'accès à l'information sur les questions d'environnement et de développement durable en général, et sur les activités du PAM en particulier.

4. Participer activement à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Lancer une campagne de publicité et de relations publiques pour rehausser le profil de la Convention de Barcelone et du Plan d'action pour la Méditerranée par la publication, sur une base plus régulière, de communiqués de presse et d'articles consacrés aux questions d'environnement de la Méditerranée en général et aux activités du PAM en particulier.
 2. Actualiser la Stratégie du PAM en matière d'information en vue d'adopter une approche plus innovante de la diffusion des renseignements et de l'organisation de campagnes de sensibilisation du public à la Convention de Barcelone, au PAM et à ses composantes, en recourant aux outils les plus récents d'information et de communication.
 3. Instaurer et maintenir des contacts étroits avec les journalistes de la presse écrite, parlée et télévisée et leur communiquer un flux régulier d'informations.
 4. Aider les pays à organiser des manifestations pour promouvoir la participation du public sur les questions d'environnement et diffuser des informations sur le PAM en vue d'accroître sa sensibilisation.
 5. Participer aux activités liées à l'éducation en matière d'environnement et de développement durable dans le cadre de la mise en oeuvre au niveau régional de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable.
 6. Assurer une coordination étroite entre l'Unité MED et le CAR/TDE (CAR/INFO), lorsque ce dernier aura été recentré sur les activités d'information et de communication, en vue de mettre en oeuvre les activités ci-dessus.
-

I.A.7 Questions financières et questions relatives au personnel

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Adopter la version du budget 2006-2007 en euros.
2. Prendre note de la version du budget 2006-2007 en dollars E.U.
3. Inviter instamment les Parties contractantes qui ont des arriérés de contribution à tout faire pour en régler les montants afin que le Secrétariat soit en mesure de financer ses activités, en particulier au cours du prochain exercice biennal, quand des augmentations des contributions volontaires ne sont pas envisagées.
4. Approuver le reclassement à D-1 du poste de Coordonnateur du MED POL.
5. Approuver la création d'un poste de fonctionnaire chargé des technologies de l'information à la classe d'administrateur.
6. Approuver le maintien du poste d'assistant sécurité à titre temporaire pour une année (2006) jusqu'à ce que toutes les questions administratives soient résolues avec le DSS et le PNUE et, en plus des fonds mis à disposition par le HCR, recourir au Fonds de roulement du PAM pour payer le solde.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Faire tout son possible pour recouvrer les arriérés de contributions ordinaires.
 2. Continuer à fournir, dans le budget, le détail des contributions en espèces et en nature.
 3. Rechercher les moyens de régler la question toujours pendante des arriérés de l'ex-Yougoslavie.
-

II. COMPOSANTES

II.A. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION

II.A.1 Pollution d'origine terrestre (MED POL)

II.A.1.1 Politique et coordination

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Approuver la vision, les principes, les objectifs, la teneur et les modalités d'application du programme MED POL - Phase IV (2006-2013) tels qu'énoncés dans le document UNEP(DEC)/MED WG.270/9, et demander au Secrétariat, en coopération avec les Parties contractantes, d'élaborer les détails opérationnels du programme au cours de l'exercice 2006-2007 en tenant compte des résultats de l'évaluation du MED POL - Phase III et des développements survenus dans les initiatives et programmes internationaux et régionaux apparentés;
2. Saluer l'initiative de l'Union européenne visant à élaborer et mettre en oeuvre une Stratégie thématique marine partageant les principes et les objectifs du PAM et de ses composantes et recommander que le MED POL continue d'être un partenaire déterminant, au sein du PAM, en vue d'assurer la réalisation des objectifs communs que sont la prévention et la réduction de la pollution.

Recommandations au Secrétariat:

1. Suivre l'initiative de la Commission européenne relative au projet qui sera exécuté par le MED POL afin d'examiner les incidences de l'application dans la région méditerranéenne de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines; le projet devrait être exécuté en coopération avec tous les Centres d'activités régionales, en vue d'une éventuelle application de l'approche écosystémique à l'ensemble du système du PAM.
2. S'atteler, en coopération avec le CAR/TDE (CAR/INFO) et en consultation avec les coordonnateurs nationaux pour le MED POL, à l'élaboration d'un système d'information et à des initiatives internationales et européennes portant sur les données relatives aux sources, niveaux et effets des polluants, sur la base des systèmes d'information nationaux et internationaux existants, en tant que plate-forme servant à la mise en place d'un système élargi concernant toutes les informations et données du PAM dans l'avenir.
3. Organiser une réunion ad hoc des coordonnateurs nationaux pour le MED POL expressément consacrée à l'examen des aspects opérationnels de la Phase IV du MED POL, à l'élaboration d'un système d'information et au projet d'éléments qui pourraient servir de base au texte juridiquement contraignant contenant les mesures et les calendriers de mise en oeuvre requis au titre de l'article 15 du Protocole "tellurique".

II.A.1.2 Mise en oeuvre du Protocole "tellurique" et du PAS MED

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Approuver, appuyer et mobiliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre des plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités

menées à terre et veiller à leur intégration aux stratégies et plans nationaux existants de lutte contre la pollution.

2. Prendre note du document établi par le Secrétariat au sujet du transfert de technologies et de connaissances dans le cadre du PAS MED et des PAN et le considérer comme un guide pour des initiatives futures dans la région.
3. Approuver et faciliter la création par le Secrétariat d'une équipe spéciale régionale chargée de définir les dispositions à prendre au plan régional pour faciliter la coopération en vue du transfert de technologies liées à la réduction de la pollution dans le cadre du PAS MED et des PAN ; le CAR/PP aidera le Secrétariat dans cette tâche.

Demande adressée au Secrétariat:

Catalyser et faciliter la mobilisation de fonds externes pour aider les pays méditerranéens à mettre en œuvre les plans d'action nationaux (PAN).

Eaux usées municipales

Recommandation aux Parties contractantes:

Prendre note des Lignes directrices proposées pour la réutilisation des eaux municipales traitées dans les pays méditerranéens, qui ont été établies à la suite d'une analyse approfondie des conditions prévalant en Méditerranée et ont pour objet d'aider les pays à réaliser les objectifs du PAS MED et des PAN relatifs à la gestion appropriée des eaux usées municipales.

Pollution atmosphérique

Demande adressée au Secrétariat:

Conformément à la section I.A.5, inclure des activités concernant l'énergie dans le programme de travail du MED POL pour 2006-2007, selon la disponibilité de fonds, et commencer à travailler sur les questions suivantes: impacts du secteur de l'énergie sur le milieu marin en Méditerranée; évaluation du cycle de vie des combustibles fossiles dans le bassin méditerranéen; mécanisme pour le développement de l'efficacité énergétique (EE), des énergies renouvelables (ER) et des énergies plus propres ou moins polluantes dans le bassin méditerranéen, dans sa sphère respective de compétence.

Pollution industrielle

Recommandation aux Parties contractantes:

Communiquer au Secrétariat toutes les données et informations disponibles relatives aux apports d'éléments nutritifs et de mercure provenant des installations industrielles et aux systèmes de gestion nationaux des polychlorobiphényles (PCB), produits chimiques obsolètes, huiles lubrifiantes, piles/accumulateurs usés et substances dangereuses, pour permettre d'établir des plans régionaux à jour de réduction de la pollution dans le cadre du PAS MED.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Établir des plans régionaux de réduction des éléments nutritifs et du mercure provenant des installations industrielles, de gestion et d'élimination des stocks de polychlorobiphényles (PCB) (en évitant de faire double emploi avec les travaux entrepris dans le cadre de la Convention de Stockholm) et de produits chimiques obsolètes, d'huiles lubrifiantes usées, de piles/accumulateurs usés et de substances dangereuses. Les plans devraient être établis sur la base des données et informations récentes recueillies dans le cadre de l'élaboration des bilans de base d'émissions/rejets de polluants (BB), des bilans diagnostiques nationaux (BDN), des plans sectoriels (PS) et des plans d'action nationaux (PAN), et ils devraient fixer des objectifs et échéanciers réalistes basés sur ceux indiqués dans le Programme d'actions stratégiques (PAS MED), compte tenu des développements internationaux pertinents.
2. Commencer à œuvrer à la formulation des éléments qui constitueraient à l'avenir les mesures et calendriers d'application obligatoires visés à l'article 15 du Protocole "tellurique" modifié, sur la base du PAS MED actuel et compte tenu de tous développements internationaux pertinents.

Surveillance continue**Recommandations aux Parties contractantes:**

1. Formuler et mettre en œuvre des programmes de surveillance continue de la pollution marine, en application des articles 7 et 8 du Protocole "tellurique", en tant qu'outils indispensables à une mise en œuvre rationnelle du PAS, en particulier pour l'évaluation de l'efficacité des mesures adoptées pour la réduction de la pollution.
2. Faciliter la planification et l'organisation d'études sous-régionales visant à améliorer la connaissance du niveau de contamination des eaux côtières de la Méditerranée.
3. Engager le processus de révision des activités de surveillance continue en cours sur la base des objectifs du PAS MED et des PAN et veiller à ce que soient communiquées les données et informations manquantes de la surveillance continue dans le cadre du MED POL- Phase III.

Demande adressée au Secrétariat:

Planifier et lancer des études sous-régionales et engager le processus de révision du programme de surveillance continue conformément aux objectifs du PAS, y compris l'évaluation de la qualité du milieu marin et côtier.

Participation du public**Recommandation aux Parties contractantes:**

Appuyer et faciliter la participation active de la société civile, des ONG, des associations industrielles et des autorités locales au processus de mise en œuvre des PAN dans le cadre du Programme d'actions stratégiques, notamment en organisant des ateliers pertinents.

Rapports

Recommandation aux Parties contractantes:

Considérer le système d'IETMP ou d'autres systèmes appropriés tels que l'EPER et les indicateurs de pollution marine comme des outils importants pour la préparation des évaluations nationales et régionales de l'environnement.

Inspections environnementales

Recommandation aux Parties contractantes:

Renforcer les capacités des systèmes d'inspection nationaux pour faciliter la mise en œuvre de la surveillance de la conformité et des PAN dans le cadre du Programme d'actions stratégiques.

Coopération avec le FEM

Recommandations aux Parties contractantes:

Les Parties contractantes membres du FEM devraient s'engager à harmoniser et coordonner davantage leurs efforts et leur appui, au sein du Conseil du FEM, pour accroître l'intérêt et les financements du Fonds en faveur de la région méditerranéenne et du PAM.

II.A.1.3 Mise en œuvre du Protocole "immersions"

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Adopter les lignes directrices pour le dépôt en mer de matières à des fins autres que leur simple élimination (construction de récifs artificiels) qui ont été élaborées par le Secrétariat en étroite coopération avec les autorités et experts nationaux (doc. UNEP(DEC)MED WG.270/10).
2. Adopter les lignes directrices pour l'immersion de matières géologiques inertes non polluées qui ont été élaborées par le Secrétariat en étroite coopération avec les autorités et experts nationaux (doc. UNEP(DEC)MED WG.270/11).
3. Faciliter la collecte par le Secrétariat de données et d'informations en vue de préparer un examen/évaluation des sites historiques d'immersion de matériel de guerre en Méditerranée.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Évaluer les besoins des pays (aux plans juridique, technique et institutionnel), et élaborer et mettre en œuvre un programme d'assistance en vue de la bonne application du Protocole "immersions" et de ses lignes directrices et de fournir une assistance en tant que de besoin.
 2. Resserrer la coopération avec le Secrétariat de la Convention de Londres, continuer d'échanger des données et des informations et assurer l'harmonisation des systèmes de notification respectifs.
-

II.A.2 Prévention et maîtrise de la pollution d'origine maritime (REMPEC)

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Adopter la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires, telle qu'approuvée par la 7^e réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 25-28 avril 2005), appliquer la Stratégie, communiquer au Secrétariat les informations sur les mesures prises au niveau national pour l'appliquer et examiner, à leur Quinzième réunion ordinaire, la possibilité de renforcer les ressources humaines du Centre à partir de l'exercice biennal 2008-2009.
2. Adopter l'ensemble de principes convenus au cours de la réunion des experts nationaux sur la faisabilité d'un instrument juridique régional sur la prévention de la pollution par les activités liées à la navigation de plaisance en Méditerranée (Monaco, 8-10 décembre 2004), et approuvés par la Septième réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 25-28 avril 2005).
3. Appuyer l'exécution par le REMPEC du projet sur la coopération EuroMed en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires (SAFEMED), financé par la Communauté européenne (CE) au titre du mécanisme financier MEDA du Partenariat euro-méditerranéen et associant dix partenaires méditerranéens.
4. Appuyer les efforts du REMPEC visant à développer des activités de surveillance continue en Méditerranée afin de détecter, prévenir et combattre la pollution opérationnelle, conformément aux conventions internationales pertinentes, telles que définies dans les trois composantes du projet CLEANMED établi par le REMPEC.
5. Doter le REMPEC du complément de ressources humaines qui lui est nécessaire pour s'acquitter de son mandat, soit en détachant des cadres spécialisés au Centre soit en parrainant leur recrutement.

Demandes adressées au Secrétariat:

1. Appuyer les États côtiers méditerranéens dans leurs efforts pour mettre en œuvre la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires.
 2. Élaborer des lignes directrices concernant la pollution par les activités liées à la navigation de plaisance, en tenant compte des principes de développement et de respect du milieu marin par les activités liées à la navigation de plaisance en mer Méditerranée, et les présenter à la prochaine réunion des correspondants du REMPEC pour approbation, avant de les soumettre à la Quinzième réunion des Parties contractantes pour adoption.
 3. Étendre, dans toute la mesure du possible, les activités incluses dans le projet SAFEMED à d'autres États côtiers méditerranéens ne bénéficiant pas de ce projet.
 4. Solliciter, en tant que de besoin, la collaboration des autres composantes du PAM dans le traitement des aspects scientifiques de questions régionales relatives aux zones marines particulièrement vulnérables (ZMPV), à la cartographie de sensibilité et à la gestion des eaux de ballast; à cet égard, les Parties contractantes qui sont États membres de l'Initiative Adriatique-Ionienne (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Grèce, Italie, Serbie-et-Monténégro et Slovénie) devraient demander une assistance pour la préparation de projets pilotes se rapportant aux questions susmentionnées pour la mer Adriatique en tant que zone marine particulièrement vulnérable.
-

II.A.3 Production plus propre

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Soumettre des informations sur:
 - a) les besoins spécifiques des pays en vue d'une meilleure application de la production plus propre et d'approches complémentaires (évaluation du cycle de vie, éco-efficacité, écolabellisation, EMAS, etc.) dans leurs entreprises industrielles et dans d'autres secteurs (agriculture, services);
 - b) les activités réalisées pour promouvoir et appliquer la production plus propre dans le pays, y compris les documents établis par le Secrétariat (CAR/PP).
 - c) les liens existant entre les centres, les instituts, les universités et l'industrie.
2. Promouvoir l'inclusion de programmes de sensibilisation à l'environnement à tous les niveaux de l'enseignement, en particulier dans le domaine de la production plus propre.
3. Promouvoir la recherche-développement en matière de production plus propre dans les universités de la région.
4. Inclure dans la législation sur l'environnement des mécanismes permettant à l'industrie de s'y conformer grâce à l'application des principes de production plus propre.
5. Encourager la fourniture d'un appui technique et financier et, en particulier, l'octroi de prêts à des conditions particulièrement favorables aux entreprises et institutions désireuses d'adopter des MTD et MPE.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/PP):

1. Continuer à organiser des séminaires et à établir des études, lignes directrices et bases de données sur les questions de prévention de la pollution dans les activités économiques concernant la région méditerranéenne.
2. Élargir le champ d'activités actuel du CAR/PP pour y intégrer d'autres domaines en rapport avec la production plus propre.
3. Associer, quand il y a lieu, les universitaires et les dirigeants d'entreprise aux activités du CAR/PP.
4. Communiquer des informations sur des exemples de réussite et de bonnes pratiques dans le domaine de la production plus propre, aux fins de diffusion auprès de toute une série de parties prenantes dans les pays méditerranéens, et aider les pays à renforcer les capacités et à propager dans les secteurs public et privé les cas concluants d'introduction de MTD et MPE.
5. Catalyser et faciliter la mobilisation de fonds pour financer des activités concrètes de production plus propre sur la base de partenariats avec les pays.
6. Faciliter les contacts entre les entreprises qui ont déjà éprouvé les avantages de la production plus propre et celles qui n'ont pas cette expérience.
7. Promouvoir le développement des compétences en matière de production plus propre dans les pays méditerranéens.
8. Renforcer la coopération des ONG, par l'entremise des points focaux du CAR/PP et du Secrétariat, pour la diffusion des informations sur les MTD et MPE.
9. Renforcer les liens et le partenariat avec les centres et institutions régionaux et, en particulier, nationaux.

10. Travailler avec la Commission européenne pour renforcer la coopération, en particulier avec les pays du Sud, pour les appuyer dans leurs stratégies de mise à niveau environnementales, notamment dans les secteurs de l'industrie et du tourisme.
-

II.B. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES

II.B.1 Mise en oeuvre des plans d'action

II.B.1.1 Mise en œuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Adopter le projet de Déclaration sur la conservation du phoque moine.
2. Aborder le problème de l'abattage délibéré des phoques moines associé à la perte d'habitats existant dans des zones de grande importance pour l'espèce, en ciblant les pêcheurs et d'autres acteurs, en tenant compte de la menace la plus grave pour la survie de cette espèce, ainsi qu'il est relevé dans l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action (UNEP(OCA)/MED WG.146/5, Arta 1998).
3. Tirer le meilleur parti possible des expériences positives d'Alonissos (Grèce) et de Foça (Turquie) pour étendre les actions de protection et de conservation à l'ensemble des autres zones connues pour abriter des habitats critiques du phoque moine.
4. Veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de gestion d'aires protégées contenant des habitats critiques du phoque moine, ainsi que de mesures législatives relatives à la conservation de cette espèce.
5. Identifier les habitats critiques existants ou potentiels du phoque moine.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Aider les pays dans la mise en œuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée par le biais de plans de gestion, d'outils opérationnels et de renforcement des capacités; à cette fin, mettre à profit le rapport UNEP(DEC)/MED WG.232/Inf.6 du groupe d'experts convoqué en 2002 par le CAR/ASP, comme le recommandaient déjà les Parties contractantes en 2003.
 2. Appuyer les pays dans l'identification des habitats critiques existants ou potentiels du phoque moine.
 3. Aider les pays à organiser des campagnes de sensibilisation des groupes cibles, en vue d'assurer leur participation aux efforts de réduction des actions hostiles et de conforter le consensus sur la mise en œuvre des actions de conservation.
 4. Renforcer la collaboration avec les organismes compétents, notamment la CGPM/FAO, afin de s'attaquer efficacement au problème de l'interaction des pêcheries avec les phoques moines
-

II.B.1.2 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Remplir leurs obligations concernant la mise en œuvre du plan d'action, en particulier les actions recommandées au niveau national pour chaque pays.
2. Assurer des mesures de protection juridique pour les sites de nidification connus (y compris les eaux adjacentes) et autres aires de regroupement.
3. Encourager les études pilotes sur des méthodes testées pour réduire les captures accidentelles et la mortalité dans les pêcheries.
4. Prendre note des conclusions et recommandations de la deuxième Conférence méditerranéenne sur les tortues marines.
5. Prendre note des résultats de l'Atelier sur la normalisation du marquage et la centralisation des informations, et favoriser des programmes de marquage conformes aux recommandations générales et aux principales directives de cet atelier.
6. Appuyer la participation au Vingt-sixième Symposium international sur les tortues marines qui se tiendra en Grèce du 3 au 8 avril 2006.

Demandes au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Aider les pays à remplir leurs obligations concernant la mise en œuvre du plan d'action, en appuyant et/ou coordonnant les actions en tant que de besoin.
2. Appuyer les initiatives visant à améliorer les connaissances sur la répartition des populations de tortues marines en mer.
3. Renforcer la collaboration avec la CGPM/FAO pour s'attaquer au problème de l'interaction des pêcheries avec les tortues marines.
4. Prendre en compte les résultats des évaluations régionales de la Liste rouge UICN de *Caretta caretta*, *Chelonia mydas* et *Dermochelys coriacea*, en cours d'établissement par le groupe de spécialistes des tortues marines de l'UICN (GSTM), et de toutes les contributions pertinentes, afin de proposer, s'il y a lieu, une mise à jour du plan d'action à la huitième réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP.
5. Appuyer l'organisation du Vingt-sixième Symposium international sur les tortues marines en Grèce et la Troisième Conférence méditerranéenne sur les tortues marines, prévue en Tunisie.
6. Promouvoir des actions de sensibilisation et d'éducation pour divers acteurs cibles (dont les pêcheurs, touristes et décideurs).

II.B.1.3 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Adhérer à l'accord ACCOBAMS pour celles qui ne l'ont pas encore fait, et prendre note et appliquer, dans toute la mesure du possible, les résolutions et recommandations pertinentes des réunions des parties à l'accord.

2. Reconnaître que les obligations communes relatives aux cétacés au titre du Protocole "ASP & biodiversité" sont remplies par la mise en œuvre d'ACCOBAMS.
3. Promouvoir la création et l'extension d'aires protégées marines et côtières spécialement destinées aux cétacés.
4. Instaurer une coopération étroite au niveau national entre les points focaux du CAR/ASP et ceux d'ACCOBAMS.
5. Inviter le Secrétariat permanent d'ACCOBAMS à tenir au courant la réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP de l'application des mesures relatives à la conservation des cétacés, en particulier par le biais du système de rapports nationaux d'ACCOBAMS, et à présenter les décisions des réunions des parties à l'accord.
6. Appuyer l'application de l'interdiction des filets dérivants émise par l'ICCAT (2003) et la CGPM (2005) par l'élaboration et l'exécution de plans de reconversion spécifiques.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Mettre en œuvre le mémorandum de coopération conclu entre le CAR/ASP et ACCOBAMS.
 2. Rechercher les synergies avec le Secrétariat permanent d'ACCOBAMS pour toutes activités pertinentes à mettre en œuvre dans les pays qui ne sont pas parties à ACCOBAMS.
-

II.B.1.4 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Adopter le programme d'activités actualisé pour la mise en œuvre du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée.
2. Prendre les dispositions nécessaires pour mener à bien, dans les délais impartis, les activités prévues par le programme d'activités actualisé pour la mise en œuvre du plan d'action.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Aider les pays à remplir leurs engagements au titre du programme actualisé pour la mise en œuvre du plan d'action.
 2. Apporter aux pays l'appui nécessaire pour établir les inventaires et cartographier les herbiers et les formations végétales marines, notamment les récifs barrières de *Posidonia*, les formations organogènes de surface, les terrasses (plates-formes à vermetes avec pelouses d'algues douces) et certaines ceintures à *Cystoseira*.
 3. Aider les pays ayant déjà amorcé des activités dans le cadre du plan d'action à mettre en place des réseaux de surveillance.
 4. Renforcer la collaboration avec la CGPM/FAO pour s'attaquer au problème de l'interaction des pêcheries avec la végétation marine.
-

II.B.1.5 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en mer Méditerranée

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Contribuer à la mise en place d'un système international d'inspection et de contrôle qui corresponde à la nature et aux besoins spécifiques du secteur méditerranéen de la pêche, dans le cadre des organisations régionales compétentes dans ce secteur.
2. Prendre les mesures nécessaires pour mener à bien, dans les délais impartis, les activités prévues par le plan d'action.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Veiller à la mise en œuvre des activités relevant de sa responsabilité énoncées dans le plan d'action conformément au calendrier adopté, en collaboration avec la CGPM/FAO.
 2. Encourager le renforcement des mesures juridiques destinées à mettre en place des systèmes de contrôle contraignants de la pêche dans les eaux internationales.
 3. Poursuivre la collaboration pour aider les pays à développer leurs compétences nationales en matière de poissons cartilagineux.
-

II.B.1.6 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites sur l'annexe II du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la biodiversité en Méditerranée

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Prendre les dispositions nécessaires pour mener à bien, dans les délais impartis, les activités prévues dans le plan d'action, et en particulier:
 - a) garantir des procédures de protection juridique des espèces;
 - b) instaurer des programmes de recherche pour combler les lacunes dans les connaissances sur les espèces menacées;
 - c) établir des plans d'action nationaux et exécuter les plans existants;
 - d) identifier, cartographier et protéger les aires marines d'importance pour les oiseaux.
2. Adhérer à l'AEWA et souscrire des mémorandums d'accord spéciaux si cela n'a pas déjà été fait.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Collaborer étroitement avec BirdLife International et les autres organisations internationales compétentes, telles que l'Initiative MedWet de la Convention de Ramsar, pour la mise en œuvre du plan d'action sur la conservation des espèces d'oiseaux inscrites sur l'annexe II du Protocole "ASP & biodiversité".
 2. Établir un rapport sur les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre du plan d'action pour soumission à la réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP en 2007.
-

II.B.1.7 Mise en œuvre du plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces invasives en mer Méditerranée

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Prendre les dispositions nécessaires pour mener à bien les activités prévues au niveau national par le plan d'action, conformément au calendrier d'application.
2. S'employer, au niveau régional, à évaluer les impacts des espèces invasives sur la biodiversité marine locale et différents habitats marins.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Coopérer avec les institutions compétentes dans ce domaine au niveau méditerranéen.
 2. Mettre en œuvre les actions prévues par le plan d'action conformément à son calendrier d'application et en collaboration avec les organisations pertinentes.
 3. Établir un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du plan d'action, pour soumission à la huitième réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP.
 4. Fournir une assistance aux pays pour réaliser les actions prévues par le plan d'action au niveau national.
 5. Encourager la coopération régionale pour évaluer les impacts des espèces invasives sur la biodiversité marine locale et différents habitats marins.
-

II.B.2 Choix, création et gestion des aires spécialement protégées

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Inscrire sur la liste des ASPIM les sites suivants répondant aux critères d'inscription:
 - *la Réserve marine du Banc des Kabyles*
 - *la Réserve marine du Cap de Garde**
 - *les îles Habibas*
 - *l'île Rachgoun**
 - *l'aire marine protégée de Portofino.*
2. Appuyer l'extension et la poursuite du projet MedMPA au niveau national, quand il y a lieu.
3. Envisager la création de nouvelles aires marines protégées (AMP), si cette création est indiquée sur la base des connaissances scientifiques disponibles, conformément aux engagements pris à la septième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.
4. Évaluer et identifier les ASPIM dont l'environnement est exposé à des risques en raison du trafic maritime international et qui pourraient faire l'objet d'une proposition de désignation comme ZMPV par l'OMI.

* À condition que leur statut officiel d'aires protégées soit communiqué par les autorités nationales avant la Quatorzième réunion des Parties contractantes.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/ASP):

1. En se fondant sur l'expérience positive du projet MedMPA, élaborer un programme de travail pour le développement d'aires protégées dans le but d'aider les pays de la région à mettre en place avant 2012 un réseau représentatif d'aires marines protégées, conformément aux recommandations du PAS BIO et en étroite coopération avec le WWF.
 2. Poursuivre la réflexion sur la procédure d'évaluation des ASPIM et entreprendre un test d'évaluation sur deux ASPIM volontaires au moyen de cette procédure, en collaboration avec l'UICN.
 3. Collaborer avec ACCOBAMS, et en particulier avec son comité scientifique, pour la création d'aires spécialement protégées destinées à la conservation des cétacés.
 4. En étroite coopération avec le REMPEC, aider les pays à évaluer quelles sont celles des ASPIM qui pourraient être proposées pour désignation comme ZMPV par l'OMI.
-

II.B.3 Activités liées au traitement et à la gestion des données relatives à la biodiversité

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Poursuivre l'inventaire des sites naturels d'intérêt pour la conservation en utilisant le formulaire standard d'entrée de données (FSD) et les autres outils techniques adoptés par les Parties contractantes.
2. Mettre en place des mécanismes de centre d'échange (CDE) nationaux sur la biodiversité marine et côtière.
3. Utiliser les Systèmes d'information géographique (SIG) comme outils de gestion et d'échange de données sur la biodiversité marine et côtière.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Aider les pays à inventorier les sites naturels d'intérêt pour la conservation.
 2. Harmoniser le système d'inventaire, au moyen du formulaire standard d'entrée de données, avec les systèmes Natura 2000, Émeraude et MedWet.
 3. Développer l'utilisation des Systèmes d'information géographique pour gérer et diffuser les données sur la biodiversité marine et côtière en Méditerranée.
 4. Améliorer les répertoires et bases de données du CAR/ASP et les intégrer dans un système régional d'information.
 5. Aider les pays à atteindre un bon niveau qualitatif et quantitatif d'information sur la biodiversité marine et côtière dans leurs mécanismes de centre d'échange (CDE) nationaux.
 6. Tenir compte des effets des changements climatiques et des mesures d'adaptation nécessaires pour protéger la biodiversité dans la région.
-

II.B.4 Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (PAS BIO)

Recommandation aux Parties contractantes:

Veiller à l'implication et à la coordination des institutions nationales et régionales compétentes pour la mise en œuvre du PAS BIO.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Intégrer davantage le PAS BIO dans son programme d'activités.
 2. Préparer des propositions de projets et rechercher des financements pour la mise en œuvre du PAS BIO, en explorant aussi les possibilités avec des donateurs extérieurs.
 3. Rechercher le concours financier du FEM dans le même but.
 4. Continuer à coopérer avec tous les organismes, organisations et institutions appropriés pour la mise en œuvre du PAS BIO.
 5. Conforter la coopération entre les divers Centres d'activités régionales et notamment le CAR/PAP, le CAR/ASP et le REMPEC, pour conduire des projets intégrés portant sur la protection des écosystèmes contre la pollution et promouvoir la biodiversité marine.
-

II.B.5 Critères communs pour le choix des espèces susceptibles d'être inscrites sur les annexes II et III du Protocole "ASP & biodiversité" ou d'en être exclues

Recommandation aux Parties contractantes:

Approuver le principe de la modification des listes d'espèces inscrites sur les annexes II et III du Protocole "ASP & biodiversité" sur la base de critères à établir.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Élaborer des lignes directrices pour les futures modifications des annexes II et III du Protocole "ASP & biodiversité" sur la base des contributions de toutes les Parties, y compris les aspects scientifiques, juridiques et procéduraux.
 2. Prendre en compte les résultats des évaluations régionales de la Liste rouge UICN en vue d'actualiser les plans d'action, et proposer des critères pour la modification des annexes II et III du Protocole "ASP & biodiversité".
 3. Établir un premier ensemble de propositions pour tester la validité de la procédure, pour soumission à la Quinzième réunion des Parties contractantes en 2007.
-

II.B.6 Initiative méditerranéenne sur la taxinomie

Recommandation aux Parties contractantes:

Reconnaître le manque de taxinomistes et encourager la spécialisation de troisième cycle en taxinomie et la coopération nationale et/ou bilatérale pour faire face à ce problème.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Coopérer plus étroitement avec d'autres organisations compétentes pour évaluer les guides taxinomiques disponibles sur la flore et la faune marines méditerranéennes et les mettre à jour, si nécessaire, dans le but de fournir des outils aux Parties contractantes.
 2. Organiser un atelier méditerranéen sur les collections de référence des espèces marines de Méditerranée, en collaboration avec les institutions et experts qualifiés.
-

II.B.7 Renforcement des capacités

Recommandation aux Parties contractantes:

Promouvoir les cours ou stages de formation afin de renforcer les capacités nationales dans le domaine de la conservation de la biodiversité marine et côtière.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Organiser un cours de formation à l'utilisation des Systèmes d'information géographique (SIG) à des fins de conservation de la biodiversité.
 2. Organiser un cours de formation sur la cartographie des biotopes marins.
 3. Organiser des cours de formation et apporter une aide technique sur les outils de gestion et les plans d'action consacrés aux espèces et aux aires prioritaires en matière de protection.
-

II.B.8 Autres habitats méditerranéens prioritaires

Recommandation aux Parties contractantes:

Promouvoir des cours ou stages de formation pour renforcer les capacités nationales dans le domaine de la conservation de la biodiversité marine et côtière, en privilégiant le coralligène et autres bio-concrétions calcaires.

Demande adressée au Secrétariat (CAR/ASP):

Formuler un programme de travail sur la protection du coralligène et autres bio-concrétions calcaires en Méditerranée et le soumettre pour adoption par la prochaine réunion des Parties contractantes, après consultation des points focaux nationaux du CAR/ASP.

II.C. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES

II.C.1 Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

II.C.2 Projets PAC

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Poursuivre les efforts pour mettre en œuvre les recommandations de la CMDD sur la gestion durable des zones côtières ainsi que les éléments de la SMDD concernant la gestion du littoral.
2. Adopter le Plan d'action opérationnel pour la GIZC en Méditerranée et appuyer le CAR/PAP dans sa mise en œuvre.
3. Poursuivre les efforts pour mettre en place de nouveaux arrangements institutionnels interministériels pour la GIZC et procéder à l'adoption de législations nationales sur la gestion durable du littoral et/ou à une meilleure application des législations existantes dans ce domaine.
4. Inviter les pays qui n'ont pas encore accueilli de projet PAC à en proposer un. Inviter ceux qui ont déjà exécuté des projets PAC à en assurer un suivi approprié fondé sur les résultats de ces projets et à envisager de nouveaux projets en s'inspirant des recommandations du Plan d'action opérationnel proposé pour la GIZC, et notamment de nouveaux types de projets PAC.
5. Appuyer la mise en œuvre des activités relatives à la mise au point et à l'application des méthodes et outils de gestion du paysage
6. Soutenir la mise en œuvre du programme d'activités SMAP/UE relatif à la gestion intégrée des zones côtières, améliorer la gestion des plages et le partage des informations par le biais du mécanisme de centre de documentation.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/PAP):

1. Aider les pays à mettre en œuvre le Plan d'action opérationnel pour la GIZC, y compris les efforts visant à développer de nouveaux types de projets PAC.
2. Poursuivre la mise au point et l'application d'outils et instruments de GIZC, et notamment la planification de l'espace marin, les systèmes d'information sur le littoral, les études d'impact et évaluations stratégiques des environnements côtiers, la gestion de l'érosion et des risques côtiers, les instruments économiques pour la gestion du littoral, l'évaluation des capacités d'accueil pour le tourisme, la gestion du paysage, la gestion des plages et la gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux (GILBF).
3. Appuyer et aider les Parties contractantes dans la préparation de leurs stratégies et programmes de GIZC aux échelles nationale et locale, dans l'application des outils, techniques et méthodes de GIZC et dans le lancement d'initiatives sous-régionales de GIZC.
4. Aider l'Albanie, l'Algérie, la Croatie et l'Égypte à établir leurs rapports nationaux sur la gestion intégrée du littoral.
5. Coordonner les activités du PAM relatives aux projets PAC, sous la responsabilité de coordination générale de l'Unité MED.
6. Réaliser des études de faisabilité de PAC, établir des programmes et des accords de PAC, exécuter les projets PAC du PAM en cours et prévus.

7. Proposer aux pays où des projets PAC ont déjà été menés à bien d'introduire de nouveaux instruments de gestion de l'environnement et/ou d'adapter les instruments existants, et aider ces pays à formuler des projets viables qui permettront de donner suite aux PAC.
8. Poursuivre le renforcement institutionnel et le développement des capacités par le biais de cours de formation traditionnels et via Internet (MedOpen), de l'échange d'informations sur la GIZC par le biais du mécanisme de centre de documentation, de la tenue du site web d'information, de la publication et de la diffusion de lignes directrices, documents thématiques, résultats de programmes et autres réalisations.
9. Renforcer les partenariats existants et en rechercher de nouveaux dans la région et mobiliser les ressources existantes au niveau international pour la mise en œuvre de la GIZC et le développement durable des zones côtières.

Demande adressée au Secrétariat (CAR/PB):

Aider les pays à réaliser des analyses prospectives dans les zones côtières et contribuer à la mise en œuvre des PAC.

II.D. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

II.D.1 Intégration de l'environnement et du développement

CAR/PAP

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Appuyer les activités sur le thème "gestion locale et développement durable" dans le cadre de la CMDD.
2. Inviter instamment les autorités municipales à appliquer les recommandations de la CMDD sur le thème "gestion des villes et développement durable".
3. Soutenir les efforts visant à introduire de meilleures pratiques de gestion des ressources en eau, et notamment l'application des lignes directrices pertinentes.
4. Encourager les autorités nationales et locales compétentes ainsi que les acteurs concernés à entreprendre une évaluation de la capacité d'accueil pour les activités touristiques, compte tenu de leur impact potentiel, en tant qu'outil commun pour le développement durable de ce secteur, à l'échelle nationale et locale.
5. Soutenir les activités de lutte contre la dégradation des sols et mobiliser les moyens pertinents à cette fin, et appuyer le partenariat du CAR/PAP avec les organisations et institutions internationales qualifiées.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/PAP):

1. Appuyer le groupe de travail de la CMDD sur le thème "gestion locale et développement durable".
2. Aider les Parties contractantes dans leurs efforts visant à mettre en œuvre les recommandations de la CMDD sur le thème "gestion des villes et développement durable", et ce par le biais de l'élaboration d'outils et instruments appropriés de gestion des villes et de la mise au point des méthodes de régénération urbaine.

3. Promouvoir le recours à l'évaluation de la capacité d'accueil en tant qu'outil pour le développement durable du tourisme à travers le renforcement des capacités des institutions nationales et locales en Méditerranée, et continuer à fournir un concours technique.
 4. Fournir un appui aux autorités locales pour l'application des lignes directrices concernant une gestion durable des ressources en eau urbaines.
 5. Poursuivre les activités liées à la lutte contre la dégradation des sols et établir de nouveaux partenariats avec les organisations et institutions internationales et régionales dans ce domaine.
-

CAR/PB

Recommandations aux Parties contractantes:

1. Appuyer la diffusion et la promotion dans les pays et au niveau euro-méditerranéen des constats et résultats du *Rapport Environnement et Développement*.
2. Soutenir la mise en œuvre du projet commun PAP/PB/METAP en appui au programme SMAP III de manière à renforcer l'intégration de l'environnement dans les stratégies et politiques de développement.
3. Appuyer les efforts du Plan Bleu pour développer les activités de suivi (indicateurs de développement durable, suivi thématique) de la SMDD.
4. Appuyer les efforts du Plan Bleu pour conduire les activités thématiques prioritaires en mobilisant des experts qualifiés et les autres ministères ou agences concernés et en accueillant et finançant des événements (ateliers) régionaux, sous-régionaux et nationaux.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/PB):

1. Accroître sa présence dans les divers pays pour toucher un public élargi et contribuer à renforcer les capacités des ministères de l'environnement pour une meilleure intégration des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles.
2. Mettre à disposition des pays et des autres utilisateurs sous une forme adaptée (notes d'orientation politique, présentations PowerPoint, sites web, participation à des débats nationaux et régionaux) les principaux constats et résultats du *Rapport Environnement et Développement*.
3. Aider les Parties contractantes à construire une information facilitant la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie méditerranéenne de développement durable et de stratégies nationales de développement durable.
4. Documenter les indicateurs, approfondir les analyses et repérer les bonnes pratiques avec les pays volontaires, les instances de l'UE et les partenaires et initiatives régionales concernés dans les domaines suivants: gestion de la demande en eau, énergie et changement climatique, tourisme durable, développement rural durable.
5. Focaliser les activités thématiques sur les domaines où le PAM peut apporter une valeur ajoutée: indicateurs de développement durable et analyses prospectives, recensement des meilleures pratiques et instruments des politiques de gestion de la demande et de développement intégré, partage des expériences méditerranéennes.
6. Produire et diffuser un jeu d'indicateurs pour le suivi de la SMDD, et aider les pays à se doter d'indicateurs pour leurs stratégies nationales.

7. Renforcer les partenariats techniques avec les autres composantes du PAM et institutions.
 8. Procéder, avec l'appui du CAR/TDE (CAR/INFO) et des Parties contractantes concernées, à la traduction du *Rapport environnement et développement* en arabe et dans les autres langues et à sa diffusion.
-

II.E. INFORMATION ET COMMUNICATION - CAR/TDE

Recommandations aux Parties contractantes

1. Approuver et appuyer le Centre dans son nouveau mandat qui prévoit un appui au PAM et à ses composantes en répondant à leurs besoins prioritaires en information et communication dans la mise en œuvre de leurs programmes de travail.
2. Appuyer le Centre dans l'instauration de liens avec les autorités et organisations nationales dans le domaine de l'information et de la communication et lui permettre ainsi de mettre en place un système d'information du PAM.
3. Appuyer la diffusion de la vidéo réalisée pour le trentième anniversaire de la Convention de Barcelone sur les chaînes de télévision nationales des pays méditerranéens.

Demandes adressées au Secrétariat (CAR/TDE)/(CAR/INFO):

1. Engager un processus pour la mise en place d'une infrastructure commune de gestion de l'information (PAM Info) qui facilitera et appuiera les activités IC à travers le PAM, y compris la gestion et l'amélioration régulière du site web du PAM/PNUE, du système d'information MED POL et du système de rapports du PAM.
 2. Établir des partenariats bilatéraux avec des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs concernés, en favorisant la participation et la sensibilisation du public aux objectifs et activités du PAM et de la Convention de Barcelone.
 3. Organiser sur une base annuelle le Prix de l'environnement méditerranéen, en veillant à assurer un retentissement maximum dans les médias et l'opinion à cette récompense ainsi qu'au PAM et aux problématiques environnementales prioritaires du bassin méditerranéen.
 4. Faciliter un ou plusieurs ateliers et activités connexes pour la préparation d'une stratégie d'information et de communication dans le cadre de la SMDD, en veillant à la convergence avec le processus de conception de PAM Info et les recommandations pertinentes.
 5. Fournir une assistance technique pour la formulation et la mise en œuvre d'un plan d'information et de communication dans le pays choisi pour accueillir la réunion des Parties contractantes en vue d'assurer l'utilisation la plus efficace des outils IC disponibles, des ressources en information, etc., notamment la création, la gestion et la promotion d'un site web officiel des Parties contractantes.
-

ANNEXE IV
PROJET DE BUDGET-PROGRAMME

BUDGET- PROGRAMME PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006 – 2007**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ALLOCATIONS
BUDGÉTAIRES**

	Budget approuvé (en €)		Budget proposé (en €)	
	2004	2005	2006	2007
I. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT				
1. UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce				
- Dépenses de personnel et frais de fonctionnement du Secrétariat	683 351	651 616	639 087	639 088
- Personnel MED POL	374 496	381 657	396 349	398 993
- Frais de fonctionnement couverts par la contribution de contrepartie de la Grèce	440 000	440 000	440 000	440 000
2. ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL	244 418	245 872	244 023	246 268
3. CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)	650 148	640 227	727 631	688 050
4. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)	551 100	557 700	551 235	585 635
5. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)	422 400	433 400	452 800	467 600
6. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)	360 000	360 000	373 825	388 481
7. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)	0	0	0	0
8. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)	0	0	0	0
TOTAL PARTIEL	3 725 912	3 710 472	3 824 950	3 854 114
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME*	427 169	425 161	440 043	443 835
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT	4 153 081	4 135 633	4 264 993	4 297 949

* Les frais de gestion du programme de 13% ne sont pas imputés à la contribution de contrepartie de la Grèce.

ACTIVITÉS:

	Budget approuvé (en €)		Budget proposé (en €)	
	2004	2005	2006	2007
II. ACTIVITÉS				
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER				
1.COORDINATION DU PROGRAMME	731 540	647 277	732 686 1 074	678 460
2.PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	1 155 903	1 130 903	720	1 034 780
3.PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	372 903	309 403	358 000	320 000
4.GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES	422 396	423 696	349 496	326 596
5.INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT	306 902	277 901	319 870 2 698	338 262
TOTAL PARTIEL	2 989 644	2 834 772	098	2 710 098
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%)	337 106	311 046	318 403	300 635
			3 153	
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES	3 326 750	3 100 226	175	2 998 733

	Budget approuvé (en €)		Budget proposé (en €)	
	2004	2005	2006	2007
A. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LE MTF* (à l'exclusion de la contribution volontaire de la CE)				
1.COORDINATION DU PROGRAMME	659 540	554 277	661 186	584 960
2.PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	1 121 903	1 063 903	1 007 500	1 001 000
3.PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	222 903	199 403	188 000	190 000
4.GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES	189 103	190 903	173 703	122 803
5.INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT	223 402	207 901	231 590	226 542
TOTAL PARTIEL	2 416 851	2 261 972	125 305	2 137 305
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%)	311 331	285 270	292 627	274 860
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES SUR LE MTF*	2 728 182	2 501 652	554 606	2 400 165

* MTF = Fonds d'affection spéciale pour la Méditerranée

	Budget approuvé (en €)		Budget proposé (en €)	
	2004	2005	2006	2007
B. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE				
1. COORDINATION DU PROGRAMME	72 000	93 000	71 500	93 500
2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	34 000	67 000	67 220	33 780
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	150 000	110 000	170 000	130 000
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES	233 293	232 793	175 793	203 793
5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT	83 500	70 000	88 280	111 720
TOTAL PARTIEL	572 793	572 793	572 793	572 793
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (4,5%)	25 776	25 776	25 776	25 776
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE	598 569	598 569	598 569	598 569

BUDGET GLOBAL COUVRANT LES ACTIVITÉS, LES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ DE COORDINATION ET DES CENTRES (en euros):

	Budget approuvé (en €)		Budget proposé (en €)	
	2004	2005	2006	2007
UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce				
TOTAL ACTIVITÉS	731 540	647 277	732 686	678 460
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	1 497 846	1 473 273	1 475 436	1 478 080
TOTAL	2 229 386	2 120 550	2 208 122	2 156 540
MED POL				
TOTAL ACTIVITÉS	815 000	820 000	861 220	763 780
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL	244 418	245 872	244 023	246 268
TOTAL	1 059 418	1 065 872	1 105 243	1 010 048
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)				
TOTAL ACTIVITÉS	320 903	290 903	213 500	271 000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	650 148	640 227	727 631	688 050
TOTAL	971 051	931 130	941 131	959 050
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)				
TOTAL ACTIVITÉS	283 402	245 901	253 870	245 362
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	551 100	557 700	551 235	585 635
TOTAL	834 502	803 601	805 105	830 997
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)				
TOTAL ACTIVITÉS	379 896	389 696	349 496	353 496
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	422 400	433 400	452 800	467 600
TOTAL	802 296	823 096	802 296	821 096
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)				
TOTAL ACTIVITÉS	392 903	329 403	358 000	320 000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	360 000	360 000	373 825	388 481
TOTAL	752 903	689 403	731 825	708 481
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)				
TOTAL ACTIVITÉS	66 000	66 000	66 000	66 000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0	0	0
TOTAL	66 000	66 000	66 000	66 000
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)				
TOTAL ACTIVITÉS	0	0	0	0
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME	764 275	736 207	758 446	744 470
TOTAL GÉNÉRAL	7 479 831	7 235 859	7 418 168	7 296 682

SOURCES DE FINANCEMENT (en euros):

A. Recettes	2006	2007
1. Contributions au Fonds d'affectation (MTF)	5 557 277	5,557,277
2. Contribution de contrepartie de la Grèce	440 000	440,000
3. Contribution de contrepartie du PNUE	16 580	16 580
4. Total Contributions	6 013 857	6 013 857
5. Contributions non versées pour 2004/05 et les années antérieures (estimation moyenne)	1 100 000	
6. Intérêt bancaires 2005-2006 (estimation)	390 000	
Total recettes prévues	13 517 713	
B. Engagements		
Engagements	6 086 929	5 979 419
Frais de gestion du programme	732 671	718 694
Total Engagements	13 517 713	

A. Recettes	2006	2007
Contribution volontaire de la CE	598 568	598 568
B. Engagements		
Activités financées sur la contribution volontaire de la CE	572 793	572 793
Frais de gestion du programme (4,5 %)	25 776	25 776
Total Engagements	598 569	598 569

CONTRIBUTIONS POUR 2006-2007:

Parties contractantes	%	Contributions ordinaires au MTF pour 2005 (en €)	Contributions ordinaires au MTF pour 2006 (en €)	Contributions ordinaires au MTF pour 2007 (en €)
Albanie	0,07	3 877	3 877	3 877
Algérie	1,05	58 163	58 163	58 163
Bosnie-Herzégovine	0,30	16 619	16 619	16 619
CE	0,97	53 730	53 730	53 730
Chypre	0,14	7 755	7 755	7 755
Croatie	2,49	138 483	138 483	138 483
Égypte	0,49	27 143	27 143	27 143
Espagne	37,85	2 103 262	2 103 262	2 103 262
France	2,80	155 653	155 653	155 653
Grèce	1,47	81 427	81 427	81 427
Israël	31,27	1 737 670	1 737 670	1 737 670
Italie	0,07	3 877	3 877	3 877
Liban	1,96	109 124	109 124	109 124
Libye	0,07	3 877	3 877	3 877
Malte	0,07	3 877	3 877	3 877
Maroc	0,28	15 511	15 511	15 511
Monaco	0,32	18 000	18 000	18 000
Serbie et Monténégro	0,67	37 113	37 113	37 113
Slovénie	14,94	830 337	830 337	830 337
Syrie	0,28	15 511	15 511	15 511
Tunisie	0,21	11 632	11 632	11 632
Turquie	2,24	124 634	124 634	124 634
Total partiel	100,00	5 557 277	5 557 277	5 557 277
Pays hôte (Grèce)		440 000	440 000	440 000
Fonds pour l'environnement PNUE		22 000	16 580	16 580
TOTAL CONTRIBUTIONS		6 019 277	6 013 857	6 013 857

Contributions de contrepartie estimées en espèces/nature des Parties contractantes accueillant des Centres d'activités régionales et des organisations des Nations Unies participant au programme MED POL. Les montants ont été communiqués au PNUE par les Centres et organisations respectifs.

Pays		2006 (000 €)	2007 (000 €)
Croatie	CAR/PAP	160	145
Espagne	CAR/PP	650 *	650 *
France	CAR/PB	718	718
Italie	CAR/TDE	1 000	1 000
Malte	REMPEC	70	70
Tunisie	CAR/ASP	90	90
Organisations des Nations Unies			
OMS	MED POL	90	90
AIEA	MED POL	200	200

* Chiffres provisoires, sous réserve de l'approbation du Gouvernement espagnol qui appuie directement les activités du CAR/PP.

I. COORDINATION

I.A.1 CADRE JURIDIQUE

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)							
		2006				2007			
		MTF	PNUE	CE	EXT	MTF	PNUE	CE	EXT
Assistance légale au Secrétariat	MEDU*	12 000				12 000			
Assistance aux pays pour l'élaboration de leur législation nationale et l'application effective de mécanismes de contrôle conformément aux dispositions de la Convention et de ses Protocoles et aux mesures de protection adoptées, ainsi que l'établissement/soumission de rapports	MEDU	20 000				20 000			
Groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations/Document de travail	MEDU		11 000				11 000		
Responsabilité et réparation/Document de travail	MEDU	8 000				8 000			
Assistance aux pays pour l'établissement de leurs systèmes de rapports	MEDU	40 000		20 000		10 000			
Document de travail et base de données sur le système de rapports	MEDU	10,000				10 000			
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		90 000	11 000	20 000	0	60 000	11 000	0	0

* MEDU = Unité MED

I.A.2 CADRE INSTITUTIONNEL

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Évaluation du PAM et suite à donner	MEDU	20 000		*	20 000		*
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		20 000	0	0	20 000	0	0

* Un financement extérieur est à rechercher.

I.A.3 COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable: suivi, actions pilotes et appui aux pays et partenaires	MEDU	20 000	30 000	100 000 *	20 000	30 000	40 000
Mise en œuvre des programmes de travail "thématiques" de la CMDD: suivi des recommandations et appui aux pays et partenaires	MEDU	19 965	10 500	30 000	19 965	10 500	30 000
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		39 965	40 500	130 000	39 965	40 500	70 000

* Un concours financier est escompté de la part du Programme de coopération Azahar/Espagne pour l'élaboration de SNDD dans quatre pays méditerranéens.

I.A.4 COOPÉRATION ET PARTENARIAT

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Appui aux organisations non gouvernementales et autres acteurs importants	MEDU	50,000	11 000		33 000	33 000	
Promotion de la coopération régionale	MEDU	10,000			10 000		
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		60,000	11 000	0	43 000	33 000	0

I.A.5 RÉUNIONS ET CONFÉRENCES ORGANISÉES DANS LE CADRE DU PAM

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Atelier régional et sessions de travail sur l'élaboration et la mise en œuvre des SNDD, et suivi de la mise en œuvre de la SMDD	MEDU	30 000		50 000 *		20 000	40 000
Réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) – une par an	MEDU	40 000		60 000 **	45 000		50 000 **
Réunions du Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable (une par an)	MEDU	20 000		10 000	20 000		10 000
Réunions du Bureau (deux par an) chargées d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action, de conseiller le Secrétariat sur les questions soulevées depuis la réunion des Parties contractantes et de se prononcer sur des ajustements du budget-programme	MEDU	50 000			30 000		
Réunion des points focaux du PAM chargée d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action et le budget-programme 2008-9, suivie de la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes chargée d'examiner et d'approuver le budget-programme 2008-9	MEDU				100 000		***
Réunion des directeurs des Centres d'activités régionales et de l'Unité de coordination pour la programmation et la coordination des activités du PAM (deux par an)	MEDU	10 000			10 000		
Réunions de consultation des experts sur la responsabilité et la réparation des dommages	MEDU	20 000			30 000		
Réunions du groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations	MEDU	20 000			20 000		
Réunion sur le système de rapports	MEDU	30 000			30 000		
Conférence de présentation de projets PAC (participation de CAR)	MEDU	10 000			10 000		
Provision destinée à des coûts imprévus liés à l'organisation de réunions	MEDU	10 000			10 000		
Réunion extraordinaire des Points focaux du PAM	MEDU			100 000			
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS	MEDU	240 000	0	220 000	305 000	20 000	100 000

* Appui financier escompté du programme de coopération Azahar/Espagne pour un atelier régional sur les SNDD.

** Appui financier escompté du pays hôte (au moins les deux tiers du coût des réunions de la CMDD pris en charge par le pays hôte s'il est membre de l'UE, et un tiers pour les autres pays).

*** Le pays hôte de la Quinzième réunion des Parties contractantes devrait prendre à sa charge le coût global.

I.A.6 INFORMATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Élaboration, mise en forme, traduction, impression et diffusion des rapports du PAM, et revalorisation du site web du PAM	MEDU	55 000			55 000		
Élaboration et impression de supports d'information destinés au public et à la presse	MEDU	23 321			15 000		
Élaboration, traduction, impression et diffusion du magazine du PAM <i>MedOndes</i> (en anglais, arabe et français)	MEDU	35 000			25 000		
Ateliers à l'intention des professionnels méditerranéens de la communication sur des domaines d'activité du PAM	MEDU	30 000					
Manifestations et supports d'information pour rehausser la visibilité du PAM et célébrer le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention de Barcelone	MEDU	10 000					
Appui à des activités d'information et de communication et sensibilisation du public par le biais des médias	MEDU	30 000					
Assistance aux pays pour la promotion de la participation du public (application de l'article 15 de la Convention de Barcelone)	MEDU	5 000			2 995		
Préparation et impression de volumes de la Série des rapports techniques du PAM	MEDU	7 000			3 000		
Services de bibliothèque		5 000			5 000		
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		200 211	0	0	105 995	0	0

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)							
		2006				2007			
		MTF	PNUE	CE	EXT	MTF	PNUE	CE	EXT
TOTAL ACTIVITÉS COORDINATION		650 186	11 000	71 500	350 000	573 960	11 000	93 500	170 000

II. COMPOSANTES

II.A. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
A. POLLUTION D'ORIGINE TERRESTRE: Mise en œuvre du Protocole "tellurique/PAS" Assistance aux pays pour la mise en œuvre des PAN, renforcement des capacités y compris	MED POL	35 000	33 220	10 000 (a)		21 780	10 000 (a)
Assistance aux pays pour faciliter le transfert de technologie en vue de la mise en œuvre des PAN	MED POL	20 000		5 000 (a)	20 000		
Étude de faisabilité de l'application du principe de partage des charges dans la réduction de la pollution	MED POL	10 000		5 000 (a)	10 000		20 000 (a)
Préparation et application de mécanismes pour la durabilité financière du PAS	MED POL	10 000		20 000 (a)			
Élaboration de plans régionaux de réduction de la pollution	MED POL	40 000			10 000		
Préparation de documents/guides pour une bonne gestion des eaux usées municipales (OMS/MED POL)	MED POL	30 000		8 000 (b)	30 000		
Assistance aux pays pour une gestion écologiquement rationnelle des eaux usées municipales (OMS/MED POL)	MED POL	14 000			20 000		
Assistance aux pays pour l'application des lignes directrices sur la gestion des débris côtiers	MED POL	10 000		10 000 (a)	10 000		10 000 (a)
Projets pilotes sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le cadre du PAS	MED POL	10 000		20 000 (c)	10 000		
Examen/évaluation du programme de surveillance continue en tant qu'outil pour la mise en œuvre du PAS	MED POL	10 000		5 000 (a)			
Assistance aux pays pour la formulation/application de programmes nationaux de surveillance continue	MED POL	130 000			130 000		
Assistance aux pays pour la formulation et l'application de programmes de surveillance de l'eutrophisation	MED POL	20 000			20 000		
Préparation d'une évaluation actualisée de l'eutrophisation	MED POL	10 000					
Lancement d'études de base à l'échelle sous-régionale	MED POL	25 000		40 000 (c)	25 000		40 000 (c)
Assurance qualité des données (paramètres chimiques) (LEM/AIEA)	MED POL	110 000			110 000		
Assurance qualité des données (biosurveillance)	MED POL	15 000			15 000		
Assistance aux pays pour l'établissement de profils de plages et autres activités relatives aux critères pour les eaux de baignade (OMS/MED POL)	MED POL	20 000		10 000 (b)	30 000		10 000 (b)

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		MTF	2006 CE	EXT	MTF	2007 CE	EXT
Préparation d'une évaluation actualisée des eaux conchylicoles (OMS/MED POL)	MED POL	12 000					
Évaluation des risques sanitaires associés aux établissements touristiques (OMS/MED POL)	MED POL	12 000			20 000		7 000 (b)
Entretien de la base de données MED POL et préparation du système d'information	MED POL	15 000		30 000 (d)	10 000		20 000 (d)
Études et recherches sur les questions émergentes relatives à la pollution marine	MED POL	30 000			20 000		
Assistance aux pays pour les systèmes d'inspection environnementale (OMS/MED POL)	MED POL	25 000		10 000 (a)	15 000		
Finalisation du système de rapports du PAS	MED POL	10 000			10 000		
Assistance aux pays pour le lancement d'IETMP	MED POL	20 000			10 000		
Formation et bourses	MED POL	20 000			20 000		
Mise au point d'indicateurs de pollution marine	MED POL	18 000	22 000				
Protocole "immersions" Préparation d'une évaluation de l'immersion de matériel de guerre	MED POL	10 000					
Assistance aux pays pour la mise en œuvre du Protocole "immersions" et de ses lignes directrices	MED POL	25 000			7 000		
Protocole "déchets dangereux" Lancement de projets pilotes pour la gestion des déchets dangereux	MED POL	20 000			20 000		
Coordination et politique Réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL	MED POL				40 000		10 000 (c)
Élaboration des détails opérationnels du MED POL- Phase IV	MED POL	20 000			20 000		
Réunion ad hoc des Coordonnateurs nationaux du MED POL pour l'examen des aspects opérationnels du MED POL- Phase IV, du système d'information et des éléments du futur texte juridiquement contraignant relatif aux mesures et aux calendriers.	MEDPOL						60 000
Projet sur l'application de l'approche écosystémique	MED POL	10 000		60 000 (e)	10 000		20 000 (e)
Élaboration des éléments du futur PAS juridiquement contraignant	MED POL	10 000			10 000		
Réunion des experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner la mise en œuvre des activités de surveillance continue	MED POL				40 000		10 000 (c)
Réunion du Réseau sur le respect et l'application effective (OMS/MED POL)	MED POL				40 000		10 000 (c)
Atelier régional sur la gestion des détritrus marins	MED POL	10 000		40 000 (f)			
Atelier régional sur la durabilité financière du PAS	MED POL	10 000		40 000 (f)			

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		MTF	2006 CE	EXT	MTF	2007 CE	EXT
Assistance aux pays pour faciliter la ratification des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux "	MED POL	10 000			10 000		
B. POLLUTION D'ORIGINE MARITIME Prévention et maîtrise de la pollution Préparation par des consultants d'une étude concernant le degré d'application effective dans la région méditerranéenne des règlements internationaux concernant la prévention et la lutte contre la pollution opérationnelle (en complément de SAFEMED)	REMPEC	16 000					
Élaboration de lignes directrices détaillées pour l'application des principes sous-jacents à la mise en valeur durable et au respect de l'environnement par les activités liées à la navigation de plaisance en mer Méditerranée	REMPEC	14 000					
Assistance à divers pays sur des questions spécifiques (eaux de ballast, Système anti-salissures, ZMPS, etc.), à leur demande	REMPEC	10 000			10 000		
Établissement par des consultants ou des sociétés de conseil d'actes législatifs nationaux, plans d'urgence, listes de matériel, propositions de centres d'intervention nationaux en cas de déversements accidentels, programmes de formation et autres documents techniques ou juridiques connexes	REMPEC	23 000			20 000		
Fourniture par des consultants ou des sociétés de conseil de services requis à divers pays ou groupes de pays, dans le but de développer, améliorer et entretenir leurs systèmes et accords opérationnels sous-régionaux, nationaux et locaux de prévention, préparation à la lutte et lutte contre les accidents de pollution marine	REMPEC	20 000			13 000	12 000	
Mise au point et perfectionnement d'outils techniques et d'aide à la décision, en particulier les cartes de sensibilité, les modèles de prévision et les bases de données concernant les déversements accidentels	REMPEC	3 000	12 000				
Maintien du niveau de préparation opérationnelle de l'Unité d'assistance méditerranéenne (MAU), pour aider les Parties contractantes en cas de situation critique	REMPEC	1 000					
Mise en place du système d'information du REMPEC (site web, bases de données interactives)	REMPEC	13 500			12 000		
Organisation et tenue d'un séminaire régional sur les lieux de refuge pour les navires en détresse (en complément à SAFEMED)	REMPEC	40 000					

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Organisation et tenue d'une activité de formation régionale sur la Convention Bunker 2001 (en complément à SAFEMED)	REMPEC	40 000					
Organisation et tenue d'un cours de formation régional/exercice (MEDIPOL/MEDEXPOL)	REMPEC				75 000		
Organisation et tenue d'un atelier régional sur le partenariat régional pour l'application effective des règlements maritimes sur la pollution opérationnelle (projet CLEANMED)	REMPEC				30 000		
Appui à l'organisation et la tenue de cours de formation nationaux sur l'intervention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures	REMPEC	8 000			7 000		
Appui à l'organisation et à la tenue de cours de formation nationaux sur la prévention de la pollution par les navires	REMPEC	8 000			7 000		
Participation à un exercice de grande ampleur avec déploiement de matériel	REMPEC			*			*
Appui à l'organisation et à la tenue d'un séminaire de présentation des résultats du projet sur la surveillance aérienne et satellite de la pollution opérationnelle en mer Adriatique (ASEOP)	REMPEC			*			
8 ^e réunion des correspondants du REMPEC	REMPEC				80 000		
Réunion sur les lignes directrices concernant la pollution par les activités de plaisance	REMPEC			*			
Réunion des représentants des Parties contractantes et des donateurs potentiels en vue de recenser d'éventuelles sources de financement pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale	REMPEC						*
Appui à l'organisation d'activités conjointes visant à réviser, compléter ou actualiser les accords opérationnels régionaux en Méditerranée (réunion des autorités opérationnelles nationales)	REMPEC	5 000			5 000		
TOTAL ACTIVITÉS		1 007 500	67 220	313 000	1 001 000	33 780	227 000

Note : (a) = FEM; (b) = OMS; (c) = Pays hôte; (d) = CAR/TDE; (e) = CE ; (f) = FEM + pays hôte

* Sources externes/autres donateurs à identifier

II.B. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
<u>Mise en œuvre des plans d'action</u> Phoque moine, tortues marines, cétacés, végétation marine, poissons cartilagineux, oiseaux, espèces invasives	CAR/ASP	35 000	105 000		10 000	95 000	
<u>Aires marines protégées (AMP)</u> Appuyer les pays pour le renforcement des AMP existantes et la création de nouvelles. Mise au point d'une "procédure d'évaluation" des ASPIM et test d'évaluation sur deux ASPIM volontaires	CAR/ASP	53 000			35 000		
<u>Gestion des données sur la biodiversité</u> Collecte de données: inventaire des sites d'intérêt pour la conservation en recourant au FSD et au SIG Gestion des données : amélioration et développement des répertoires et bases de données du CAR/ASP Diffusion des données: i) développement de MedGIS pour la gestion et l'échange de données, et comme lien entre les CAR du PAM ; ii) mise en place d'un mécanisme de centre d'échange (CHM) régional et aide aux pays pour qu'ils développent leur CHM national	CAR/ASP	40 000			35 000		
<u>PAS BIO</u> Mise en place du PAS BIO dans le cadre du PDF B du FEM Appui aux pays pour qu'ils commencent la mise en œuvre des PAN	CAR/ASP	30 000			40 000		
<u>Modification des listes des annexes II et III du Protocole ASP</u> Finaliser les critères pour adoption par les Parties contractantes et élaborer un formulaire annoté pour la proposition de modifications <u>Taxinomie:</u> i) Appuyer l'élaboration de nouveaux guides et ou actualiser les guides existants; ii) appuyer la formation en taxinomie; iii) organiser un atelier méditerranéen <u>Renforcement des capacités:</u> Appuyer des cours de formation sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel <u>Protection du coralligène et autres bio- concrétions calcaires et coraux:</u> i) Recenser les priorités avec un groupe d'experts; ii) élaborer un programme de travail avec des actions concrètes à soumettre à la prochaine réunion des PFN	CAR/ASP	30 000	65 000		10 000	35 000	
Réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP	SPA/RAC				60 000		
TOTAL ACTIVITÉS		188 000	170 000	0	190 000	130 000	0

II.C. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Analyse systémique et prospective des régions côtières et systèmes d'information qui s'y rattachent. Contribution aux PAC du PAM	CAR/PB		30 000			30 000	
<u>PAC du PAM:</u> Rôle de coordination; mise en œuvre d'activités de GIZC à Chypre, en Slovénie et en Espagne; gestion des ressources naturelles; programmes participatifs; gestion des données; renforcement des capacités; évaluation environnementale; gestion durable des villes; ECA pour le tourisme; élaboration de stratégies, plans et programmes de GIZC; application d'instruments économiques pour la gestion des zones côtières au titre de suivi du PAS MED; intégration des activités; établissement de rapports finaux intégrés; préparation de projets bancables au titre de suivi des activités des PAC; activités préparatoires des projets PAC "Maroc" et "Serbie et Monténégro"	CAR/PAP	14 207	115 793	600 000	6 207	123 793	600 000
Renforcement des capacités des parties prenantes des PAC	CAR/PAP		20 000			20 000	
<u>GIZC:</u> Amélioration et mise en œuvre de la formation à la GIZC via Internet (MedOpen); documents didactiques, études de cas, sélection des candidats, bureau d'aide, groupes de discussion, cours de base et avancé, examens; mise en œuvre du cours de troisième cycle Educom@Med sur la gestion intégrée des zones côtières	CAR/PAP	3 000			3 000		
Atelier régional chargé d'examiner et adopter les lignes directrices sur les bonnes pratiques de gestion des plages en Méditerranée	CAR/PAP				23 000		
Atelier régional chargé de proposer des mesures pour améliorer la planification spatiale dans les zones côtières méditerranéennes	CAR/PAP				25 596		
Mise en œuvre de la stratégie relative à la gestion intégrée des zones côtières et aux PAC en Méditerranée	CAR/PAP		10 000		10 000		
Formulation du texte final du Protocole sur la GIZC dans le cadre d'une série de réunions d'experts et forums d'acteurs concernés	CAR/PAP	40 000		60 000		30 000	70 000
Assistance aux pays méditerranéens lors de l'application des méthodologies de GIZC et de GILIF: mise en œuvre et développement des outils et instruments de GIZC - planification de l'espace marin, EES, évaluation et gestion des risques, analyse de la résistance du littoral, systèmes d'information sur le littoral, systèmes de planification de l'utilisation de la terre et de la mer, études de la vulnérabilité, planification des transports urbains	CAR/PAP	20 000		30 000	20 000		30 000

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Préparation d'un Guide de bonnes pratiques pour la gestion des plages en Méditerranée	CAR/PAP	10 000					
Préparation de l'analyse des systèmes de planification spatiale dans les régions côtières méditerranéennes	CAR/PAP	15 000					
Assistance aux pays méditerranéens lors de la préparation de leurs rapports nationaux sur la gestion côtière (Albanie, Croatie, Égypte)	CAR/PAP	5 000			5 000		
Mise en œuvre du SMAP (projet de l'UE en matière de GIZC); sensibilisation, assistance lors de la mise en œuvre des activités*	CAR/PAP	25 300	*	300 000			
Réalisation des études thématiques dans le but de développer ou d'appliquer des méthodes et des outils de gestion du paysage dans les zones côtières méditerranéennes	CAR/PAP	15 000					
Mise à jour et amélioration du Centre régional de documentation, divulgation des informations et sensibilisation en relation avec les initiatives de gestion côtière dans les pays méditerranéens	CAR/PAP	5 000			5 000		
Formation régionale pour introduire les méthodes et outils de gestion du paysage, de planification du paysage, les études de vulnérabilité et la typologie des paysages	CAR/PAP	21 196		15 000			
Réunion des points focaux nationaux du CAR/PAP (conjointement avec le CAR/TDE et le CAR/PB)	CAR/PAP				25 000		
TOTAL ACTIVITÉS		173 703	175 793	1 005 000	122 803	203 793	700 000

* Dans l'attente de la décision de l'UE

II.D. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Intégration de l'environnement et du développement. Indicateurs et politiques Cours de formation et missions d'appui / Formation dans les pays	CAR/PB	62 000			20 000		
Évaluations nationales (indicateurs et politiques) Dans les thèmes prioritaires (eau, énergie, développement rural) et expertises régionales	CAR/PB	36 000	36 000	36 242	30 000	30 000	
Réunion d'experts sur les thèmes prioritaires	CAR/PB	36 000				36 000	
Atelier régional sur la gestion de la demande en eau	CAR/PB				5 700	25 720	60 000
Programme <i>Silva Mediterranea</i> pour la FAO	CAR/PB			45 000			45 000
Indicateurs et statistiques Sélection et documentation d'indicateurs côtiers en liaison avec les autres composantes du PAM. Réunions d'experts	CAR/PB		18 000		18 000		
Projet euro-méditerranéen MEDSTAT Environnement	CAR/PB			125 000			*
Étude de faisabilité d'un observatoire statistique des transports maritimes en liaison avec REMPEC	CAR/PB	5 000					
Contribution au projet SAFEMED piloté par le REMPEC	CAR/PB			*			*
<u>Communication, traductions et valorisation des produits</u> Conception, édition, traduction de supports de communication (notes d'orientation politique, dossiers, sites web) et diffusion	CAR/PB	16 590	14 280	20 000	14 942		
Réunion des points focaux du CAR/PB	CAR/PB				35 000		
Mise en œuvre des recommandations du groupe de travail de la CMDD sur "gestion des villes et DD": sensibilisation, échange d'expériences régionales	CAR/PAP	5 000			5 000		
Assistance aux pays dans la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne du développement durable (SMDD)	CAR/PAP	5 000			5 000		
Assistance aux pays dans le développement et l'élaboration de stratégies et plans de gestion pour combattre la dégradation des sols (par ex., lutte contre l'érosion/désertification)	CAR/PAP		20 000			20 000	

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Cours de formation régional sur l'application des lignes directrices pour la gestion durable des ressources en eau urbaine (en français)	CAR/PAP				13 900		5 000
Cours de formation pour appliquer les lignes directrices pour l'évaluation de la capacité d'accueil pour un tourisme durable en Méditerranée	CAR/PAP				13 000		5 000
Atelier et activités pour l'identification des usagers de la communauté méditerranéenne et de leurs besoins et recherche de l'information dans le système "MAP Info". Identification d'un système de gestion pour l'intégration des données environnementales collectées au moyen de techniques avancées SIG et télédétection.	CAR/TDE				13 000		5 000
Conception d'un système en vue de l'établissement d'une infrastructure commune de gestion de l'information (MAP Info) pour faciliter et appuyer les activités informatiques du PAM.	CAR/TDE	10 000		70 000 **	20 000		60 000 **
Renforcement des partenariats en vue de promouvoir la participation du public et la sensibilisation aux objectifs et aux activités du PAM et de la Convention de Barcelone.	CAR/TDE	10 000		80 000 **	16 000		40 000 **
Promotion et octroi du <i>Prix méditerranéen de l'environnement</i> en tant que manifestation annuelle et efforts maximums de publicité, parmi les médias et le public, concernant le Prix, le PAM et les problèmes environnementaux prioritaires du bassin méditerranéen.	CAR/TDE	16 000		50 000 **	20 000		30 000 **
Atelier et activités pour l'élaboration d'une stratégie d'information et de communication concernant la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD). Appui à la diffusion par le Plan Bleu du RED (traductions, produits audiovisuels, etc.)	CAR/TDE	20 000		250 000 **	10 000		250 000 **
Organisation de la réunion des Points focaux nationaux du CAR/INFO (Italie)***.	CAR/TDE	10 000		50 000 **			20 000 **
Fourniture d'une assistance au Secrétariat et au pays d'accueil des Parties contractantes en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un plan d'information et de communication, y compris établissement, gestion et promotion du site web officiel des Parties contractantes.	CAR/TDE						50 000 **
TOTAL ACTIVITÉS		231 590	88 280	726 242	226 542	111 720	615 000

* Dans l'attente d'une décision de financement.

** Les fonds seront fournis par le Gouvernement italien.

*** La réunion conjointe des PF, dont le coût est à partager entre les trois CAR concernés, devrait être organisée en Italie par le CAR/TDE pour le compte des trois Centres; cependant, l'organisation d'une telle réunion dépend de la décision que prendront à ce sujet les PFP.

III. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT**1. UNITÉ DE COORDINATION (y compris MED POL), Athènes, Grèce**

	Budget approuvé (en €)			Budget proposé (en €)			
		2005		2006		2007	
		MTF	CC GRÈCE	MTF	CC GRÈCE	MTF	CC GRÈCE
Personnel d'encadrement	m/m						
Coordonnateur - D.2	12	135 052		135 052		135 052	
Coordonnateur adjoint - D.1	12	136 007		136 007		136 007	
Administrateur de programme - P.4	12	96 528		96 528		96 528	
Fonct. administration/gestion des fonds - P.4	12	*		*		*	
Coordonnateur du MED POL - P.5/D1	12	120 921		129 405		129 405	
Administrateur de programme MED POL - P.4	12	98 652		98 652		98 652	
Administratrice de programme MED POL - P.4	12	90 156		90 156		90 156	
Fonctionnaire chargé de l'information - P.3	12	92 279		83 000		83 000	
Fonctionnaire TIC - P.4	12	-		**		**	
Total Personnel d'encadrement		769 594		768 800		768 800	
Appui administratif b)							
Assistante services de conférence - G.7	12			*	*	*	
Secrétaire hors classe - G.5	12		28 952		29 743		30 821
Employée administrative - G.5/G.6	12	*		*		*	
Assistant informatique - G.6	12	*		*		*	
Assistante budget - G.6 /G.7	12	*		*		*	
Assistante administrative - G.6	12	*		*		*	
Assistante bibliothécaire - G.6	12		32 556		37 046		37 557
Assistante administrative - G.6	12		32 001	***		***	
Assistante de programme - G.5	12		26 521		31 539		32 617
Secrétaire - G.4/G.5	12		23 556		27 587		28 665
Secrétaire (MED POL) - G.5	12	28 926		33 335		34 054	
Secrétaire (MED POL) - G.4	12	23 556		24 125		25 087	
Secrétaire (MED POL) - G.4	12	19 447		20 676		21 639	
Employé administratif - G.4/ G.5	12	*		*		*	
Employé administratif - G.4	12	*		*		*	
Assistante Information - G.5	12		24 116		27 138		28 216
Employée administrative - G.5	12	*		*		*	
Assistance temporaire****		10 000		10 000		10 000	
Formation du personnel de l'Unité MED		10 500		10 000		10 000	
Heures supplémentaires		8 750		8 000		8 000	
Frais de réception		12 500		10 500		10 500	
Total Appui administratif		113 679	167 702	116 636	153 053	119 280	157 876
Voyages en mission		150 000		150 000		150 000	
Frais de fonctionnement							
Location			155 100		155 000		155 000
Autres frais (y compris articles divers)			117 198		131 947		127 124
Total Frais de fonctionnement		0	272 298	0	286 947	0	282 124
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		1 033 273	440 000	1 035 436	440 000	1 038 080	440 000

* Rémunéré sur les frais de gestion du programme.

** Rémunéré sur le fonds de roulement du PAM.

*** À rémunérer sur les frais de gestion du programme.

**** Pour 2006, le poste d'assistant Sécurité sera financé par un montant de 27 700 euros prélevé sur le fonds de roulement du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF). Le HCR des Nations Unies apportera une contribution au règlement du coût

2. ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL

		Budget Approuvé (en €)	Budget proposé (en €)	
		2005	2006	2007
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Administrateur de programme OMS/Conseiller scientifique principal, Unité de coordination du PAM (Athènes) P.5	12	120 921	120 921	120 921
Total Personnel d'encadrement		120 921	120 921	120 921
Appui administratif				
Secrétaire OMS, Unité de coordination du PAM (Athènes) G.5	12	28 926	33 760	34 389
Assistante laboratoire LEM-AIEA (Monaco) G.6	12	57 225	59 342	60 958
Assistance temporaire COI – Siège COI (Paris)		5 500		
Total Appui administratif		91 651	93 102	95 347
Voyages en mission				
OMS (Athènes)		15 000	15 000	15 000
AIEA (Monaco)		15 000	15 000	15 000
COI/UNESCO (Paris)		3 300		
Total Voyages en mission		33 300	30 000	30 000
Frais de fonctionnement		*	*	*
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		245 872	244 023	246 268

* Les frais de fonctionnement correspondant au personnel OMS en poste à l'Unité de coordination d'Athènes sont couverts par les frais de fonctionnement de l'Unité MED. Les frais de fonctionnement encourus par toutes les organisations à leurs propres sièges ou bureaux régionaux sont couverts par les organisations respectives au titre de leurs contributions de contrepartie.

3. CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC), La Vallette, Malte
Organisation coopérante : OMI

		Budget approuvé (en €)	Budget proposé (en €)	
		2005	2006	2007
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur - D.1	12	133 420	143 625	125 678
Administrateur de programme (OPRC) – P5	12	120 921	124 669	105 169
Administrateur de programme (MEP) - P4	12	88 031	87 051	88 887
Administrateur de programme (PREV) - P4	12	85 998	92 894	94 730
Administrateur de programme - P3 (1)	12	-	23 500	25 000
Fonctionnaire d'administration (P.1) (2)	12	22 166	-	-
Administrateur de programme - L4 (3)	12	-	-	-
Administrateur de programme - L3 (3)	12	-	-	-
Administrateur - L3 (3)	12	-	-	-
Total Personnel d'encadrement		450 536	471 739	439 464
Appui administratif (4)				
Assistante administrative - G.7	*	-	9 283	9 750
Assistante Information - G.7	12	19 834	23 193	23 193
Assistante du Directeur - G.7	12	16 320	19 467	19 937
Employé/Secrétaire - G.4	12	16 186	16 338	16 702
Secrétaire - G.5	12	14 858	19 304	19 697
Assistant technique/Logistique - G.4	12	16 186	15 972	16 338
Assistant administratif - G.6 (3)	12	-	-	-
Total Appui administratif		83 384	103 557	105 617
Voyages en mission		40 000	60 000	50 000
Frais de fonctionnement		66 307	92 335	92 969
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		640 227	727 631	688 050

- (1) Poste financé par le Ministère italien de l'environnement, sur sa contribution volontaire au MTF pour le REMPEC (60 000 euros/an sur trois (3) ans (2006-2008) avec possibilité de prorogation à condition qu'elle serve à recruter un administrateur de programme de nationalité italienne). Le montant nécessaire pour couvrir le solde du traitement pour administrateur de classe P-3 est payé sur le MTF.
- (2) Bien que le poste d'administrateur sera à rémunérer sur le projet SAFEMED au cours des années 2006-2008, le poste de fonctionnaire d'administration (P-1), tel qu'adopté par la Treizième réunion des Parties contractantes sera maintenu "pour mémoire" et le montant qui était versé par le MTF en 2004-2005 sera utilisé pour payer le solde du salaire du poste en classe P-3.
- (3) Poste totalement rémunéré par le projet SAFEMED-CE (2006-2008).
- (4) Au moment de l'établissement de la proposition de budget, une "enquête sur les salaires" réalisée par l'OMI et le l'Office des ressources humaines des Nations Unies était en cours. Les résultats devraient être présentés au REMPEC au troisième trimestre 2005. L'on prévoit toutefois que ces résultats pourraient avoir pour effet un relèvement de l'ordre de 7 à 8%.des traitements du personnel des services généraux.

4. **CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)**
Sophia Antipolis, France

		Budget approuvé (en €)	Budget proposé (en €)	
		2005	2006	2007
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	M/m			
Directeur (a)	12	-		
Directeur adjoint (a)	12	-		
Économiste/environnement	12	114 400	96 000	98 400
Spécialiste en analyse territoriale et prospective	12	93 500	77 100	79 000
Expert statistiques et indicateurs (b)	12	61 600	66 700	91 100
Expert institutions et environnement (b)	12	5 500	25 400	26 000
Expert SIG, base de données et informatique (c)	12	-	-	-
Expert environnement, transports et énergie (a)	12	-	-	-
Responsable administratif et financier (b)	12	66 000	69 000	70 800
Expert cartographie et informatique (c)	12	-	-	-
Expert Eau (d)	12	-	-	-
Statisticien, chef de projet (c)	12	-	-	-
Statisticien, adjoint au chef de projet (c)	12	-	-	-
Expert hors classe, chef de projet "Forêts méditerranéennes et développement durable" (a)	12	-	-	-
Expert forestier FAO projet "Forêts méditerranéennes et développement durable" (e)	12	-	-	-
Total Personnel d'encadrement		341 000	334 200	365 300
Appui administratif				
Assistante collecte de données/Secrétaire hors classe	12	56 100	42 500	43 600
Secrétaire bilingue/ Assistante de direction	12	56 100	49 000	50 100
Secrétaire bilingue	12	-	39 300	40 400
Secrétaire bilingue (b)	12	-	-	-
Documentaliste (a)	12	-	-	-
Assistance temporaire		17 600	4 000	4 000
Total Appui administratif		129 800	134 800	138 100
Voyages en mission		37 400	31 486	31 485
Frais de fonctionnement		49 500	50 750	50 750
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		557 700	551 236	585 635

- (a) Détaché ou financé par le Gouvernement français
(b) Complété par d'autres projets et fonds
(c) Couvert par d'autres projets pour 2006-2007
(d) Mis à disposition par le Royaume du Maroc
(e) Mis à disposition par le FAO

5. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)
Split, Croatie

		Budget approuvé (en €)	Budget proposé (en €)	
		2005	2006	2007
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur	12	60 500	63 500	66 500
Directeur adjoint	12	45 100	47 300	49 600
Total Personnel d'encadrement		105 600	110 800	116 100
Appui administratif				
Assistante hors classe aux projets/traductrice	12	31 900	33 500	35 000
Assistante aux projets/traductrice	12	30 800	32 300	33 900
Assistante aux projets/traducteur	12	30 800	32 300	33 900
Assistant aux projets/traducteur	12	30 800	32 300	33 900
Assistante administrative	12	30 800	32 300	33 900
Commis aux finances	12	30 800	32 300	33 900
Assistance temporaire		16 500	17 000	17 000
Total Appui administratif		202 400	212 000	221 500
Voyages en mission		44 400	50 000	50 000
Frais de fonctionnement		81 000	80 000	80 000
TOTAL DÉPENSES PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		433 400	452 800	467 600

6. **CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)**
Tunis, Tunisie

		Budget approuvé (en €)	Budget proposé (en €)	
		2005	2006	2007
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur	12	37 950	39 847	41 839
Directeur scientifique	12	50 600	53 130	55 787
Expert	12	19 250	20 213	21 223
Expert	12	71 500	68 000	71 400
Expert	12		15 000	15 750
Expert	12		14 000	14 700
Fonctionnaire d'administration	12	27 000	28 350	29 768
Total Personnel d'encadrement		206 300	238 540	250 467
Appui administratif				
Assistante administrative	12	-	12 000	12 600
Secrétaire bilingue	12	13 750	12 600	13 230
Secrétaire bilingue	12	13 750	12 600	13 230
Chauffeur	12	7 700	8 085	8 489
Commis aux finances	12	2 200	3 000	3 000
Préposé à l'entretien	12			
Gardien	12			
Assistance temporaire		25 000	10 000	10 000
Total Appui administratif		62 400	58 285	60 549
Voyages en mission		31 900	36 000	36 000
Frais de fonctionnement		59 400	41 000	41 465
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		360 000	373 825	388 481

**7. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)
Palermo, Italie**

	Budget proposé (en €)			
	2006		2007	
	MTF	Italie	MTF	ITALIE
Directeur général		90 000		90 000
Employés et consultants		280 000		280 000
Frais juridiques et administratifs		40 000		40 000
Frais de fonctionnement		40 000		40 000
Voyages en mission		50 000		50 000
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		500 000*		500 000*

* Les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement sont intégralement couverts par la contribution de contrepartie de l'Italie.

**8. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)
Barcelone, Espagne**

	Budget proposé (en €)	
	2006	2007
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*	*

* Les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement sont intégralement couverts par le Gouvernement espagnol.

APPENDICE I

**PROJET DE BUDGET-PROGRAMME
EN DOLLARS E.U.**

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES (en dollars E.U.)
--

	Budget approuvé (en dollars E.U.)		Budget proposé (en dollars E.U.)	
	2004	2005	2006	2007
I. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT				
1. UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce				
7. Dépenses de personnel et frais de fonctionnement du Secrétariat	780 972	744 704	770 913	770 914
8. Personnel MED POL	427 995	436 180	478 105	481 294
9. Frais de fonctionnement couverts par la contribution de contrepartie de la Grèce	502 857	502 857	530 760	530 760
2. ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL	279 335	280 997	294 358	297 066
3. CENTRE RÉGIONAL MEDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)	743 026	731 688	877 721	829 976
4. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)	629 829	637 371	664 940	706 435
5. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)	482 743	495 314	546 200	564 053
6. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)	411 429	411 429	450 935	468 614
7. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)	0	0	0	0
8. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)	0	0	0	0
TOTAL PARTIEL	4 258 185	4 613 932	4 649 112	4 649 112
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME*	488 193	530 812	535 386	535 386
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT	4 746 378	4 726 435	4 814 744	5 184 498

* Le taux de change utilisé dans la présente annexe est : 1 dollar E.U.= 0,829 €, soit le taux de change officiel des Nations Unies en juillet 2005.

** Les frais de gestion du programme de 13% ne sont pas imputés à la contribution de contrepartie de la Grèce.

ACTIVITÉS (en dollars E.U.):

	Budget approuvé (en dollars E.U.)		Budget proposé (en dollars E.U.)	
	2004	2005	2006	2007
II. ACTIVITÉS				
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER				
1.COORDINATION DU PROGRAMME	836 046	739 745	883 819	818 408
2.PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	1 321 032	1 292 461	1 296 405	1 248 227
3.PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	426 175	353 603	431 846	386 007
4.GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES	482 738	484 224	421 587	393 964
5.INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT	350 745	317 601	385 850	408 036
TOTAL PARTIEL	3 416 736	3 419 508	3 254 642	3 269 117
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%)	385 264	355 481	384 081	362 648
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES	3 802 000	3 543 115	3 803 589	3 617 290

	Budget approuvé (en dollars E.U.)		Budget proposé (en dollars E.U.)	
	2004	2005	2006	2007
A. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LE MTF* (à l'exclusion de la contribution volontaire de la CE)				
1.COORDINATION DU PROGRAMME	753 760	633 459	797 571	705 621
2.PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	1 282 175	1 215 889	1 215 320	1 207 479
3.PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	254 746	227 889	226 779	229 192
4.GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES	216 118	218 175	209 533	148 134
5.INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT	255 317	237 601	279 361	273 271
TOTAL PARTIEL	2 762 115	2 728 563	2 563 697	2 578 172
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%)	355 806	326 023	352 988	331 556
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES SUR LE MTF*	3 117 922	2 859 037	3 081 552	2 895 253

* MTF = Fonds d'affection spéciale pour la Méditerranée

	Budget approuvé (en dollars E.U.)		Budget proposé (en dollars E.U.)	
	2004	2005	2006	2007
B. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE				
1. COORDINATION DU PROGRAMME	82 286	106 286	86 248	112 786
2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	38 857	76 571	81 086	40 748
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	171 429	125 714	205 066	156 815
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES	266 621	266 049	212 054	245 830
5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT	95 429	80 000	106 490	134 765
TOTAL				
PARTIEL	654 621	654 621	690 945	690 945
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (4,5%)	29 458	29 458	31 093	31 093
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE	684 078	684 078	722 037	722 037

* Le taux de change utilisé dans la présente annexe est : 1 dollar E.U.= 0,829 €, soit le taux de change officiel des Nations Unies en juillet 2005.

BUDGET GLOBAL COUVRANT LES ACTIVITÉS, LES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ DE COORDINATION ET DES CENTRES (en dollars E.U.):

	Budget approuvé (en dollars E.U.)		Budget proposé (en dollars E.U.)	
	2004	2005	2006	2007
UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce				
TOTAL ACTIVITÉS	836 046	739 745	883 819	818 408
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	1 711 824	1 683 741	1 779 778	1 782 968
TOTAL	2 547 870	2 423 486	2 663 597	2 601 375
MED POL				
TOTAL ACTIVITÉS	931 429	937 143	1 038 866	921 327
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL	279 335	280 997	294 358	297 066
TOTAL	1 210 763	1 218 140	1 333 224	1 218 393
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)				
TOTAL ACTIVITÉS	366 746	332 461	257 539	326 900
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	743 026	731 688	877 721	829 976
TOTAL	1 109 772	1 064 148	1 135 261	1 156 876
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)				
TOTAL ACTIVITÉS	323 888	281 030	306 236	295 973
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	629 829	637 371	664 940	706 435
TOTAL	953 717	918 401	971 176	1 002 409
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)				
TOTAL ACTIVITÉS	434 167	445 367	421 587	426 413
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	482 743	495 314	546 200	564 053
TOTAL	916 910	940 681	967 788	990 466
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)				
TOTAL ACTIVITÉS	449 032	376 461	431 846	386 007
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	411 429	411 429	450 935	468 614
TOTAL	860 461	787 889	882 780	854 621
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)				
TOTAL ACTIVITÉS	75 429	75 429	79 614	79 614
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0	0	0
TOTAL	75 429	75 429	79 614	79 614
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)				
TOTAL ACTIVITÉS	0	0	0	0
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME	873 457	841 380	914 893	898 034
TOTAL GÉNÉRAL	8 548 378	8 269 554	8 948 333	8 801 788

SOURCES DE FINANCEMENT (en dollars E.U.):

A. Recettes	2006	2007
Contributions au Fonds d'affectation (MTF)	6 703 591	6 703 591
Contribution de contrepartie de la Grèce	530 760	530 760
Contribution de contrepartie du PNUE	20 000	20 000
Total Contributions	7 254 350	7 254 350
Contributions non versées pour 2004/05 et les années antérieures (estimation moyenne)	1 326 900	
Intérêt bancaires 2005-2006 (estimation)	470 446	
Total recettes prévues	16 306 047	
B. Engagements		
Engagements	7 342 495	7 212 809
Frais de gestion du programme	883 801	866 941
Total Engagements	16 306 046	

A. Recettes	2006	2007
Contribution volontaire de la CE	722 037	722 037
B. Engagements		
Activités financées sur la contribution volontaire de la CE	690 945	690 945
Frais de gestion du programme (4,5 %)	31 093	31 093
Total Engagements	722 037	722 037

CONTRIBUTIONS POUR 2006-2007 (en dollars E.U.):

Parties contractantes	%	Contributions ordinaires au MTF pour 2005 (en dollars E.U.)	Contributions ordinaires au MTF pour 2006 (en dollars E.U.)	Contributions ordinaires au MTF pour 2007 (en dollars E.U.)
Albanie	0,07	4 431	4 677	4 677
Algérie	1,05	66 472	70 161	70 161
Bosnie-Herzégovine	0,30	18 993	20 047	20 047
CE	0,97	61 406	64 814	64 814
Chypre	0,14	8 863	9 355	9 355
Croatie	2,49	158 267	167 049	167 049
Égypte	0,49	31 021	32 742	32 742
Espagne	37,85	2 403 728	2 537 108	2 537 108
France	2,80	177 889	187 760	187 760
Grèce	1,47	93 059	98 223	98 223
Israël	31,27	1 985 909	2 096 104	2 096 104
Italie	0,07	4 431	4 677	4 677
Liban	1,96	124 714	131 634	131 634
Libye	0,07	4 431	4 677	4 677
Malte	0,07	4 431	4 677	4 677
Maroc	0,28	17 726	18 710	18 710
Monaco	0,32	20 571	21 713	21 713
Serbie et Monténégro *	0,67	42 415	44 768	44 768
Slovénie	14,94	948 957	1 001 613	1 001 613
Syrie	0,28	17 726	18 710	18 710
Tunisie	0,21	13 294	14 032	14 032
Turquie	2,24	142 439	150 342	150 342
Total partiel	100,00	6 351 173	6 703 591	6 703 591
Pays hôte (Grèce)		502 857	530 760	530 760
Fonds pour l'environnement PNUE		20 000	20 000	20 000
TOTAL CONTRIBUTIONS		6 874 030	7 254 350	7 254 350

Contributions de contrepartie estimées en espèces/nature des Parties contractantes accueillant des Centres d'activités régionales et des organisations des Nations Unies participant au programme MED POL. Les montants ont été communiqués au PNUE par les Centres et organisations respectifs.

Pays		2006 (000 dollars E.U.)	2007 (000 dollars E.U.)
Croatie	CAR/PAP	193	175
Espagne	CAR/PP	784 *	784 *
France	CAR/PB	866	866
Italie	CAR/TDE	1 206	1 206
Malte	REMPEC	84	84
Tunisie	CAR/ASP	109	109
Organisations des Nations Unies			
OMS	MED POL	109	109
AIEA	MED POL	241	241

* Chiffres provisoires, sous réserve de l'approbation du Gouvernement espagnol qui appuie directement les activités du CAR/PP.

I. COORDINATION

I.A.1 CADRE JURIDIQUE

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)							
		2006				2007			
		MTF	PNUE	CE	EXT	MTF	PNUE	CE	EXT
Assistance du Secrétariat aux pays sur les questions juridiques	MEDU*	14 475				14 475			
Assistance aux pays pour l'élaboration de leur législation nationale et l'application effective de mécanismes de contrôle conformément aux dispositions de la Convention et de ses Protocoles et aux mesures de protection adoptées, ainsi que l'établissement/soumission de rapports	MEDU	24 125				24 125			
Groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations/Document de travail	MEDU		13 269				13 269		
Responsabilité et réparation/Document de travail	MEDU	9 650				9 650			
Assistance aux pays pour l'établissement de leurs systèmes de rapports	MEDU	48 251		24 125		12 063			
Document de travail et base de données sur le système de rapports	MEDU	12 063				12 063			
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		108 565	13 269	24 125	0	72 376	13 269	0	0

* MEDU = Unité MED

I.A.2 CADRE INSTITUTIONNEL

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Évaluation du PAM et suite à donner	MEDU	24 125		*	24 125		*
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		24 125	0	0	24 125	0	0

* Un financement extérieur est à rechercher.

I.A.3 COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable: suivi, actions pilotes et appui aux pays et partenaires	MEDU	24 125	36 188	120 627 *	24 125	36 188	48 251
Mise en œuvre des programmes de travail "thématiques" de la CMDD: suivi des recommandations et appui aux pays et partenaires	MEDU	24 083	12 666	36 188	24 083	12 666	36 188
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		48 209	48 854	156 815	48 209	48 854	84 439

* Un concours financier est escompté de la part du Programme de coopération Azahar/Espagne pour l'élaboration de SNDD dans quatre pays méditerranéens.

I.A.4 COOPÉRATION ET PARTENARIAT

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Appui aux organisations non gouvernementales et autres acteurs importants	MEDU	60 314	13 269		39 807	39 807	
Promotion de la coopération régionale	MEDU	12 063			12 063		
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		72 376	13 269	0	51 870	39 807	0

I.A.5 RÉUNIONS ET CONFÉRENCES ORGANISÉES DANS LE CADRE DU PAM

- ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Atelier régional et sessions de travail sur l'élaboration et la mise en œuvre des SNDD, et suivi de la mise en œuvre de la SMDD	MEDU	36 188		60 314 *		24 125	48 251
Réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) – une par an	MEDU	48 251		72 376 **	54 282		60 314 **
Réunions du Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable (une par an)	MEDU	24 125		12 063	24 125		12 063
Réunions du Bureau (deux par an) chargées d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action, de conseiller le Secrétariat sur les questions soulevées depuis la réunion des Parties contractantes et de se prononcer sur des ajustements du budget-programme	MEDU	60 314			36 188		
Réunion des points focaux du PAM chargée d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action et le budget-programme 2008-9 , suivie de la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes chargée d'examiner et d'approuver le budget-programme 2008-9	MEDU				120 627		***
Réunion des directeurs des Centres d'activités régionales et de l'Unité de coordination pour la programmation et la coordination des activités du PAM (deux par an)	MEDU	12 063			12 063		
Réunions de consultation des experts sur la responsabilité et la réparation des dommages	MEDU	24 125			36 188		
Réunions du groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des obligations	MEDU	24 125			24 125		
Réunion sur le système de rapports	MEDU	36 188			36 188		
Conférence de présentation de projets PAC (participation de CAR)	MEDU	12 063			12 063		
Provision destinée à des coûts imprévus liés à l'organisation de réunions	MEDU	12 063			12 063		
Réunion extraordinaire des Points focaux du PAM	MEDU			120 627			
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS	MEDU	289 505	0	265 380	367 913	24 125	120 627

* Appui financier escompté du programme de coopération Azahar/Espagne pour un atelier régional sur les SNDD.

** Appui financier escompté du pays hôte (au moins les deux tiers du coût des réunions de la CMDD pris en charge par le pays hôte s'il est membre de l'UE, et un tiers pour les autres pays).

*** Le pays hôte de la Quinzième réunion des Parties contractantes devrait prendre à sa charge le coût global.

I.A.6 INFORMATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Élaboration, mise en forme, traduction, impression et diffusion des rapports du PAM, et revalorisation du site web du PAM	MEDU	66 345			66 345		
Élaboration et impression de supports d'information destinés au public et à la presse	MEDU	28 011			18 094		
Élaboration, traduction, impression et diffusion du magazine du PAM <i>MedOndes</i> (en anglais, arabe et français)	MEDU	42 220			30 157		
Ateliers à l'intention des professionnels méditerranéens de la communication sur des domaines d'activité du PAM	MEDU	36 188					
Manifestations et supports d'information pour rehausser la visibilité du PAM et célébrer le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention de Barcelone	MEDU	12 063					
Appui à des activités d'information et de communication et sensibilisation du public par le biais des médias	MEDU	36 188					
Assistance aux pays pour la promotion de la participation du public (application de l'article 15 de la Convention de Barcelone)	MEDU	6 031			3 613		
Préparation et impression de volumes de la Série des rapports techniques du PAM	MEDU	8 444			3 619		
Services de bibliothèque	MEDU	6 031			6 031		
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		241 521	0	0	127 859	0	0

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)							
		2006				2006			
		MTF	PNUE	CE	EXT	MTF	PNUE	CE	EXT
TOTAL ACTIVITÉS COORDINATION		784 302	13 269	86 248	422 195	692 352	13 269	112 786	205 066

II. COMPOSANTES**II.A. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION**

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
A. POLLUTION D'ORIGINE TERRESTRE: Mise en œuvre du Protocole "tellurique/PAS" Assistance aux pays pour la mise en œuvre des PAN, renforcement des capacités y compris	MED POL	42 220	40 072	12 063 (a)		26 273	12 063 (a)
Assistance aux pays pour faciliter le transfert de technologie en vue de la mise en œuvre des PAN	MED POL	24 125		6 031 (a)	24 125		
Étude de faisabilité de l'application du principe de partage des charges dans la réduction de la pollution	MED POL	12 063		6 031 (a)	12 063		24 125 (a)
Préparation et application de mécanismes pour la durabilité financière du PAS	MED POL	12 063		24 125 (a)			
Élaboration de plans régionaux de réduction de la pollution	MED POL	48 251			12 063		
Préparation de documents/guides pour une bonne gestion des eaux usées municipales (OMS/MED POL)	MED POL	36 188		9 650 (b)	36 188		
Assistance aux pays pour une gestion écologiquement rationnelle des eaux usées municipales (OMS/MED POL)	MED POL	16 888			24 125		
Assistance aux pays pour l'application des lignes directrices sur la gestion des débris côtiers	MED POL	12 063		12 063 (a)	12 063		12 063 (a)
Projets pilotes sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le cadre du PAS	MED POL	12 063		24 125 (c)	12 063		
Examen/évaluation du programme de surveillance continue en tant qu'outil pour la mise en œuvre du PAS	MED POL	12 063		6 031 (a)			
Assistance aux pays pour la formulation/application de programmes nationaux de surveillance continue	MED POL	156 815			156 815		
Assistance aux pays pour la formulation et l'application de programmes de surveillance de l'eutrophisation	MED POL	24 125			24 125		
Préparation d'une évaluation actualisée de l'eutrophisation	MED POL	12 063					
Lancement d'études de base à l'échelle sous-régionale	MED POL	30 157		48 251 (c)	30 157		48 251 (c)
Assurance qualité des données (paramètres chimiques) (LEM/AIEA)	MED POL	132 690			132 690		
Assurance qualité des données (biosurveillance)	MED POL	18 094			18 094		

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Assistance aux pays pour l'établissement de profils de plages et autres activités relatives aux critères pour les eaux de baignade (OMS/MED POL)	MED POL	24 125		12 063 (b)	36 188		12 063 (b)
Préparation d'une évaluation actualisée des eaux conchylicoles (OMS/MED POL)	MED POL	14 475					
Évaluation des risques sanitaires associés aux établissements touristiques (OMS/MED POL)	MED POL	14 475			24 125		8 444 (b)
Entretien de la base de données MED POL et préparation du système d'information	MED POL	18 094		36 188 (d)	12 063		24 125 (d)
Études et recherches sur les questions émergentes relatives à la pollution marine	MED POL	36 188			24 125		
Assistance aux pays pour les systèmes d'inspection environnementale (OMS/MED POL)	MED POL	30 157		12 063 (a)	18 094		
Finalisation du système de rapports du PAS	MED POL	12 063			12 063		
Assistance aux pays pour le lancement d'IETMP	MED POL	24 125			12 063		
Formation et bourses	MED POL	24 125			24 125		
Mise au point d'indicateurs de pollution marine	MED POL	21 713	26 538				
Protocole "immersions" Préparation d'une évaluation de l'immersion de matériel de guerre	MED POL	12 063					
Assistance aux pays pour la mise en œuvre du Protocole "immersions" et de ses lignes directrices	MED POL	30 157			8 444		
Protocole "déchets dangereux" Lancement de projets pilotes pour la gestion des déchets dangereux	MED POL	24 125			24 125		
Coordination et politique Réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL	MED POL				48 251		12 063 (c)
Élaboration des détails opérationnels du MED POL- Phase IV	MED POL	24 125			24 125		
Réunion ad hoc des Coordonnateurs nationaux du MED POL pour l'examen des aspects opérationnels du MED POL- Phase IV, du système d'information et des éléments du futur texte juridiquement contraignant relatif aux mesures et aux calendriers.	MEDPOL						72 376
Projet sur l'application de l'approche écosystémique	MED POL	12 063		72 376 (e)	12 063		24 125 (e)
Élaboration des éléments du futur PAS juridiquement contraignant	MED POL	12 063			12 063		
Réunion des experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner la mise en œuvre des activités de surveillance continue	MED POL				48 251		12 063 (c)
Réunion du Réseau sur le respect et l'application effective (OMS/MED POL)	MED POL				48 251		12 063 (c)

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Atelier régional sur la gestion des débris marins	MED POL	12 063		48 251 (f)			
Atelier régional sur la durabilité financière du PAS	MED POL	12 063		48 251 (f)			
Assistance aux pays pour faciliter la ratification des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux "	MED POL	12 063			12 063		
B. POLLUTION D'ORIGINE MARITIME Prévention et maîtrise de la pollution Préparation par des consultants d'une étude concernant le degré d'application effective dans la région méditerranéenne des règlements internationaux concernant la prévention et la lutte contre la pollution opérationnelle (en complément de SAFEMED)	REMPEC	19 300					
Élaboration de lignes directrices détaillées pour l'application des principes sous-jacents à la mise en valeur durable et au respect de l'environnement par les activités liées à la navigation de plaisance en mer Méditerranée	REMPEC	16 888					
Assistance à divers pays sur des questions spécifiques (eaux de ballast, Système anti-salissures, ZMPS, etc.), à leur demande	REMPEC	12 063			12 063		
Établissement par des consultants ou des sociétés de conseil d'actes législatifs nationaux, plans d'urgence, listes de matériel, propositions de centres d'intervention nationaux en cas de déversements accidentels, programmes de formation et autres documents techniques ou juridiques connexes	REMPEC	27 744			24 125		
Fourniture par des consultants ou des sociétés de conseil de services requis à divers pays ou groupes de pays, dans le but de développer, améliorer et entretenir leurs systèmes et accords opérationnels sous-régionaux, nationaux et locaux de prévention, préparation à la lutte et lutte contre les accidents de pollution marine	REMPEC	24 125			15 682	14 475	
Mise au point et perfectionnement d'outils techniques et d'aide à la décision, en particulier les cartes de sensibilité, les modèles de prévision et les bases de données concernant les déversements accidentels	REMPEC	3 619	14 475				
Maintien du niveau de préparation opérationnelle de l'Unité d'assistance méditerranéenne (MAU), pour aider les Parties contractantes en cas de situation critique	REMPEC	1 206					
Mise en place du système d'information du REMPEC (site web, bases de données interactives)	REMPEC	16 285			14 475		

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Organisation et tenue d'un séminaire régional sur les lieux de refuge pour les navires en détresse (en complément à SAFEMED)	REMPEC	48 251					
Organisation et tenue d'une activité de formation régionale sur la Convention Bunker 2001 (en complément à SAFEMED)	REMPEC	48 251					
Organisation et tenue d'un cours de formation régional/exercice (MEDIPOL/MEDEXPOL)	REMPEC				90 470		
Organisation et tenue d'un atelier régional sur le partenariat régional pour l'application effective des règlements maritimes sur la pollution opérationnelle (projet CLEANMED)	REMPEC				36 188		
Appui à l'organisation et la tenue de cours de formation nationaux sur l'intervention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures	REMPEC	9 650			8 444		
Appui à l'organisation et à la tenue de cours de formation nationaux sur la prévention de la pollution par les navires	REMPEC	9 650			8 444		
Participation à un exercice de grande ampleur avec déploiement de matériel	REMPEC			*			*
Appui à l'organisation et à la tenue d'un séminaire de présentation des résultats du projet sur la surveillance aérienne et satellite de la pollution opérationnelle en mer Adriatique (ASEOP)	REMPEC			*			
8 ^e réunion des correspondants du REMPEC	REMPEC				96 502		
Réunion sur les lignes directrices concernant la pollution par les activités de plaisance	REMPEC			*			
Réunion des représentants des Parties contractantes et des donateurs potentiels en vue de recenser d'éventuelles sources de financement pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale	REMPEC						*
Appui à l'organisation d'activités conjointes visant à réviser, compléter ou actualiser les accords opérationnels régionaux en Méditerranée (réunion des autorités opérationnelles nationales)	REMPEC	6 031			6 031		
TOTAL ACTIVITÉS		1 215 320	81 086	377 563	1 207 479	40 748	273 824

Note : (a) = FEM; (b) = OMS; (c) = Pays hôte; (d) = CAR/TDE; (e) = CE ; (f) = FEM + pays hôte

* Sources externes/autres donateurs à identifier

II.B. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Mise en œuvre des plans d'action Phoque moine, tortues marines, cétacés, végétation marine, poissons cartilagineux, oiseaux, espèces invasives	CAR/ASP	42 220	126 659		12 063	114 596	
Aires marines protégées (AMP) Appuyer les pays pour le renforcement des AMP existantes et la création de nouvelles. Mise au point d'une "procédure d'évaluation" des ASPIM et test d'évaluation sur deux ASPIM volontaires	CAR/ASP	63 932			42 220		
Gestion des données sur la biodiversité Collecte de données: inventaire des sites d'intérêt pour la conservation en recourant au FSD et au SIG Gestion des données : amélioration et développement des répertoires et bases de données du CAR/ASP Diffusion des données: i) développement de MedGIS pour la gestion et l'échange de données, et comme lien entre les CAR du PAM ; ii) mise en place d'un mécanisme de centre d'échange (CHM) régional et aide aux pays pour qu'ils développent leur CHM national	CAR/ASP	48 251			42 220		
PAS BIO Mise en place du PAS BIO dans le cadre du PDF B du FEM Appui aux pays pour qu'ils commencent la mise en œuvre des PAN	CAR/ASP	36 188			48 251		
Modification des listes des annexes II et III du Protocole ASP Finaliser les critères pour adoption par les Parties contractantes et élaborer un formulaire annoté pour la proposition de modifications Taxinomie: i) Appuyer l'élaboration de nouveaux guides et ou actualiser les guides existants; ii) appuyer la formation en taxinomie; iii) organiser un atelier méditerranéen Renforcement des capacités: Appuyer des cours de formation sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel Protection du coralligène et autres bio- concrétions calcaires et coraux: i) Recenser les priorités avec un groupe d'experts; ii) élaborer un programme de travail avec des actions concrètes à soumettre à la prochaine réunion des PFN	CAR/ASP	36 188	78 408		12 063	42 220	
Réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP	SPA/RAC				72 376		
TOTAL ACTIVITÉS		226 779	205 066	0	229 192	156 815	0

II.C. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Analyse systémique et prospective des régions côtières et systèmes d'information qui s'y rattachent. Contribution aux PAC du PAM	CAR/PB		36 188			36 188	
<u>PAC du PAM:</u> Rôle de coordination; mise en œuvre d'activités de GIZC à Chypre, en Slovénie et en Espagne; gestion des ressources naturelles; programmes participatifs; gestion des données; renforcement des capacités; évaluation environnementale; gestion durable des villes; ECA pour le tourisme; élaboration de stratégies, plans et programmes de GIZC; application d'instruments économiques pour la gestion des zones côtières au titre de suivi du PAS MED; intégration des activités; établissement de rapports finaux intégrés; préparation de projets bancables au titre de suivi des activités des PAC; activités préparatoires des projets PAC "Maroc" et "Serbie et Monténégro"	CAR/PAP	17 138	139 678	723 764	7 487	149 328	723 764
Renforcement des capacités des parties prenantes des PAC	CAR/PAP		24 125			24 125	
<u>GIZC:</u> Amélioration et mise en œuvre de la formation à la GIZC via Internet (MedOpen); documents didactiques, études de cas, sélection des candidats, bureau d'aide, groupes de discussion, cours de base et avancé, examens; mise en œuvre du cours de troisième cycle Educom@Med sur la gestion intégrée des zones côtières	CAR/PAP	3 619			3 619		
Atelier régional chargé d'examiner et adopter les lignes directrices sur les bonnes pratiques de gestion des plages en Méditerranée	CAR/PAP				27 744		
Atelier régional chargé de proposer des mesures pour améliorer la planification spatiale dans les zones côtières méditerranéennes	CAR/PAP				30 876		
Mise en œuvre de la stratégie relative à la gestion intégrée des zones côtières et aux PAC en Méditerranée	CAR/PAP		12 063		12 063		
Formulation du texte final du Protocole sur la GIZC dans le cadre d'une série de réunions d'experts et forums d'acteurs concernés	CAR/PAP	48 251		72 376		36 188	84 439
Assistance aux pays méditerranéens lors de l'application des méthodologies de GIZC et de GILIF: mise en œuvre et développement des outils et instruments de GIZC - planification de l'espace marin, EES, évaluation et gestion des risques, analyse de la résistance du littoral, systèmes d'information sur le littoral, systèmes de planification de l'utilisation de la terre et de la mer, études de la vulnérabilité, planification des transports urbains	CAR/PAP	24 125		36 188	24 125		36 188

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Préparation d'un Guide de bonnes pratiques pour la gestion des plages en Méditerranée	CAR/PAP	12 063					
Préparation de l'analyse des systèmes de planification spatiale dans les régions côtières méditerranéennes	CAR/PAP	18 094					
Assistance aux pays méditerranéens lors de la préparation de leurs rapports nationaux sur la gestion côtière (Albanie, Égypte)	CAR/PAP	6 031			6 031		
Mise en œuvre du SMAP (projet de l'UE en matière de GIZC); sensibilisation, assistance lors de la mise en œuvre des activités*	CAR/PAP	30 519	*	361 882			
Réalisation des études thématiques dans le but de développer ou d'appliquer des méthodes et des outils de gestion du paysage dans les zones côtières méditerranéennes	CAR/PAP	18 094					
Mise à jour et amélioration du Centre régional de documentation, divulgation des informations et sensibilisation en relation avec les initiatives de gestion côtière dans les pays méditerranéens	CAR/PAP	6 031			6 031		
Formation régionale pour introduire les méthodes et outils de gestion du paysage, de planification du paysage, les études de vulnérabilité et la typologie des paysages	CAR/PAP	25 568		18 094			
Réunion des points focaux nationaux du CAR/PAP (conjointement avec le CAR/TDE et le CAR/PB)	CAR/PAP				30 157		
TOTAL ACTIVITÉS		209 533	212 054	1 212 304	148 134	245 830	844 391

* Dans l'attente de la décision de l'UE

II.D. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
<u>Intégration de l'environnement et du développement. Indicateurs et politiques</u> Cours de formation et missions d'appui / Formation dans les pays	CAR/PB	74 789			24 125		
<u>Évaluations nationales (indicateurs et politiques)</u> Dans les thèmes prioritaires (eau, énergie, développement rural) et expertises régionales	CAR/PB	43 426	43 426	43 718	36 188	36 188	
Réunion d'experts sur les thèmes prioritaires	CAR/PB	43 426				43 426	
<u>Atelier régional</u> sur la gestion de la demande en eau	CAR/PB				6 876	31 025	72 376
Programme <i>Silva Mediterranea</i> pour la FAO	CAR/PB			54 282			54 282
<u>Indicateurs et statistiques</u> Sélection et documentation d'indicateurs côtiers en liaison avec les autres composantes du PAM. Réunions d'experts	CAR/PB		21 713		21 713		
Projet euro-méditerranéen MEDSTAT Environnement	CAR/PB			150 784			*
Étude de faisabilité d'un observatoire statistique des transports maritimes en liaison avec REMPEC	CAR/PB	6 031					
Contribution au projet SAFEMED piloté par le REMPEC	CAR/PB			*			*
<u>Communication, traductions et valorisation des produits</u> Conception, édition, traduction de supports de communication (notes d'orientation politique, dossiers, sites web) et diffusion	CAR/PB	20 012	17 226	24 125	18 024		
Réunion des points focaux du CAR/PB	CAR/PB				42 220		
Mise en œuvre des recommandations du groupe de travail de la CMDD sur "gestion des villes et DD": sensibilisation, échange d'expériences régionales	CAR/PAP	6 031			6 031		
Assistance aux pays dans la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne du développement durable (SMDD)	CAR/PAP	6 031			6 031		
Assistance aux pays dans le développement et l'élaboration de stratégies et plans de gestion pour combattre la dégradation des sols (par ex., lutte contre l'érosion/désertification)	CAR/PAP		24 125			24 125	

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2006			2007		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Cours de formation régional sur l'application des lignes directrices pour la gestion durable des ressources en eau urbaine (en français)	CAR/PAP				16 767		6 031
Cours de formation pour appliquer les lignes directrices pour l'évaluation de la capacité d'accueil pour un tourisme durable en Méditerranée	CAR/PAP				15 682		6 031
Atelier et activités pour l'identification des usagers de la communauté méditerranéenne et de leurs besoins et recherche de l'information dans le système "MAP Info". Identification d'un système de gestion pour l'intégration des données environnementales collectées au moyen de techniques avancées SIG et télédétection.	CAR/TDE	12 063		84 439 **	24 125		72 376 **
Conception d'un système en vue de l'établissement d'une infrastructure commune de gestion de l'information (MAP Info) pour faciliter et appuyer les activités informatiques du PAM.	CAR/TDE	12 063		96 502 **	19 300		48 251 **
Renforcement des partenariats en vue de promouvoir la participation du public et la sensibilisation aux objectifs et aux activités du PAM et de la Convention de Barcelone.	CAR/TDE	19 300		60 314 **	24 125		36 188 **
Promotion et octroi du <i>Prix méditerranéen de l'environnement</i> en tant que manifestation annuelle et efforts maximums de publicité, parmi les médias et le public, concernant le Prix, le PAM et les problèmes environnementaux prioritaires du bassin méditerranéen.	CAR/TDE	24 125		301 568 **	12 063		301 568 **
Atelier et activités pour l'élaboration d'une stratégie d'information et de communication concernant la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD). Appui à la diffusion par le Plan Bleu du RED (traductions, produits audiovisuels, etc.)	CAR/TDE	12 063		60 314 **			24 125 **
Organisation de la réunion des Points focaux nationaux du CAR/INFO (Italie)***.	CAR/TDE						60 314 **
Fourniture d'une assistance au Secrétariat et au pays d'accueil des Parties contractantes en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un plan d'information et de communication, y compris établissement, gestion et promotion du site web officiel des Parties contractantes.	CAR/TDE						60 314 **
TOTAL ACTIVITÉS		279 361	106 490	876 046	273 271	134 765	741 858

* Dans l'attente d'une décision de financement.

** Les fonds seront fournis par le Gouvernement italien.

*** La réunion conjointe des PF, dont le coût est à partager entre les trois CAR concernés, devrait être organisée en Italie par le CAR/TDE pour le compte des trois Centres; cependant, l'organisation d'une telle réunion dépend de la décision que prendront à ce sujet les PFP.

III. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT

1. UNITÉ DE COORDINATION (y compris MED POL), Athènes, Grèce

	Budget approuvé (en dollars E.U.)			Budget proposé (en dollars E.U.)			
	2005			2006		2007	
		MTF	CC GRÈCE	MTF	CC GRÈCE	MTF	CC GRÈCE
Personnel d'encadrement	m/m						
Coordonnateur - D.2	12	154 345		162 910		162 910	
Coordonnateur adjoint - D.1	12	155 437		164 062		164 062	
Administrateur de programme - P.4	12	110 317		116 439		116 439	
Fonct. administration/gestion des fonds - P.4	12	*		*		*	
Coordonnateur du MED POL - P.5/D1	12	138 195		156 098		156 098	
Administrateur de programme MED POL - P.4	12	112 745		119 001		119 001	
Administratrice de programme MED POL - P.4	12	103 035		108 753		108 752	
Fonctionnaire chargé de l'information - P.3	12	105 462		100 121		100 121	
Fonctionnaire TIC - P.4	12	-		**		**	
Total Personnel d'encadrement		879 536		927 382		927 383	
Appui administratif b)							
Assistante services de conférence - G.7	12			*	*	*	
Secrétaire hors classe - G.5	12		33 088		35 878		37 179
Employée administrative - G.5/G.6	12	*		*		*	
Assistant informatique - G.6	12	*		*		*	
Assistante budget - G.6 /G.7	12	*		*		*	
Assistante administrative - G.6	12	*		*		*	
Assistante bibliothécaire – G.6	12		37 207		44 688		45 304
Assistante administrative - G.6	12			***		***	
Assistante de programme - G.5	12		30 310		38 045		39 345
Secrétaire – G.4/G.5	12		26 921		33 277		34 578
Secrétaire (MED POL) - G.5	12	33 058		40 211		41 078	
Secrétaire (MED POL) - G.4	12	26 921		29 101		30 262	
Secrétaire (MED POL) - G.4	12	22 225		24 941		26 103	
Employé administratif - G.4/ G.5	12	*		*		*	
Employé administratif - G.4	12	*		*		*	
Assistante Information - G.5	12		27 561		32 736		34 036
Employée administrative - G.5	12	*		*		*	
Assistance temporaire****		11 429		12 063		12 063	
Formation du personnel de l'Unité MED		12 000		12 063		12 063	
Heures supplémentaires		10 000		9 650		9 650	
Frais de réception		14 286		12 666		12 666	
Total Appui administratif		129 919	155 087	140 695	184 623	143 884	190 441
Voyages en mission		171 429		180 941		180 941	
Frais de fonctionnement							
Location			177 257		186 972		186 972
Autres frais (y compris articles divers)			170 513		159 164		153 346
Total Frais de fonctionnement		0	347 770	0	346 136	0	340 318
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		1 180 884	502 857	1 249 018	530 760	1 252 208	530 760

* Rémunéré sur les frais de gestion du programme.

** Rémunéré sur le fonds de roulement du PAM.

*** À rémunérer sur les frais de gestion du programme.

**** Pour 2006, le poste d'assistant Sécurité sera financé par un montant de 27 700 euros prélevé sur le fonds de roulement du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF). Le HCR des Nations Unies apportera une contribution au règlement du coût.

2. ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL

		Budget Approuvé (en dollars E.U.)	Budget proposé (en dollars E.U.)	
		2005	2006	2007
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Administrateur de programme OMS/Conseiller scientifique principal, Unité de coordination du PAM (Athènes) P.5	12	138 195	145 864	145 864
Total Personnel d'encadrement		138 195	145 864	145 864
Appui administratif				
Secrétaire OMS, Unité de coordination du PAM (Athènes) G.5	12	33 059	40 723	41 482
Assistante laboratoire LEM-AIEA (Monaco) G.6	12	65 400	71 583	73 532
Assistance temporaire COI – Siège COI (Paris)		6 286		
Total Appui administratif		104 745	112 306	115 014
Voyages en mission				
OMS (Athènes)		17 143	18 094	18 094
AIEA (Monaco)		17 143	18 094	18 094
COI/UNESCO (Paris)		3 771		
Total Voyages en mission		38 057	36 188	36 188
Frais de fonctionnement		*	*	*
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		280 997	294 358	297 066

- * Les frais de fonctionnement correspondant au personnel OMS en poste à l'Unité de coordination d'Athènes sont couverts par les frais de fonctionnement de l'Unité MED. Les frais de fonctionnement encourus par toutes les organisations à leurs propres sièges ou bureaux régionaux sont couverts par les organisations respectives au titre de leurs contributions de contrepartie.

3. CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC), La Vallette, Malte
Organisation coopérante : OMI

		Budget approuvé (en dollars E.U.)	Budget proposé (en dollars E.U.)	
		2005	2006	2007
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement				
Directeur - D.1	m/m	152 480	173 251	151 602
Administrateur de programme (OPRC) – P5	12	138 195	150 385	126 862
Administrateur de programme (MEP) - P4	12	100 607	105 007	107 222
Administrateur de programme (PREV) - P4	12	98 284	112 055	114 270
Administrateur de programme - P3 (1)	12	-	28 347	30 157
Fonctionnaire d'administration (P.1) (2)	12	25 333	-	-
Administrateur de programme - L4 (3)	12	-	-	-
Administrateur de programme - L3 (3)	12	-	-	-
Administrateur - L3 (3)	12	-	-	-
Total Personnel d'encadrement		514 898	569 046	530 113
Appui administratif (4)				
Assistante administrative - G.7	*	-	11 198	11 761
Assistante Information - G.7	12	22 667	27 977	27 977
Assistante du Directeur - G.7	12	18 651	23 483	24 049
Employé/Secrétaire - G.4	12	18 498	19 708	20 147
Secrétaire - G.5	12	16 981	23 286	23 760
Assistant technique/Logistique - G.4	12	18 498	19 267	19 708
Assistant administratif - G.6 (3)	12	-	-	-
Total Appui administratif		95 296	124 918	127 403
Voyages en mission		45 714	72 376	60 314
Frais de fonctionnement		75 779	111 381	112 146
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		731 688	877 721	829 976

- (1) Poste financé par le Ministère italien de l'environnement, sur sa contribution volontaire au MTF pour le REMPEC (60 000 euros/an sur trois (3) ans (2006-2008) avec possibilité de prorogation à condition qu'elle serve à recruter un administrateur de programme de nationalité italienne). Le montant nécessaire pour couvrir le solde du traitement pour administrateur de classe P-3 est payé sur le MTF.
- (2) Bien que le poste d'administrateur sera à rémunérer sur le projet SAFEMED au cours des années 2006-2008, le poste de fonctionnaire d'administration (P-1), tel qu'adopté par la Treizième réunion des Parties contractantes sera maintenu "pour mémoire" et le montant qui était versé par le MTF en 2004-2005 sera utilisé pour payer le solde du salaire du poste en classe P-3.
- (3) Poste totalement rémunéré par le projet SAFEMED-CE (2006-2008).
- (4) Au moment de l'établissement de la proposition de budget, une "enquête sur les salaires" réalisée par l'OMI et le l'Office des ressources humaines des Nations Unies était en cours. Les résultats devraient être présentés au REMPEC au troisième trimestre 2005. L'on prévoit toutefois que ces résultats pourraient avoir pour effet un relèvement de l'ordre de 7 à 8%.des traitements du personnel des services généraux.

**4. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)
Sophia Antipolis, France**

		Budget approuvé (en dollars E.U.)		Budget proposé (en dollars E.U.)	
		2005		2006	2007
		MTF		MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m				
Directeur (a)	12	-			
Directeur adjoint (a)	12	-			
Économiste/environnement	12	130 743	115 802	118 697	
Spécialiste en analyse territoriale et prospective	12	106 857	93 004	95 296	
Expert statistiques et indicateurs (b)	12	70 400	80 458	109 891	
Expert institutions et environnement (b)	12	6 286	30 639	31 363	
Expert SIG, base de données et informatique (c)	12	-	-	-	
Expert environnement, transports et énergie (a)	12	-	-	-	
Responsable administratif et financier (b)	12	75 429	83 233	85 404	
Expert cartographie et informatique (c)	12	-	-	-	
Expert Eau (d)	12	-	-	-	
Statisticien, chef de projet (c)	12	-	-	-	
Statisticien, adjoint au chef de projet (c)	12	-	-	-	
Expert hors classe, chef de projet "Forêts méditerranéennes et développement durable" (a)	12	-	-	-	
Expert forestier FAO projet "Forêts méditerranéennes et développement durable" (e)	12	-	-	-	
Total Personnel d'encadrement		389 714	403 136	440 651	
Appui administratif					
Assistante collecte de données/Secrétaire hors classe	12	64 114	51 267	52 593	
Secrétaire bilingue/ Assistante de direction	12	64 114	59 107	60 434	
Secrétaire bilingue	12	-	47 407	48 733	
Secrétaire bilingue (b)	12	-	-	-	
Documentaliste (a)	12	-	-	-	
Assistance temporaire		20 114	4 825	4 825	
Total Appui administratif		148 343	162 606	166 586	
Voyages en mission		42 743	37 979	37 979	
Frais de fonctionnement		56 571	61 218	61 218	
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		637 371	664 940	706 435	

- (a) Détaché ou financé par le Gouvernement français
(b) Complété par d'autres projets et fonds
(c) Couvert par d'autres projets pour 2006-2007
(d) Mis à disposition par le Royaume du Maroc
(e) Mis à disposition par le FAO

**5. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS
PRIORITAIRES (CAR/PAP)
Split, Croatie**

		Budget approuvé (en dollars E.U.)	Budget proposé (en dollars E.U.)	
		2005	2006	2007
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur	12	69 143	76 598	80 217
Directeur adjoint	12	51 543	57 057	59 831
Total Personnel d'encadrement		120 686	133 655	140 048
Appui administratif				
Assistante hors classe aux projets/traductrice	12	36 457	40 410	42 220
Assistante aux projets/traductrice	12	35 200	38 963	40 893
Assistante aux projets/traducteur	12	35 200	38 963	40 893
Assistant aux projets/traducteur	12	35 200	38 963	40 893
Assistante administrative	12	35 200	38 963	40 893
Commis aux finances	12	35 200	38 963	40 893
Assistance temporaire		18 857	20 507	20 507
Total Appui administratif		231 314	255 730	267 189
Voyages en mission		50 743	60 314	60 314
Frais de fonctionnement		92 571	96 502	96 502
TOTAL DÉPENSES PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		495 314	546 200	564 053

**6. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)
 Tunis, Tunisie**

		Budget approuvé (en dollars E.U.)	Budget proposé (en dollars E.U.)	
		2005	2006	2007
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur	12	43 371	48 066	50 469
Directeur scientifique	12	57 829	64 089	67 294
Expert	12	22 000	24 382	25 601
Expert	12	81 714	82 027	86 128
Expert	12		18 094	18 999
Expert	12		16 888	17 732
Fonctionnaire d'administration	12	30 857	34 198	35 908
Total Personnel d'encadrement		235 771	287 744	302 131
Appui administratif				
Assistante administrative	12	-	14 475	15 199
Secrétaire bilingue	12	15 714	15 199	15 959
Secrétaire bilingue	12	15 714	15 199	15 959
Chauffeur	12	8 800	9 753	10 240
Commis aux finances	12	2 514	3 619	3 619
Préposé à l'entretien	12			
Gardien	12			
Assistance temporaire		28 571	12 063	12 063
Total Appui administratif		71 314	70 308	73 039
Voyages en mission		36 457	43 426	43 426
Frais de fonctionnement		67 886	49 457	50 018
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		411 429	450 935	468 614

**7. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE
 L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)
 Palerme, Italie**

	Budget proposé (en dollars E.U.)			
	2006		2007	
	MTF	Italie	MTF	ITALIE
Directeur général		108 565		108 565
Employés et consultants		337 756		337 756
Frais juridiques et administratifs		48 251		48 251
Frais de fonctionnement		48 251		48 251
Voyages en mission		60 314		60 314
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		603 136*		603 136*

* Les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement sont intégralement couverts par la contribution de contrepartie de l'Italie.

**8. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE
 (CAR/PP)
 Barcelone, Espagne**

	Budget proposé (en dollars E.U.)	
	2006	2007
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*	*

* Les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement sont intégralement couverts par le Gouvernement espagnol.

ANNEXE V

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATORZIÈME RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES PORTOROZ (SLOVÉNIE), 8-11 NOVEMBRE 2005

1. Ouverture de la réunion
2. Questions d'organisation:
 - 2.1 Élection du Bureau
 - 2.2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
 - 2.3 Règlement intérieur
 - 2.4 Vérification des pouvoirs
3. Adoption des recommandations et budget-programme pour 2006-2007
4. Thèmes d'examen au niveau ministériel:
 - 4.1 Rapport sur l'environnement et le développement
 - 4.2 Orientation future du PAM
 - 4.3 Stratégie méditerranéenne de développement durable
 - 4.4 Plans d'action nationaux dans le cadre du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS MED)
 - 4.5 Préservation du phoque moine
 - 4.6 Déclaration de Portoroz
5. Date et lieu de la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes en 2007
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport
8. Clôture de la réunion